

Verbatim du Conseil d'Administration du 10 juillet 2017

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER (procuration à Philippe SALVADORI),
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 17h15),
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX jusqu'à 17h15),
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER (présente jusqu'à 16h10, procuration à Vincent THOMAS à partir de 16h10),
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alfred BERINGER (procuration à Eléonore LAURENS),
Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD,
Madame Orane JUBAN (procuration à Alexandre DUPIN-BENARD),
Madame Eléonore LAURENS,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE.

Membre absent

Monsieur Geoffrey RICARD.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Sylviane LEONI),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Juliette OLIVIER jusqu'à 16h10),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN (présent jusqu'à 17h),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 16h10).

Membre excusé

Madame Océane CHARRET-GODARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué au campus numérique, système d'information, learning center,
Monsieur Valentin GOMES, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiantes,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux liens avec le monde économique,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Jean SUISSE, Vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Julia VAISSIE BISCAYE, Vice-présidente étudiante du Conseil académique.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) – Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Eudes Mailly, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 29 mai 2017	3
III) Questions financières	4
1. Examen et vote du Plan de rétablissement de l'équilibre financier 2017-2019	4
2. Examen et vote du Budget Rectificatif n°1	28
3. Prise en charge de dépenses de cadeaux au sein de l'université de Bourgogne	38
4. Tarifs, subventions et dons	43
5. Sorties d'inventaire	43
IV) Questions statutaires	44
1. Modification des statuts de l'université de Bourgogne	44
2. Modification des statuts de l'IUT du Creusot	48
3. Modification des statuts de l'UFR STAPS	48
4. Modification des statuts de l'UFR Sciences Humaines	49
5. Modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques	50
V) Travaux du Comité Technique (CT) du 19 juin 2017	50
1. Bilan de l'action sociale 2016 et projet 2017	50
2. Calendrier universitaire 2017-2018	51
3. Mise à jour de la cartographie des NBI	52
4. Évolution de l'organisation du pôle des systèmes d'information et des usages du numérique (PSIUN)	56
5. Transfert du Centre des langues et des cultures pour tous du Pôle international à l'UFR Langues et Communication	61
VI) Questions relatives aux Ressources Humaines	63
Contingent CRCT attribué au titre de l'établissement pour 2017-2018	63
VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 16 juin 2017	66
1. Travaux de la Commission FSDIE du 17 mai 2017	66
2. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 7 juin 2017	69
3. Les contrats étudiants à l'Université de Bourgogne : indices de rémunération applicables à la rentrée 2017	71
4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 8 juin 2017	72
- Projets internationaux	72
- Diplômes d'Université	73
- UFR STAPS : dispositif spécifique aux étudiants sportifs de haut niveau	76
- Reconnaissance de l'engagement des étudiants : modification apportée à l'UE « engagement étudiant » – étudiants solidaires	77
- Offre de formation rentrée 2017	78
5. Remboursement des droits d'inscription : procédures comptables applicables au titre de l'année 2017-2018	79
VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 19 juin 2017	80
Demandes de subvention FEDER : Campagne PARI 2017	80
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	81
1. Convention cadre région - COMUE et établissements	81
2. Proposition d'adhésion de l'université de Bourgogne au dispositif d'Entrepreneuriat académique de Bourgogne Franche-Comté	84
3. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	86
4. Compte rendu des conventions hors subventions	Erreur ! Signet non défini.
X) Questions diverses	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 10 JUILLET 2017)

*(La séance est ouverte à 13 h 30 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonjour. Merci de votre présence pour ce conseil d'administration important puisqu'il va nous permettre de délibérer sur le plan de retour à l'équilibre financier de notre université.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, je voudrais vous donner rapidement quelques éléments d'information récente.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à notre collègue et ami Alain Tabard qui est brutalement disparu au cours du week-end du 24 juin. Je pense que cela a été pour l'ensemble de l'université de Bourgogne et l'ensemble de ses collègues du CNRS une émotion très forte, une grande tristesse pour toute la communauté.

Alain Tabard était ingénieur de recherche au CNRS. Il était entré au CNRS en 1985. C'était un homme très attaché à l'excellence technique et scientifique dans la totalité des actions qui étaient les siennes.

Un homme exigeant également scientifiquement. Une bonne exigence.

Il avait eu une première partie de carrière professionnelle comme chercheur et il était un chercheur reconnu dans le domaine de la chimie. Puis dans le courant des années 2000, Alain avait décidé, parce qu'il était passionné de technologie, d'innovation technologique, il avait fait le choix de faire évoluer sa carrière pour devenir ingénieur de recherche et se consacrer à la structuration d'une plateforme qui est la plateforme PACSMUB de l'université de Bourgogne et du CNRS.

Et comme chacun le sait, au cours de la mandature précédente, Alain Tabard avait accepté les fonctions de Vice-président en charge du numérique. Il est le premier dans notre université à avoir exercé cette fonction. Il a donc en quelque sorte façonné les contours de cette responsabilité de Vice-président Numérique.

Je dois dire qu'à l'époque, en 2012, j'avais considéré son engagement à mes côtés et dans notre équipe comme une marque de grande confiance à laquelle j'avais été tout à fait sensible.

Et puis je voudrais dire qu'Alain Tabard a également été le premier porteur politique du Datacenter dont on sait tous actuellement à quel point ce Datacenter est un des éléments importants, un des leviers importants pour l'avenir, pour le développement, pour la différenciation de notre université.

Je voulais donc devant vous, administrateurs, rendre hommage à ce collègue exemplaire qui est véritablement regretté de tous.

Je voudrais également vous dire que j'ai eu l'occasion, au cours des dix derniers jours, d'écrire par deux fois à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Un premier courrier qui a été cosigné avec Mme la Rectrice, qui exprime l'inquiétude qui est la nôtre pour ce qui concerne les conditions de la rentrée universitaire prochaine et les conditions dans lesquelles nous allons être amenés à accueillir les étudiants.

Dans ce courrier, nous nous sommes attachés à expliquer à la ministre la situation de notre université, les flux étudiants qui sont à la hausse depuis plusieurs années, qui persistent à la hausse avec des dépassements importants des prospectives qui ont été les nôtres dans plusieurs filières qui sont en très grande tension, et nous avons fait un travail très rigoureux avec les vice-présidents, avec le pôle Pilotage, pour apprécier de façon tout à fait précise les besoins de financement qui seraient les nôtres sur ces filières qui sont en tension et pour demander à la ministre une dotation supplémentaire qui évitera, si nous l'avons, de procéder à cette mesure que l'on trouve tous indigne, qui est le tirage au sort.

Ce courrier est parti. Il a été adressé à la ministre lundi dernier. Le travail a été fait conjointement avec les services du Rectorat et ce courrier a été cosigné de la Rectrice et du Président de l'université.

Puis j'ai adressé à nouveau vendredi dernier un courrier à la ministre en réponse à une sollicitation précise qui était la sienne sur la filière STAPS. Il s'agit là aussi, sur cette filière qui est probablement la filière qui est la plus en tension, d'apprécier de façon tout à fait précise les besoins de financements qui sont les nôtres par rapport aux capacités d'accueil que nous avons fixées et de traduire ces besoins, en fait, en nombre d'heures et en euros pour demander un financement supplémentaire.

Ce deuxième courrier spécifique à la filière STAPS a été adressé à la ministre vendredi dernier.

J'attends les réponses. On n'est bien évidemment pas la seule université à être dans cette situation-là. Donc j'attends des réponses et je vous les ferai connaître quand je les aurai eues.

Je voudrais enfin vous dire que le conseil d'administration de la Conférence des présidents d'université s'est réuni en fin de semaine dernière à Grenoble avec un ordre du jour qui était très riche et parmi les éléments d'ordre du jour figurait le choix du lieu d'accueil du prochain colloque de la Conférence des présidents d'université en 2018. C'est notre université qui a été retenue pour accueillir ce colloque.

Nous avons, je crois, soumis un très bon dossier. Nous étions en concurrence avec les universités de Lille, d'Amiens, de la Réunion et de Perpignan.

Donc nous aurons la fierté collective d'accueillir l'ensemble de la Conférence des présidents d'université au mois de mars prochain sur un thème général qui portera sur les relations internationales et spécifiquement sur un thème, qui a été finalement assez peu travaillé jusqu'ici, qui est l'Europe et les relations entre les universités françaises et les universités européennes.

Là aussi, c'est un élément qui sera un élément important pour faire rayonner notre site universitaire et faire rayonner notre université. Je voulais vous dire pour votre information que le coût de cette manifestation n'impactera pas le budget de l'établissement, bien entendu. C'est la Conférence des présidents d'université qui assume le coût de ce colloque qui est le colloque annuel.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information au début de ce conseil d'administration. On peut prendre une minute ou deux si vous souhaitez des précisions.

Oui, Tania.

Mme Carnet.- C'est pas des précisions. C'était pour savoir à quel moment je pouvais faire une déclaration.

Le Président.- Si c'est une déclaration concernant le plan de retour à l'équilibre, je vous propose de la faire au début du point concerné.

Mme Carnet.- D'accord.

Le Président.- On a encore le verbatim à approuver, ensuite on entrera dans les questions financières et on commencera les questions financières par le plan de retour à l'équilibre, vous pourrez la faire à ce moment-là.

Mme Carnet.- Merci.

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose que l'on adopte le verbatim de notre dernière séance du 29 mai.

Je passe la parole à Louis.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 29 mai 2017

M. de Mesnard.- Vous avez tous reçu le verbatim.
Est-ce qu'il y a des remarques ? Des observations ?
Non, donc je pense qu'on peut passer à l'approbation du verbatim.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?

Mme Carnet.- Moi, je ne prends pas part au vote.

M. de Mesnard.- Ne prend pas part au vote.
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

29 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

III) Questions financières

1. Examen et vote du Plan de rétablissement de l'équilibre financier 2017-2019

Le Président.- Merci. Donc on va pouvoir entrer dans l'ordre du jour formel par les questions financières et par le premier point de cet ordre du jour qui est l'examen et le vote par le conseil d'administration du plan de rétablissement de l'équilibre financier de notre université pour la période 2017-2019.

Donc Tania, si vous voulez intervenir maintenant, vous pouvez le faire et ensuite j'introduirai le point avant que l'on puisse en débattre.

Mme Carnet.- C'est une déclaration UNSA au conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 10 juillet 2017.

« Notre organisation a toujours été et restera force de proposition dans les instances.

La situation des universités ne s'est pas dégradée en une seule année. Il s'agit d'une question nationale et l'UNSA œuvre en amont pour que les universités puissent remplir leurs missions d'enseignement et de recherche avec les moyens indispensables tant humains que budgétaires.

Sans méconnaître la nécessité de réorganisation structurelle en interne et d'économies potentielles, le problème de fond demeure.

Quelle université veut-on pour les générations futures dans le contexte international actuel ?

Notre université, qui en est au stade de l'élaboration du plan de retour à l'équilibre, propose essentiellement des mesures d'économies au détriment des personnels.

Malgré une phase de consultation des organisations syndicales de quelques jours, suivie d'un nouveau projet de PRE dont les mesures se sont aggravées entre-temps, le seul moment de discussion a eu lieu lors du dernier comité technique du 27 juin.

Nous parlons de « discussion » et non de « dialogue social » car les réponses obtenues sur les critères de choix qui ont conduit à certains chiffrages nous ont laissé un goût amer.

Sous prétexte de baisse de masse salariale, 40 à 80 % de réduction des primes de fin d'année pour les personnels BIATSS, 22 % sur les primes d'encadrement ou 5 % sur les PRP/PCA ont été inscrits dans le PRE parce que ces mesures sont significatives en termes de montant : 359 509 euros d'économies réalisées, comparées aux frais de réception qui ne baisseraient que de 5 % et dont le volume global représente 480 000 euros du budget de l'université.

Les gels de postes BIATSS et enseignants, alors qu'il est reconnu que les BIATSS sont en sous-effectif à l'uB et que ces postes gelés ne seront pas tous pourvus par des contractuels, la réduction de la qualité de formation des personnels, la dégradation du dispositif de suppléance qui ne ferait qu'aggraver la situation actuelle dans les services et bien d'autres dispositions d'économies injustes, parce que des choix n'ont pas été faits en temps utile, tels que des rapprochements en termes de formation avec l'université de Franche-Comté ou des participations symboliques de toute la communauté universitaire, mais écartés parce que - entre guillemets - « politiquement incorrects ».

L'UNSA ne cautionnera jamais des économies effectuées au détriment des personnels et refuse qu'ils soient considérés comme une variable d'ajustement budgétaire. »

Le Président.- Merci, Tania, pour cette intervention. Je crois qu'il y a un point sur lequel on pourra tous être d'accord en introduction de ce débat qui est un débat difficile, c'est de s'accorder sur le fait que probablement jamais notre pays n'a connu pareille situation où coexistent à la fois une hausse continue et probablement sans précédent de la démographie étudiante depuis 2012 et, en même temps, une crise économique qui est profonde et durable et qui, petit à petit, a généré la situation dans laquelle se trouve actuellement une grande partie des universités françaises et globalement l'ensemble du tissu de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre pays. Et cette situation a entraîné le déficit, la situation de déficit de l'université de Bourgogne.

Pour autant, j'ai un point de désaccord avec vous, Tania, c'est que la construction de ce plan m'apparaît, au contraire, comme ayant été une démarche participative qui s'est appuyée sur un grand nombre de collègues de notre université et je voudrais remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui, d'une part, ont été sources d'idées pour construire le plan de retour à l'équilibre et également remercier et souligner le rôle des différentes instances de notre université qui se sont emparés de ce plan et qui ont permis de faire progresser le plan, de l'amender le cas échéant.

Les grands principes du plan ont été débattus en CHSCT. Ils ont été débattus en comité technique. Ils ont été débattus de façon tout à fait approfondie en conseil académique. Les principes ont également été présentés devant ce conseil d'administration. Ils ont été présentés et débattus également de façon approfondie en conférence des doyens, en conférence des directeurs de laboratoire.

Donc pour un exercice qui devait être élaboré sur un pas de temps d'environ trois mois, je pense qu'au contraire, le dialogue que nous avons conduit a été aussi approfondi qu'il pouvait raisonnablement l'être et, moi, je voudrais remercier tous les collègues qui ont accepté de s'engager avec nous dans ce dialogue parce que je sais que c'est quelque chose qui est difficile, parce que je sais que nous avons tous des désaccords et que je sais qu'il faut avoir du courage et du sens des responsabilités, et tout le monde a fait preuve de courage et de sens des responsabilités, en acceptant de s'engager dans le dialogue avec l'équipe de gouvernance et la Direction générale.

Troisième élément qui me paraît important et que je voudrais souligner parce qu'il faut qu'on se projette d'emblée dans l'avenir, c'est vous dire que nous devons tous avoir conscience du fait que, quels que soient les efforts qui figurent dans ce plan et quels que soient les efforts que nous allons collectivement accomplir au cours des mois et des deux à trois années qui viennent, les flux étudiants au niveau national restent à la hausse jusqu'à 2023 ou 2024. Le GVT, en toute hypothèse, ne sera pas plus compensé par l'État dans les années qui viennent qu'il ne l'est depuis deux ans. Les charges sociales, les cotisations sociales restent particulièrement élevées. Donc les déterminants du déséquilibre financier qui nous ont conduits dans la situation actuelle perdurent et vont perdurer.

Je voudrais donc à nouveau dire, et je le dis devant le représentant de l'État qui est parmi nous mais il sait quel est mon point de vue à ce sujet, que sans une refondation profonde du modèle de financement des universités françaises et globalement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays, l'université de Bourgogne, qui va implémenter ce plan et qui, en toute hypothèse, retrouvera l'équilibre financier en 2019 ou en 2020, ne pourra pas s'engager de façon durable dans un plan de réduction de ses dépenses qui devra s'imposer à nouveau à moyen ou à long terme si les déterminants du déséquilibre financier

actuel ne sont pas modifiés et donc si le modèle de financement de l'enseignement supérieur n'est pas refondé.

Donc nous, université de Bourgogne, avec nos désaccords et avec nos différences d'appréciation, et il est normal que l'on ait tous autour de cette table des désaccords et des différences d'appréciation, mais globalement nous, université de Bourgogne, nous assumons, nous prenons complètement nos responsabilités en assumant le passé et en assumant finalement un ensemble de déséquilibres financiers qui ne sont pas de notre fait, qui pour l'essentiel sont exogènes et qui pour l'essentiel correspondent à des charges qui sont transférées sur l'université de Bourgogne. Mais j'entends que l'État, au-delà de 2019, de 2020 et de ce plan, prenne également ses responsabilités et il devra prendre ses responsabilités parce que s'il ne le fait pas, alors c'est l'ensemble du tissu universitaire français qui va se retrouver totalement fragmenté puisqu'évidemment, personne ne pourra soutenir de façon durable cette espèce de course qui s'est engagée vers toujours davantage d'économies dans un contexte de charges transférées qui augmentent et de ressources qui sont stables.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments de commentaire et de remise en contexte avant qu'on ne rentre dans un débat qui sera bien sûr un débat un peu plus technique sur ce plan de retour à l'équilibre.

Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, je voulais intervenir. Ce ne va pas être pour parler du fond du PRE parce qu'on aura largement le temps, on a beaucoup de points à aborder. C'est simplement sur un point de vue. Je voulais exprimer la position du SNASUB et de la FSU.

Ce n'est pas parce qu'on va prendre part au débat que nous acceptons la procédure. Nous avons un doute, je le dis très clairement et nous sommes en train de l'étudier et nous nous réservons tous les recours possibles qui nous seront possibles, sur la procédure et sur le déroulement juridique.

Le CHSCT n'a pas été consulté sur ce document. Il a été consulté sur un document avec les grandes orientations, etc., mais sur le document technique qui nous est présenté aujourd'hui où il y a les mesures d'impact sur les personnels, tout cela n'a pas été soumis au comité technique et cela est, je le rappelle, prévu... Au CHSCT, excusez-moi. Ce n'est pas le comité technique. Il n'a pas été présenté au CHSCT et cela est un grave manquement juridique puisque c'est prévu par le décret. Donc là, déjà, à ce moment-là, le comité technique s'est réuni dans la foulée, il n'a pas pu statuer avec un avis du comité technique sur ce point-là.

Deuxième point juridique important de manquement juridique, je rappelle que le comité technique, quand il est convoqué, huit jours précédemment doit avoir les documents. Nous n'avons pas eu les documents précédemment dans les huit jours, nous les avons eus dans les cinq jours. Alors, étudier un document aussi important en termes d'impacts, c'est se moquer des personnels surtout quand au milieu vous avez un week-end. Donc il y a là aussi un vide juridique que vous avez intentionnellement puisque lors du comité technique précédent, à 10 heures du matin, vous nous avez assuré que nous aurions ce document dans la journée. Nous l'avons eu quatre jours plus tard. Vous avez une fois de plus méprisé les représentants du personnel, ce dont on a l'habitude depuis cinq ans.

Donc ce point-là, je tenais à le préciser parce que juridiquement, pour nous, nous sommes à l'étude et l'avocat du SNASUB y travaille. Nous pourrions déposer un

recours très rapidement, certainement cet après-midi, pour suspendre cette procédure.

Nous tenons à vous le signaler car elle repose sur un point juridique qui pour nous est fondamental, alors que, je tiens à le préciser, j'avais dans un premier temps assez favorablement apprécié la procédure. D'ailleurs, j'avais même participé en envoyant un certain nombre de contributions.

Mais, d'ailleurs, je vois qu'aucune des contributions des représentants du personnel n'a été soumise. Alors, c'est bien beau de dire que cela a été amendé par un grand nombre, mais toutes les procédures... Tous les collègues qui m'ont dit « on a fait des propositions, rien n'a été retenu ». Donc je ne sais pas comment cela a été fait.

Je voulais souligner ce point sur la partie juridique car cela ne veut pas dire que si nous participons au débat, nous cautionnons la partie juridique.

M. Helleu.- Bonjour à tous. On va parler du PRE. Le document, vous l'avez eu. Effectivement, sur la partie juridique, nous avons eu des discussions. Mais il y a l'article... Tout est codifié. L'article du code de l'éducation nationale qui prévoit pour seule formalité que le PRE est arrêté par le conseil d'administration, il ne précise pas d'autre formulation.

Je ne veux pas dire que les mesures du PRE ne doivent pas passer de façon (*mot inaudible*) par le CHSCT, mais moi, je n'ai vu nulle part qu'il était écrit que cela devait passer devant le CHSCT.

Cela dit, on sera très à l'écoute de ce que pourra dire la juridiction administrative.

M. Rollin.- Il faudrait peut-être regarder aussi le décret du CHSCT, Monsieur le Directeur général.

M. Helleu.- Oui, je regarde le code de l'éducation d'abord et puis... Mais ensuite, cela dit...

M. Rollin.- Il y a les prérogatives des uns et des autres.

M. Helleu.- Voilà, on en tirera toutes les conséquences même s'il y a une annulation du PRE. Cela dit, cela ne changeait pas du tout les trajectoires financières de l'établissement. Ce sont des problèmes de forme. C'était compliqué de tenir les délais parce qu'on était contraint, on en a longuement parlé, entre l'adoption du compte financier et la réalisation et la construction d'un PRE qui tient compte d'un certain nombre d'observations dont les observations de la représentation syndicale, puisque vous avez l'air de dire que l'on ne vous a pas écouté.

Il y a un certain nombre de mesures, si vous l'avez remarqué, qui faisaient partie du premier projet, à peu près 90 mesures. Dans celui-ci, il n'y en a plus qu'une quarantaine. Il y en a un certain nombre qui ont justement été retirées parce qu'elles ne faisaient pas suffisamment consensus et je peux parler de la problématique de la restauration de l'ESPE, par exemple, qui n'a pas été reprise dans le plan de rétablissement de l'équilibre, alors que c'était initialement une mesure qui avait été proposée par les groupes de travail techniques. C'est bien que l'on a tenu compte d'un certain nombre d'observations puisqu'il y a à peu près une fiche sur deux qui a disparu depuis un mois.

Le Président.- Très rapidement, en fait. D'abord, Monsieur Rollin, quand je dis que je voudrais remercier très sincèrement les personnes qui, bien que ne partageant pas le fond de ce plan, ont accepté de s'engager avec nous dans le dialogue, et ont accepté de s'y engager de façon constructive en émettant des commentaires sur les fiches actions qui avaient été produites, en corrigeant le cas échéant, en faisant le cas échéant d'autres propositions, c'est bien l'ensemble des organisations syndicales de notre établissement que je veux associer à ces remerciements parce que j'admets et je comprends la force des désaccords que les uns et les autres vous pouvez avoir vis-à-vis de ce plan et, en même temps, j'ai apprécié le sens des responsabilités avec lequel vous vous êtes engagés avec nous dans la discussion.

Par ailleurs, j'ai le souvenir très précis lors des débats que nous avons eus en comité technique la semaine dernière, de quelques mesures et de quelques éléments qui ont été intégrés dans ce plan suite à des propositions de collègues qui sont des représentants d'organisations syndicales.

On a effectivement, dans le cadre de ce dialogue, pu supprimer un certain nombre de propositions initiales mais on a également pu rajouter et préciser un certain nombre de mesures précisément dans le cadre du dialogue nourri qui s'est noué avec l'ensemble de la communauté depuis quelques semaines.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la nécessité de passer en CHSCT sur un certain nombre de mesures, on n'en nie pas la nécessité, mais je crois qu'il faut bien ici que l'on arrive à distinguer ce qui est le plan de ce qui correspond aux mesures d'exécution du plan.

Le plan dans son ensemble, dans sa globalité, qui a pour finalité de donner une trajectoire de retour à l'équilibre avec de grandes mesures, c'est ce dont nous allons débattre aujourd'hui et ce plan, formellement, juridiquement, ne doit relever exclusivement que du conseil d'administration.

Ensuite, il y aura l'ensemble des mesures constitutives de ce plan, les mesures d'exécution, qui bien évidemment, au coup par coup et mesure par mesure et quand cela sera nécessaire, seront soumises à délibération du CHSCT et du CT. Cela est évidemment quelque chose qui doit être tout à fait clair et nul ne le conteste.

Mais le plan en lui-même qui est ce document cadre relève de la seule délibération du conseil d'administration.

Voilà ce que je voulais vous indiquer en préalable.

Oui, Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne vais pas revenir sur les nombreux points que j'ai déjà évoqués lors du CA précédent ou comme l'ont évoqué mes collègues Philippe Castel lors du CT ou Jean-Emmanuel Rollin encore aujourd'hui.

Vous aurez beau mettre en avant des phases de consultation, pour moi comme pour le SNESUP, c'est un simulacre de consultation auquel nous avons assisté pour la mise en place de ce plan de retour à l'équilibre.

J'ai aussi déjà eu l'occasion lors de la commission Finances de dire que je regrettais le non-passage en CHSCT. En tout cas, le non-passage devant le CHSCT de la version finale du plan de retour à l'équilibre qui est soumise au vote aujourd'hui.

Sur le fond, le chiffrage n'est pas explicité et donc je constate dans le document que nous avons reçu, je constate avec regret, que nous raisonnons toujours à l'envers avec un objectif financier auquel le reste doit s'aligner plutôt que de répartir des besoins pour assurer un service public minimum de qualité.

C'est un non-sens absolu de supprimer des postes quand la démographie étudiante explose et l'on ne peut que se réjouir de cette explosion démographique.

Pour revenir sur le chiffrage, je ne comprends pas, par exemple... un exemple parmi d'autres, l'impact budgétaire calculé pour l'économie de huit CRCT à 15 000 euros. Je ne comprends pas ce calcul de 15 000 euros qui me paraît vraiment faible pour huit CRCT et je me permets de comparer, si c'est vraiment l'impact budgétaire, ces 15 000 euros avec les 10 000 euros donnés au MEDEF pour son école d'été.

Décidément, nous n'avons pas les mêmes priorités, Monsieur le Président, puisque le nombre de CRCT distribués par le CNU dépend du nombre de CRCT distribués par les établissements l'année précédente. C'est le début d'un engrenage qui affaiblit la recherche.

Enfin, le déficit budgétaire n'est pas un problème spécifique à l'uB comme vous l'avez très bien souligné tout à l'heure, mais national. Résistons nationalement en refusant, par exemple, comme l'a fait le CA d'Orléans, de fonctionner sans les moyens nécessaires.

Je constate enfin que tous ne sont pas touchés de la même façon dans cette proposition de plan de retour à l'équilibre. Les BIATSS sont de loin les plus impactés par vos propositions et je constate qu'aucune diminution de votre propre prime, de vice-présidents et chargés de mission n'est demandée dans ce plan de retour à l'équilibre, contrairement à l'ensemble de toutes les autres primes. Donc seul le nombre de chargés de mission est évoqué dans le document.

Vous aurez bien compris que je voterai contre ce plan de retour à l'équilibre.

Le Président.- Un point un peu général sur le point précis des 15 000 euros. Je n'ai pas, bien entendu, le détail mesure par mesure, mais ce que je peux vous dire, c'est que sur l'équilibre de l'effort entre les personnels administratifs et techniques et les personnels enseignants, entre les personnels enseignants PRAG/PRCE et les personnels enseignants-chercheurs, précisément ce plan s'est attaché à obtenir une répartition que nous avons cherché véritablement la plus équitable possible, et il n'est pas exact de dire que le seul effort porte sur les personnels administratifs et techniques.

Des efforts sont consentis également par les personnels enseignants et enseignants-chercheurs et ces efforts portent à la fois sur la réduction de la PEDR qui est prévue d'être réduite de 20 %, ce qui est une réduction significative.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'on a, au cours des derniers conseils d'administration, validé ensemble une baisse globale de l'offre de formation dans notre université avec une baisse significative du nombre des heures complémentaires, et c'est donc bien une mesure qui, sur le plan économique, va également toucher les revenus des collègues enseignants et enseignants-chercheurs.

Et pour ce qui concerne l'équilibre entre les personnels enseignants-chercheurs et les personnels PRAG/PRCE, vous savez que l'on a décidé d'harmoniser les procédures de calcul des heures complémentaires entre les personnels PRAG/PRCE et les personnels enseignants-chercheurs et que cela est une mesure qui va bien entendu, sur le plan économique, porter sur les personnels PRAG/PRCE de notre université.

On peut contester, bien entendu, telle ou telle mesure, mais vous voyez qu'il y a une démarche d'ensemble qui a pour objectif de faire porter l'effort d'une façon... Alors, je ne vous dis pas que l'équité est parfaite mais, en tout cas, les mesures se

sont données pour objectif de faire porter l'effort sur la totalité des personnels de l'établissement.

Alors, Philippe Salvadori voulait intervenir peut-être... Non, Philippe ?

Alors, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste pour vous répondre. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que les enseignants et les enseignants-chercheurs n'étaient pas impactés.

Vous citez l'exemple de diminution des heures de formation. Donc justement, quand la démographie étudiante explose, en enlevant des heures, l'impact sur les enseignants, du fait que les heures vont diminuer, est moindre, mais pour les personnels administratifs, s'il y a plus d'étudiants, il y a plus de travail. Il n'y a pas mécaniquement à faire moins de travail parce qu'on a supprimé des heures de formation.

Donc encore une fois, je n'ai pas dit que les enseignants n'étaient pas impactés. Je constate juste que pour les personnels administratifs, on va juste leur demander plus de travail avec moins de bras et en étant payés moins alors que pour les enseignants et pour les enseignants-chercheurs, il y a des impacts mais ce n'est pas la même chose.

M. Rollin.- On ne compensera pas. Il est hors de question que l'on compense, (*phrase inaudible*) et chacun fera sa fiche de poste et que sa fiche de poste.

Le Président.- Philippe, tu veux intervenir.

M. Salvadori.- Je ne sais pas dans la méthodologie du débat si, là, nous traitons du fond.

Le Président.- Je crois que le débat est lancé sur le fond et c'est bien. Je préfère que l'on puisse prendre le temps sur le fond, donc le débat est lancé.

M. Salvadori.- Maintenant ?

Le Président.- Oui.

M. Salvadori.- OK. C'est dommage parce que j'avais une question préalable qui était justement sur l'articulation entre les propositions qui avaient été faites dans les groupes de travail associés et ce qu'il en ressort.

Moi, je n'ai pas participé, parce que je pense qu'il ne faut pas brouiller les interventions, à ces groupes de travail, mais dans ce qui nous avait été soumis, j'avais relevé une piste qui pouvait sembler intéressante et qui, je crois, n'est pas du tout reprise, mais c'est peut-être pour des raisons purement juridiques, c'était celle de l'étalement de la durée des amortissements. C'était, je crois, une proposition qu'un certain nombre de RA avaient faite. Moi, je trouvais cela intéressant. Je voulais savoir si c'était techniquement impossible, juridiquement impossible. Cela me semblait, dans la boîte à idées, une idée forte qui avait un impact financier très fort.

M. Helleu.- Oui, effectivement. C'est un point qu'on a noté. Je ne l'ai pas repris parce que ce n'est pas suffisamment sécurisé pour pouvoir l'inscrire. Sur

l'allongement de la durée des amortissements, d'une part, il faut que les commissaires aux comptes soient d'accord et on ne peut pas passer outre, et il faut également une analyse qui est faite du côté de Bercy sur l'allongement de la durée des amortissements parce que cela revient, en fait, à moins mettre de côté et donc à rendre moins sûr, en fait, à fragiliser notre sécurité financière. Donc c'est un point...

En fait, on a deux verrous derrière cette idée que l'on va continuer à travailler : pour relever ou augmenter la durée d'amortissement, on a quand même deux choses sur lesquelles il faut qu'on soit en phase, il faut deux autorisations, sinon on est sur l'insincérité budgétaire. Donc on n'a pas toutes (*mot inaudible*) pour... toutes les autorisations. Cela ne dépend pas de nous pour régler ce point.

Sinon, il y a des choses que l'on continue à creuser, bien évidemment. Là, on a essayé de mettre ce qui est le plus certain.

J'avais juste un point pour revenir sur la charge des enseignants-chercheurs. Globalement, c'est 52-53 % d'enseignants-chercheurs, 47-48 % de personnels BIATSS. Quand vous regardez le poids des efforts demandés sur la masse salariale, les enseignants-chercheurs, c'est quasiment 4 millions d'euros, les BIATSS c'est 2 millions d'euros, et si on rajoute cette prime, on est à 3 millions. Donc l'effort porte nettement sur les postes d'enseignants-chercheurs plus que sur les postes de BIATSS. C'est très clair dans les dispositions qui sont prises.

Le Président.- Merci, Alain.

Qui souhaite intervenir ? Philippe, tu veux intervenir ?

M. Salvadori.- Dans ce cas-là, s'il faut rentrer d'emblée sur l'appréciation globale du plan lui-même et non pas seulement des présupposés sur la méthode, je pense avec mes collègues de liste, et en l'absence de Sébastien Chevalier qui est aux États-Unis, qu'évidemment ce plan ne peut pas entièrement nous satisfaire. C'est le moins que l'on puisse dire.

Je rappellerai quand même que dans la petite histoire de l'année qui vient de s'écouler, nous avons fait à l'automne un geste en nous abstenant dans certains votes et en demandant explicitement, d'une part, qu'il y ait une association plus étroite entre les réflexions et les actions, une association plus étroite des élus du CA, pas seulement lors des sessions du CA. Force est de constater que cela n'a pas été le cas, mais à la limite, c'est peut-être relativement secondaire.

Surtout, nous avons demandé à ce que l'on ne perde jamais de vue dans les débats budgétaires le fait que nous étions une université, c'est-à-dire un lieu d'enseignement et de recherche et pas seulement un endroit où on fait varier des variables, très justement, derrière lesquelles il y a des missions et des hommes malheureusement. Et des femmes, bien sûr... Donc... Oui, oui... Bien évidemment.

Ce qui nous inquiète véritablement... Et la gamme des mesures que vous avez prises est relativement classique, je ne ferai insulte à personne en disant qu'il n'y a pas là de proposition ébouriffante. Le poids de l'effort porte sur la contraction de la charge salariale, soit les primes, et là-dessus je pense que nous serons unanimes à dénoncer les amputations des primes du personnel et particulièrement des BIATSS, mais de manière générale, ce qui nous frappe... Alors, Monsieur le Président, vous venez de dire qu'il faudra, d'un côté, apprécier la trajectoire globale et, de l'autre, les mesures d'application, je vous en donne acte. Mais à ce moment de l'année, c'est-à-dire après le retour des DOM, nous avons une idée, composante par composante, un peu plus précise des efforts qui seront consentis par les uns et par les autres.

Et vous savez, puisque j'ai déjà fait une intervention en ce sens à la conférence des directeurs de composante, que je suis inquiet, que mes collègues directeurs de composante sont inquiets, que les collègues de manière générale sont inquiets du fait que cet effort ne nous semble pas équitablement partagé, d'une part.

Dans ma composante, l'UFR Sciences humaines, nous avons un taux de gel à l'horizon 2018 qui, en l'état, mais cela peut changer, est de plus de 10 % des postes d'enseignants-chercheurs. Dans la composante voisine, en Lettres, c'est à peu près la même chose. Monsieur Wegmann, vous avait interpellé là-dessus au conseil des doyens.

Alors que globalement nous en sommes restés à l'idée que semblent conforter les chiffres que vous nous apportez sur les gels que c'était environ 3 % des postes qu'il fallait, en moyenne, geler pour tenir la trajectoire que vous avez dessinée.

Alors vous comprenez bien que là, on est devant une iniquité de traitement entre les composantes parce que si la moyenne est à 3 % de gel et que certaines composantes, qui comptent quand même... Je rappellerai que les deux UFR que j'ai évoquées là, c'est 15 % des étudiants, peut-être un peu moins en termes de postes parce que nous ne sommes pas aussi bien dotées que d'autres. J'en déduis qu'il y a des composantes où le taux de gel est beaucoup beaucoup plus bas.

Et cela m'amène au deuxième élément d'inquiétude, c'est que j'ai eu l'impression, et rien ne peut le démentir dans le plan, je vais réemployer le terme que j'ai déjà employé, que dans la politique de gel, ce n'était pas une stratégie qui était mise en place, une stratégie qui nous semble nécessaire, c'est-à-dire sur quel pied retombera l'université de Bourgogne comme lieu d'excellence d'enseignement et de recherche dans quatre ans, à l'issue de ce plan ? C'est-à-dire qu'est-ce que nous aurons perdu ?

Nous avons déjà perdu deux disciplines. Je ne vais pas revenir sur les débats précédents. D'autres sont désormais très nettement en danger parce que par effet d'aubaine, parce que cette année-là partent à la retraite ou partent en mutation ou sont promus des collègues, les postes se libèrent, et dans certaines disciplines, nous avons maintenant des taux de gel qui rendent à très court terme difficile leur survie.

De surcroît, peuvent s'ajouter à ces éléments quantitatifs des éléments qualitatifs quand le gel porte sur des postes stratégiques, notamment en termes de recherche. Lorsque, dans des UMR qui vont être à nouveau évaluées pour ce statut d'UMR si précieux comme signe de reconnaissance et de financement, ce sont des disciplines entières qui voient le nombre de leurs professeurs aptes à diriger des recherches diminuer d'un tiers ou de moitié, voire être supprimés totalement – dans le cas malheureusement des disciplines où il n'y a qu'un seul professeur, qui part à la retraite -, que restera-t-il de ces UMR aux (*mot inaudible*) du CNRS ? Que restera-t-il de la recherche à l'université quand on aura fait disparaître pendant quatre ans ? Parce que là, on a bien conscience que nous entrons dans une période de glaciation de trois ou quatre ans.

Rien, me semble-t-il, n'a été projeté pour savoir dans quel état nous sortirons, si nous sortons un jour de cette glaciation, et la possibilité de la disparition des postes est désormais en perspective, et si cette disparition est aussi inéquitable que le gel auquel il est procédé, là je crois que nous pouvons tous, avec l'intérêt que nous portons à la survie de l'université de Bourgogne, avoir des inquiétudes.

Si j'avais à concentrer... Je suis pleinement d'accord avec ce qui a été dit jusqu'à présent sur l'inquiétude. Je rappelle aussi que j'ai déjà attiré l'attention

plus d'une fois sur les coupes qui sont faites dans les services de documentation et qui auront des conséquences très graves pour la formation et aussi la recherche. Là encore, ce sont des pans entiers qui sont effacés, j'allais dire par inadvertance. Je sais bien qu'il n'y a pas de votre part un plan de nuire à telle ou telle discipline, mais l'absence de stratégie, la poursuite de l'effet d'aubaine, c'est-à-dire le hasard des libérations de postes, fait que la conséquence en est celle-ci.

Pour terminer en évoquant mon UFR, pardonnez-moi, c'est une chose que je connais un peu. Dans certaines disciplines surencadrées, il n'y a aucun gel parce que personne ne part et personne ne partira sans doute avant trois ou quatre ans, et dans d'autres disciplines, le gel porte sur les seuls postes qui sont disponibles, qui sont des postes, j'insiste et je le dis sans rhétorique aucune, stratégiques.

Donc je crois qu'il faut... Si je comprends bien, mais je me trompe peut-être, il y a une marge d'appréciation entre la trajectoire qui, d'ailleurs, repose sur des hypothèses dont certaines ne seront pas remplies, je pense qu'il faut en avoir conscience, c'est-à-dire que nous risquons d'avoir après le PRE 1 nous aurons le PRE 2 à l'issue du PRE 1.

Et vous avez rappelé à juste titre, Monsieur le Président, et je partage totalement votre analyse là-dessus, que les causes profondes qui nous mettent en déficit et tout particulièrement la non compensation du GVT sont pour le moment toujours sous-jacentes et nous obligerons donc fatalement chaque année à comprimer notre masse salariale.

Donc je pense qu'il y a à regarder où va la trajectoire. J'ai quand même l'impression que la trajectoire nous amène à la disparition de pans entiers et une fois de plus, le pire, ou le mieux, je ne sais pas, c'est que ce n'est pas évidemment dans vos intentions, mais c'est dans les conséquences de ce que vous avez mis en place cette année.

Donc moi, je vous inviterai à un effort de redimensionner ce plan, notamment dans sa trajectoire de retour à l'équilibre – qui n'est pas un retour à l'équilibre, mais bien un retour à l'excédent sous deux ans -, pour que dans ce redimensionnement, c'est-à-dire si vous voulez une atténuation du nombre de gel de postes et qu'on puisse laisser aux disciplines et aux composantes, qui sont les plus victimes de ces gels, le temps d'une respiration sans laquelle nous ne sortirons alors de la glaciation qu'en état de nudité, malheureusement pour la recherche et donc pour la visibilité internationale de notre université. Je pourrai donner un certain nombre d'exemples très précis dans les disciplines que je connais le mieux.

Voilà mon inquiétude. Elle recoupe celle, je crois, de l'ensemble des collègues BIATSS et enseignants-chercheurs. L'austérité peut-être, si c'est une nécessité, mais avec discernement et moi, je conteste que ce soit une nécessité parce que la base de tout, évidemment, c'est le fait que l'État et les gouvernements qui se succèdent ne tiennent pas leur parole et notamment sur le GVT. Bien sûr, acceptons un plan de retour à l'équilibre mais qui ne soit pas un plan qui nous amènera à une université considérablement appauvrie et amputée.

Le Président.- Merci, Philippe, pour ces interrogations que grandement et très largement on partage et on a déjà eu pour l'essentiel l'occasion d'en parler en conférence des doyens la semaine dernière.

Je voudrais, en introduction peut-être à la réponse que je voudrais te faire, parce que tu abordes des questions de fond, essentielles, et sur lesquelles j'ai en partie réponse et, en partie, je n'ai pas réponse.

Je vous invite à regarder la page 44 du plan. Page 44 du plan, il y a un tableau en milieu de page qui est tout à fait intéressant. C'est un tableau qui présente l'évolution des dépenses de masse salariale 2017, 2018, 2019. Ce qui est tout à fait intéressant dans ce tableau, c'est que vous voyez que malgré un effort qui est un effort important puisqu'au bout du compte, il va se traduire en trois ans par le gel d'environ 70 à 80 postes, vous voyez que la masse salariale ne baisse pas.

La masse salariale ne baisse pas parce que, en réalité, en même temps que nous allons réduire le nombre des postes, précisément le GVT va continuer d'augmenter et l'ensemble des cotisations sociales et des charges patronales vont continuer d'augmenter et cela est quelque chose qui est vraiment terrifiant parce que cela donne...

Je pense que ce petit tableau en trois cases résume la difficulté de l'équation à laquelle on est contraint et montre bien qu'au bout du compte, même en gelant un nombre d'emplois significatifs, on arrive à stabiliser la situation, mais on ne peut pas prétendre à une pérennité de long terme et c'est bien la raison pour laquelle je dis et j'insiste, et pour laquelle je l'ai inscrite en introduction du plan et en conclusion du plan, qu'il n'y a pas de salut possible sans une refonte profonde du modèle économique de financement des universités françaises parce que la logique dans laquelle nous engage ce modèle de financement finalement est celle de geler des emplois pour financer le GVT et que l'on va s'engager... on risque de s'engager dans une course. Je suis d'accord avec cela.

Je suis d'accord également avec vous, et je l'ai déjà dit et je l'ai déjà écrit, sur l'irrationalité qu'il y a d'être dans une période d'augmentation des flux étudiants et que la conséquence d'une augmentation des flux étudiants soit la baisse des heures et la baisse des emplois.

Simplement, on est dans un modèle de financement où l'État est notre financeur, où les décrets financiers qui gouvernent le fonctionnement des universités sont des décrets qui sont pris par l'État, et l'État exerce le contrôle de l'équilibre financier des universités. La Rectrice est chancelière de l'université et, à ce titre, est garante du contrôle du fonctionnement, conformément à la légalité, de notre établissement. D'ailleurs, ce plan est bien sûr arrivé aujourd'hui auprès des administrateurs parce qu'il a reçu l'aval de la Rectrice et donc l'aval de l'État et que la Rectrice a validé ce plan mais qu'elle a fait un certain nombre de remarques indiquant qu'en aucun cas, il ne faudrait que ce plan ne soit un plan plus mesuré et plus modéré.

Sur les grands principes généraux de ton intervention, Philippe, je suis assez d'accord.

On est donc confronté à une vraie problématique, là aussi je suis d'accord, c'est celle de l'effet d'aubaine. L'effet d'aubaine, c'est qu'une année N, arrivent à la retraite un certain nombre de collègues dans un certain nombre de composantes et qu'évidemment, l'effort va porter sur ces composantes parce qu'elles ont par malchance un certain nombre d'emplois qui arrivent à échéance et de collègues qui arrivent à la retraite. On a conscience de cela, évidemment. Et évidemment, on ne peut pas l'éviter mais il faut qu'on essaie de le corriger.

On a essayé de corriger cet effet d'aubaine qui est quand même structurellement la base de ce plan. On a essayé de limiter cet effet d'aubaine en faisant en sorte qu'il n'y ait pas d'année blanche, mais en faisant en sorte que les gels d'emplois soient étalés sur plusieurs années. Autrement dit, l'an passé, avant même d'être en déficit d'ailleurs, on a fait une demi-campagne d'emplois. Cette année, on va faire quelque chose qui va être en gros un tiers d'une campagne

d'emplois. Je pense que l'année prochaine, on fera probablement un tiers de campagne d'emplois et ceci nous permettra d'arriver à la réalisation de ce plan.

Il est préférable de fonctionner comme cela plutôt que de faire une ou deux années qui soient des années complètement blanches puisque évidemment, en étalant sur le temps, on limite d'autant cet effet d'aubaine qui fait qu'une composante peut être taxée plus durement en fonction des personnes qui partent en retraite l'année N.

C'est un premier élément et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons tenu à ne pas faire d'année blanche brutale, mais à étaler le plan.

Ceci étant, on n'empêchera pas qu'il y ait partiellement un effet d'aubaine et on a commencé nous-mêmes à suivre le pourcentage de gel de postes par composante de façon... Alors, je ne peux pas te les donner, mais on a un tableau qui donne de façon précise ce que sont les pourcentages de gel par correspondance et l'objectif est, bien entendu, d'arriver au sortir du plan, à obtenir quelque chose qui soit le plus équitable possible.

Là encore je suis lucide, ce ne sera pas totalement équitable. Les pourcentages ne pourront pas être des pourcentages qui seront strictement identiques selon les composantes.

Je pense donc que... Et là, tu as raison, et je me suis déjà projeté, et on s'est déjà projeté dans ce qui devrait être la façon de travailler à l'avenir, quand l'université de Bourgogne va sortir de ce plan. Je ne serai plus président à ce moment-là, mais quand l'université de Bourgogne sortira de ce plan, on sera une année qui sera peut-être l'année 2019 ou l'année 2020 où arriveront en retraite un certain nombre de collègues avec un certain nombre de profils d'emploi. Il faudra surtout s'attacher au moment du sortir du plan à garder en mémoire et avoir un véritable effet mémoire sur l'ensemble des profils des postes qui auront été gelés pendant trois ans de façon à considérer que les postes qui, à ce moment-là et à cette année de sortir de plan, arriveront à échéance ne soient pas des postes qui soient de principe prioritaires parce que ce sera l'année de la campagne d'emplois, mais il faudra impérativement être capable de reconsidérer l'ensemble des profils des postes qui auront été gelés les trois années précédentes.

Tout ceci va nous amener, je pense, à travailler d'une façon totalement différente et à dissocier, dans la stratégie des campagnes d'emplois, ce qui doit être la stratégie des composantes et la stratégie des laboratoires, des postes dont les profils arrivent à échéance pour raison de retraite. Et on sait tous très bien que l'on a cette tendance à considérer que quand un poste arrive, qu'un collègue est en retraite, la composante va demander un poste avec un profil qui généralement est sensiblement le même. Je pense que cette nouvelle façon de travailler va devoir nous inciter à rompre cette modalité de travail.

Je n'ai pas d'autre approche plus miraculeuse à proposer, mais je pense que le point que tu soulèves est un point essentiel et que la réponse devra être celle-ci.

M. Salvadori.- Si je peux me permettre, Monsieur le Président, c'est très gentil de donner des conseils à ceux qui vous succéderont. Enfin, là, c'est sous trois ans et moi, je dis qu'il y a des disciplines qui ne pourront pas survivre à ces trois ans de gel. Quand il y a un seul professeur dans une discipline et que ce poste est gelé, c'est fini. On ne s'en relève pas.

Mme Grayot-Dirx.- Si je puis me permettre. Un gel aujourd'hui n'est pas forcément un gel en dur pour trois ans. On a un stock de gels à avoir, c'est comme

cela. Néanmoins, on l'a en projet cette année, on vous le présentera devant le conseil le moment venu, il est possible de dégeler un poste s'il y a un besoin immédiat prioritaire et d'en geler un autre ailleurs pour compenser. C'est-à-dire que ce qui est gelé aujourd'hui n'est pas forcément gelé *ad vitam aeternam*. On peut, même à l'intérieur du PRE, avoir quand même un peu de flexibilité pour publier un poste dans l'immédiat alors qu'on l'a gelé un an ou deux ans auparavant.

Parce qu'effectivement, vous l'avez dit, on est tributaire des mutations des collègues que l'on ne prévoit pas forcément, on est tributaire des départs à la retraite ou pas, d'ailleurs, parce qu'il y a des collègues dont on prévoit le départ et qui finalement restent. Donc il y a toujours une part d'aléas qu'on ne peut pas maîtriser et il y a effectivement des composantes qui peuvent être, de ce fait, plus impactées que d'autres aujourd'hui par les gels. Mais il est possible de soulager, entre guillemets, ces composantes dans l'année qui vient en compensant par un gel autre part si un poste se libère. Donc il y a quand même de la flexibilité à l'intérieur du PRE.

Et pour terminer, évidemment on ne va pas s'engager pour l'équipe qui nous succédera. Par contre, il y a quand même les services qui sont là, qui travaillent avec nous sur ces campagnes d'emplois, qui ont la mémoire de ce qui est fait et qui auront cette mémoire le moment venu de dire que telle composante a été très impactée et même si c'est une autre qui peut publier un poste, il faut peut-être penser à une fongibilité et à prévoir de soulager le moment venu les composantes qui auront été les plus impactées.

M. Salvadori.- Il est à souhaiter que vos successeurs soient honnêtes. Mais peut-être vous succéderez vous à vous-mêmes.

Le Président.- Sophie Desseigne voulait intervenir et ensuite Peggy reprendra la parole.

Madame Desseigne, allez-y.

Mme Desseigne.- Je voulais intervenir sur le point 4.2.4, on est à la page 37. Il s'intitule « *Diminuer les dépenses documentaires financées par l'uB par une meilleure harmonisation* ».

Je rebondis sur la remarque de M. Salvadori par rapport aux coupes sombres qui ont été effectuées sur le budget du SCD l'année dernière (-200 000 euros), qui ont fatalement impacté les abonnements numériques pour la recherche, mais pas exclusivement, les périodiques papiers également, et les monographies.

Cette mesure précise qu'il s'agit de développer les mutualisations des abonnements en ligne et donne l'exemple des Techniques de l'ingénieur qui, effectivement, est une ressource mutualisée avec l'ESIREM, l'IUT de Dijon et d'Auxerre, l'IUT du Creusot et l'UFR ST.

Nous avons deux autres partenariats dans l'université pour des ressources recherche. Nous avons un partenariat pour JSTOR et nous avons également un partenariat pour l'ACS.

Dans ces partenariats, le SCD est soit majoritaire du financement soit ce sont les labos.

Je viens de recevoir ma dotation 2018, enfin un premier élément, et je peux déjà dire qu'à nouveau la documentation recherche va être impactée. Elle va être impactée et nous regardons donc les ressources qui vont devoir être désabonnées et

nous sommes effectivement à la recherche de partenariats pour l'année prochaine avec des labos qui seraient à même de nous aider à financer des recherches, des ressources indispensables, je dis bien « indispensables », pour l'université et pour la poursuite de sa recherche.

Également, nous pourrions être amenés à désabonner des ressources pédagogiques qui sont essentielles aussi pour les étudiants.

Je voudrais attirer votre attention sur cette mesure qui, bien sûr, est une bonne mesure en tant que telle, mais la mutualisation avec des partenaires qui sont déjà affectés eux-mêmes par des baisses est loin d'être évidente. Donc je pense qu'il faut pouvoir l'envisager de manière collégiale, discuter au cas par cas de ce que l'on peut faire et en fonction de paramètres objectifs.

Le Président.- Merci. Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je voulais tout d'abord répondre à M. Helleu quand il m'a répondu tout à l'heure en parlant de montant de masse salariale en euros. L'idée de mon intervention n'était pas de compter en euros, mais en nombre de postes. Vous savez bien que l'indice de rémunération des personnels administratifs ou des enseignants-chercheurs n'est pas le même. Donc parler juste en termes d'euros économisés est un petit peu réducteur.

Je voulais rebondir sur l'intervention de Philippe Salvadori à propos des désUMRisations. Je siége au CS du CNRS et cela fait plusieurs mois que je suis vraiment très inquiète de la volonté d'accentuation de ce qu'ils appellent « la politique de site ». On ne peut que constater un nombre croissant de désUMRisations qui passent devant le conseil scientifique du CNRS. Et quand on entend les critères de désUMRisation et que l'on voit parallèlement le nombre de postes qui est gelé, je ne peux que m'inscrire dans l'inquiétude qu'évoquait Philippe Salvadori : non seulement en gelant des postes, on va peut-être récupérer un tout petit peu de masse salariale, mais on risque de perdre des labels CNRS. Ou d'autres. Je parle du CNRS parce que j'y siége mais j'imagine que pour les autres instituts de recherche, c'est la même chose. À partir du moment où on est en cotutelle et que l'un des deux partenaires se désengage, le deuxième est en droit de se désengager aussi.

Pour finir, comme vous l'avez parfaitement mis en avant tout à l'heure, vous avez presque dit que geler des postes ne servait à rien finalement puisqu'avec l'augmentation du GVT, ce qu'on gèlera maintenant n'aura plus d'impact dans deux ou trois ans, donc pourquoi le faire ? Pourquoi faire semblant que l'on peut arriver à un équilibre alors que vous savez pertinemment que l'on n'y arrivera pas et que l'on ne peut pas ? Pourquoi continuer à se mutiler ? Pourquoi prendre le risque d'être désUMRisé ou autre ? Pourquoi prendre le risque d'arrêter de fonctionner pour aller on ne sait où ? On voit bien que de toute façon, on n'y arrivera pas, donc à quel moment on tire la sirène d'alarme ? À quel moment on dit « non, on ne peut pas résoudre une équation parce qu'on n'a pas les données pour la résoudre et donc on ne peut pas faire, point » ?

Des moyens, on a déjà eu l'occasion d'en discuter, mais il y en a dans le crédit impôt recherche, il y en a dans le PIA. Il faut insister pour une modification des règles du jeu, mais faire un plan de retour à l'équilibre alors qu'on ne peut pas avoir d'équilibre, cela nous emmène juste dans le mur.

Le Président.- Mais il ne vous aura pas échappé que l'ergonomie des universités est une chose toute relative et que l'État, qui est le principal financeur des

universités, est en situation d'être décideur et, encore une fois, les décrets financiers qui gouvernent le financement des universités n'admettent pas qu'un établissement soit en déficit, imposent un plan de retour à l'équilibre à partir du double déficit, ce que comptablement, en tout cas, l'État apprécie comme étant la situation de l'université de Bourgogne et que l'effort que l'on fait, bien sûr ne réduit pas la masse salariale, compte tenu de l'augmentation du GVT, mais il permet de réduire le niveau de déficit et c'est bien cela l'ardente obligation qui est la nôtre, c'est de revenir à l'équilibre budgétaire.

Ensuite, pour le reste, je suis d'accord avec vous. Quels que soient les choix politiques qui seront faits par l'État, il faut que l'État fasse des choix pour venir refinancer les universités. Malheureusement, les dernières informations qui ont été les nôtres, en tout cas qui semblent se dessiner, n'indiquent pas d'augmentation de la dotation financière des universités, en tout cas pour l'année universitaire qui vient.

Je suis bien évidemment inquiet. J'aurais aimé que le nouveau gouvernement fasse des annonces fortes en matière de refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce n'est malheureusement pas le cas et je trouve que nous sommes un petit peu seuls dans cette situation économique difficile pour faire face à l'avenir et que nous sommes malheureusement assez peu aidés, mais l'obligation qui est la nôtre est de trouver cette trajectoire de retour à l'équilibre.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y a des CA qui refusent le plan de retour à l'équilibre, pourquoi pas nous ?

Le Président.- Quand un conseil d'administration refuse un plan de retour à l'équilibre, c'est extrêmement simple, c'est le recteur ou la rectrice qui prend le budget et qui décide du budget et qui prend les décisions dans des conditions...

Mme Cénac-Guesdon.- Ah non ! Ce n'est pas vrai.

Le Président.- ...qui sont probablement moins concertées et moins dialoguées que nous. Mais, de toute façon, on ne peut pas rester dans une situation qui serait une situation juridiquement hors-sol. C'est quelque chose qui est tout à fait impossible.

Par ailleurs, encore une fois on a déjà eu l'occasion d'en parler, mais laisser dériver le déficit est une situation qui ne serait pas tenable parce que notre fonds de roulement ne permettrait pas de l'assumer de façon prolongée et qu'à partir du moment où le fonds de roulement ne permettrait pas de l'assumer, alors on serait dans une situation de véritable mise sous tutelle sans la moindre capacité décisionnelle.

Je vois Cédric Clerc qui veut intervenir. Allez-y, Cédric.

M. Clerc.- Déjà pour rebondir sur ce que vous venez de dire et ce que j'ai entendu. Si nous refusons ce plan, le Rectorat reprendra peut-être la main. Enfin, je me demande s'il ne l'a pas déjà reprise. Quand on voit les mesures qui sont faites, c'est purement un calcul mathématique de coûts, de charges. Vous dites que tout cela s'est fait dans la concertation... Enfin, je rejoins ce qui a été dit aussi précédemment. Il n'y a pas réellement eu de concertation. Qui s'est mis autour d'une table pour dire « est-ce qu'on tape sur le nombre de personnels dont on a besoin ou est-ce qu'on tape sur leur rémunération ? » ? Est-ce qu'il y a eu un choix ? Non, on

tape sur les deux. Cela a été guidé, je pense, pour des raisons économiques, mais guidé par le Rectorat. Il me semble que les travaux ont été faits quand même très étroitement avec le Rectorat et d'autres services de l'État. Pouvez-vous dire aujourd'hui qu'on a eu la main sur quoi que ce soit sur ce plan ? J'aimerais bien le savoir. C'est une première chose.

Ensuite, je souscris à beaucoup de ce qui a été dit par mes collègues précédemment. En CT, nous avons voté contre pour une raison déjà élémentaire très simple en tant que représentants des personnels, c'est qu'aujourd'hui on tape et sur l'emploi et sur la rémunération de nos collègues. Syndicalement, ce n'est déjà pas acceptable.

On nous annonce également des hausses de flux étudiants, ce dont on peut se féliciter, dans l'enseignement supérieur, et on nous dit que l'on réduit encore le nombre de personnels qui vont être à disposition pour accomplir toutes ces missions.

Je ne sais pas comment ici on peut accepter une once de ce plan de retour à l'équilibre précaire dans des conditions comme cela. Donc nous voterons contre et nous souscrivons à tout ce qui a été dit par les collègues précédemment.

J'avais un petit dernier point. Vous dites que vous avez fait les choses le plus équitablement possible. Concernant les personnels, vous avez attiré un grand nombre de voix en mettant en avant les principes d'équité qui vous animent et que vous souhaitiez mettre en place, des mesures assez simples qui, pour l'instant, sont complètement aux oubliettes depuis votre réélection. Donc je trouve que ce sont des arguments aussi qui ne sont pas recevables aujourd'hui.

Le Président.- J'entends bien. Qui souhaite encore s'exprimer sur ce plan ?

M. de Mesnard.- Il y a Valentin.

Le Président.- Valentin ?

M. Gomes.- Nous voulions intervenir pour dire que nous sommes véritablement très inquiets sur l'état financier, à la fois de l'université de Bourgogne mais aussi du modèle économique des universités en France. Évidemment, sans une réaction de l'État, concrètement on va dans le mur. Je pense qu'il n'y a pas d'autre expression qui pourra mieux résumer la situation.

Je pense qu'il faut aussi rappeler que ce plan de retour a été financé et imposé par la loi. Donc la loi quand même nous impose de faire cela, ce qui montre aussi un certain degré, qui est quand même à contester, d'indépendance des universités dans ce cadre-là.

Évidemment, on regrette énormément qu'il y ait encore des impacts sur les personnels, qu'ils soient techniques, administratifs, enseignants-chercheurs, qui *a fortiori* vont impacter aussi les étudiants mais, malheureusement, la santé économique est en train d'empêcher d'avoir une vision de service public universitaire et nous regrettons profondément cela. C'est pour cela que nous avons regardé avec attention ce qui était dans ce plan de retour à l'équilibre.

Nous sommes heureux quand même que certains points que nous avons donnés ont pu quand même être écoutés, notamment la suppression du restaurant universitaire en ville pour l'ESPE qui aurait été une dégradation fondamentale de la vie étudiante en ville puisque les étudiants de l'ESPE n'auraient plus eu de solution de pause déjeuner vraiment valable, ce qui était quand même assez vraiment dommageable.

Aussi, autre exemple parmi d'autres, qui est celui des UE transversales qui est une vraie chance pour les étudiants d'ouverture d'esprit, d'ouverture sur d'autres matières et d'autres disciplines, et donc nous sommes contents, même s'il y a une diminution du nombre d'heures, qu'elle puisse être préservée. Nous en sommes très heureux. C'est pour cela que nous avons dialogué avec nos élus étudiants et que certains de nos élus s'abstiendront et que d'autres voteront pour.

Le Président.- Merci, Valentin. D'autres prises de parole sur ce plan ? Théo et ensuite Jean-Emmanuel Rollin.

M. Sainte-Marie.- Merci beaucoup. On vous avait envoyé aussi, si vous vous souvenez, un courrier à la suite du PRE 1 si on peut l'appeler comme cela, celui-ci étant le deuxième où également on a refusé la fermeture de la cafétéria de l'ESPE, la question des UE transversales. Malheureusement, aujourd'hui cela ne va pas assez loin, notamment sur les questions de recherche, sur l'autofinancement. On voit, cela a été dit tout à l'heure... Beaucoup de choses ont été dites, donc je ne vais pas forcément répéter ce qui a été dit, mais on voit que sur certains laboratoires, certains sont défavorisés sur les questions d'autofinancement, c'est une évidence.

Aussi sur la question des bonnes pratiques pour les bibliothèques universitaires. Vous l'avez dit tout à l'heure, aujourd'hui il y a beaucoup d'étudiants qui ne sont pas en capacité financière de s'acheter forcément des livres et des manuels, etc. Donc évidemment cela nous inquiète.

Il y a une chose aussi, et je terminerai par cela parce que tout a été dit, mais je ne sais pas si elle est restée justement sur le PRE 2, mais sur les questions d'économie énergétique et notamment de... Comment on appelle cela ?... Il faut que je retrouve mes notes... La luminosité sur le campus Montmuzard. C'est bon, je l'ai. La lumière. C'est bon ? D'accord, parce qu'on s'inquiétait aussi pour la sécurité des étudiants et des étudiantes.

Je vous remercie.

Le Président.- Merci. Jean-Emmanuel Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, j'avais cru comprendre que c'était une discussion de lancement et qu'on allait entrer dans le vif du débat, alors si maintenant on peut aller directement dans le débat, moi j'ai un certain nombre de questions. Je les ai amenées, il y a pratiquement des remarques à toutes les pages. Donc vu que ce n'est pas au comité hygiène et sécurité, vous l'avez entendu, M. le Directeur général nous a dit que ce n'était pas à lui d'en discuter, que ce n'était pas au comité technique, mais au CA, donc j'espère qu'au moins le CA va apporter les réponses que l'on est en droit d'espérer. Donc excusez-moi si je vais être un peu long mais j'ai pratiquement repris tous les points. Moi, ce n'est pas une présentation globale.

Je voudrais revenir déjà sur les mesures dont vous avez parlé sur les primes d'encadrement. Vous avez parlé grands chiffres, 20 % par-ci, 10 % par là. Moi, je vais quand même donner les pourcentages véritablement là-dessus.

Je vais prendre la prime de fin d'année des personnels BIATSS. Vous avez, en décembre 2015, par le plus grand des hasards, à deux mois du renouvellement des élections de la gouvernance de l'université, augmenté la prime des personnels. Je vous avais interpellé en disant « êtes-vous sûr de pouvoir la sanctuariser ? Je préfère pas d'augmentation et sanctuariser ce qui existe ». Et je vous avais dit, Monsieur le Président, vous pouvez regarder, c'est dans le verbatim, je l'ai repris :

« j'espère que ce n'est pas un geste électoral ». Vous m'avez répondu : « Oh, loin de moi. Monsieur Rollin, ne me faites pas un procès d'intention ». Malheureusement, on voit ce qu'il en est. Les élections sont passées, décembre 2016, 100 euros de moins déjà pour les personnels BIATSS. Décembre 2016, je vous le rappelle. Et là, cette année, on redescend de 300 euros pour les catégories C.

Pourquoi les catégories C, je prends les 300 euros ? Je vais donner parce qu'au-delà du pourcentage que cela peut représenter pour un certain nombre de personnes, cela peut sembler dérisoire, mais 300 euros avec les 200 euros de baisse plus les 100 euros déjà en décembre 2016, ces 300 euros, c'est 50 % de la prime en moins pour les personnels de catégorie C.

Et sur le revenu mensuel, si on ramène au revenu mensuel de la catégorie C moyen, c'est 5 % du salaire mensuel qui va être baissé.

Faites le calcul, je l'ai fait, je vous le dis tout à fait. Et en plus, pour faire se calcul-là, j'ai pris dans les échelons moyens de la catégorie C, agent technique principal première classe. Vous voyez, je n'ai pas pris le plus bas des grades de notre université, ceux-là sont impactés de façon beaucoup plus importante. Je parle bien de salaire mensuel. L'impact sur le salaire mensuel.

Donc vous voyez, je ne pense pas que les enseignants-chercheurs seront impactés de 5 % sur leur salaire mensuel, on les entendrait grogner beaucoup plus.

Le deuxième point, c'est sur les mesures de postes. Vous nous annoncez des chiffres, mais des chiffres très précis, que ce soit pour les postes d'enseignants-chercheurs : 658 885 euros pour les enseignants chercheurs, 439 468 euros pour les BIATSS, auxquels BIATSS il faut rajouter quand même les 17 000 euros qui apparaissent dans un coin du budget rectificatif 1, les 17 000 euros d'économie qui sont faits sur la campagne 2016 qui n'ont pas été faits. Donc on est au-delà des 439 000 euros, nous sommes à 457 000 euros - je vous fais grâce...

Si nous avons un chiffre aussi précis, Monsieur le Président, c'est que nous avons le nombre exact de postes qui sont gelés. Nous avons la cartographie des postes.

Donc là, Monsieur le Directeur général, c'est bien une mesure qui impacte les services de l'université, c'est bien une mesure qui doit être reprise par le CHSCT. Ne vous en déplaise, je pourrais vous citer ce que l'on vient de m'envoyer justement, un rapport de la Cour des Comptes... un arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux qui dit bien qu'un plan de retour à l'équilibre financier doit être soumis au CHSCT mais on s'appuiera là-dessus pour (*suite inaudible*).

Donc j'aimerais savoir quels sont les postes qui sont impactés. Sur les postes BIATSS, puisque nous avons un chiffre, un montant bien précis, 439 468 euros, cela ne sort pas... Ce n'est pas quelque chose à la louche. Un calcul... J'aimerais savoir quels sont les postes. J'aimerais avoir la cartographie et je pense que le conseil d'administration est en mesure d'exiger la cartographie. Il est dans ses compétences puisqu'on vote bien la campagne d'emplois, on doit voir quels sont les postes qui vont être gelés.

Le Président.- Je voudrais d'abord vous donner une réponse sur les primes de fin d'année pour vous dire, Monsieur Rollin, que je n'ai certainement pas attendu 2015 pour augmenter la prime de fin d'année puisque dès l'année 2012, j'avais augmenté la part fixe de cette prime de fin d'année à 400 euros, précisément et en le disant clairement, parce que nous étions dans des périodes qui permettaient économiquement de l'assumer et que j'ai toujours été particulièrement soucieux de la possibilité, notamment pour les personnels de catégorie C qui sont économiquement

les plus fragiles, de pouvoir bénéficier d'un régime indemnitaire plus substantiel en fin d'année.

Mais j'ai toujours accompagné cette décision de la précaution de dire qu'elle ne valait que le temps que la situation économique de l'établissement permettait de la maintenir et que précisément je ne voulais pas la sanctuariser à travers le régime indemnitaire mensuel parce que je savais fort bien que des temps difficiles venant, nous serions amenés à revenir sur ce dispositif.

C'est bien le cas maintenant et, par ailleurs, vous n'avez pas été sans noter que la baisse de la prime de fin d'année est graduée et que nous avons maintenu une prime de fin d'année à 300 euros, je crois, pour les personnels de catégorie C, ce qui est substantiellement plus important que dans beaucoup d'universités.

Donc là-dessus, je crois qu'il y a une grande cohérence dans l'action et les choix qui ont été faits.

Ensuite, pour ce qui concerne la cartographie des emplois, le plan là encore fixe un objectif financier et la déclinaison, la mise en application du plan va bien entendu relever, chaque année, de la campagne d'emplois, qu'il s'agisse de la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs ou de la campagne d'emplois des personnels administratifs et techniques.

M. Rollin.- Je suis un peu... On nous donne des chiffres aussi précis sur la campagne d'emplois. Ce sont quand même des chiffres que l'on est capable de mesurer d'une année sur l'autre. D'ailleurs, Mme la Vice-présidente aux Ressources humaines/Finances nous a bien précisé qu'il y a bien un volume global qui était déjà gelé et que c'est dans ce volume global que l'on allait.

Moi, j'aimerais savoir quand même comment vous allez faire passer aux personnels qu'il va falloir qu'ils travaillent plus, qu'ils remplissent plus de missions. Parce que c'est cela que vous avez dit.

Je vous rappelle quand même que les personnels ont actuellement une fiche de poste sur laquelle les missions sont bien cadrées. Moi, dès ce soir, je vais lancer un appel à tous les personnels de ne bien respecter que leur fiche de poste et que leur fiche de poste et de n'accepter aucune modification de leur fiche de poste. Ça, c'est leur rôle. Et que pour chaque modification de fiche de poste, on leur demandera de bien se faire accompagner par les représentants du personnel parce que là, vous leur demandez de travailler plus pour gagner moins et d'en faire toujours plus.

Là, un moment, je crois que vous ne vous rendez pas compte, ou alors c'est une méconnaissance totale, mais cela je le pense puisqu'apparemment vous ne vous en rendez pas compte, que les personnels sont au bout du rouleau. Un certain nombre. Regardez l'activité de la psychologue du travail qui actuellement a du mal à faire le suivi des dossiers et fait surtout beaucoup de prises de rendez-vous et de discussions. M. le DRH pourrait vous le dire, le nombre de personnels que l'on accompagne dans certaines missions devient de plus en plus important.

Vous savez le nombre, je pense, que ce soit M. le DRH ou M. le Directeur général des services, qu'ils reçoivent de plus en plus d'agents, que nous-mêmes n'ayant plus de réponse, nous les envoyons directement à la Direction générale des services.

Si vous êtes débordé, c'est parce que moi, j'envoie un certain nombre d'agents en leur disant « contactez directement la Direction générale des services ». J'en ai assez de ne plus avoir de réponse, d'interlocuteurs qui me disent « je n'ai pas de réponse ». Donc maintenant on dit « allez directement auprès de Dieu le Père s'il peut vous apporter une réponse ».

Vous n'êtes pas sans savoir que les personnels sont à bout et vous allez leur demander encore plus sans rien en retour. Vous pensez que les personnels peuvent continuer comme cela ? Ils ne croient déjà plus à l'institution, vous le savez. Vous avez vu la manifestation qu'il y a eu, il y a un an, pratiquement jour pour jour, des personnels BIATSS en plein congés (*mot inaudible*). Je crois que vous ne mesurez pas le désarroi des personnels et que vous pensez que pouvoir travailler plus et encore avec moins ne va pas poser problème.

Surtout que derrière, il y a une mesure qui, sur le coup, m'était passée un peu... Oui, il y a des choses de temps en temps qui passent comme cela et cela fait du bien de les reprendre parce que finalement il y a une mesure que je n'avais pas vue, c'était la diminution des frais de formation des personnels. 10 %. On diminue et on va leur dire « maintenant vous allez en faire plus mais, en plus, vous n'allez pas vous former parce qu'on n'a plus d'argent », mais il va falloir même travailler différemment.

Là, il va falloir nous dire comment on va pouvoir faire tourner nos services parce qu'à un moment, pour les services, cela ne sera pas possible. Les services sont déjà en sous-effectif. Les personnels font déjà, pour certains, deux à trois emplois. Maintenant, on va leur dire « vous en faites cinq ou six ». Là, il va falloir quand même... Il y a une équation qu'il va falloir que vous... Je ne suis pas mathématicien d'origine, donc il y a peut-être quelque chose que je ne comprends pas, mais je ne pense pas que... Les journées des personnels n'ont que 24 heures. À moins de... Mais je n'ai pas vu dans le PRE des mesures pour payer le travail de nuit.

Après, il y a un certain nombre d'autres mesures qui, je le vois bien, sont pour moi, j'ai eu l'occasion de le dire, des mesures... Comment ? Ce ne sont même pas des mesurette parce qu'à la rigueur, on pourrait les prendre, mais...

Par exemple, sur la fermeture des guillotines des sorbonnes. Tous les personnels qui travaillent dans les laboratoires, quand on leur a parlé de cette mesure-là, beaucoup ont rigolé. Je vous rappelle quand même que les sorbonnes tournent à un certain régime, tournent avec une certaine ventilation. Elles ont besoin d'un certain volume d'air et que baisser la vitesse des sorbonnes, c'est aussi... Par exemple, dans tous les laboratoires de biologie comme les nôtres, si on baisse les sorbonnes, la ventilation se fait moins bien et on est moins sûr de la qualité de notre air. On ne pourra pas baisser les sorbonnes. Elles sont réglées pour avoir un certain renouvellement d'air et on ne peut pas faire autrement. Donc la fermeture des guillotines, c'est quelque chose que tous les personnels appliquent dès qu'ils prennent leur service parce que c'est quelque chose qu'ils connaissent. Penser que l'on va faire des mesures là-dessus, c'est illusoire.

Alors, s'il n'y avait que cela, ce ne serait rien, mais derrière c'est quelque part comme si les personnels ne savaient pas travailler. Cela aussi a été mal pris par un certain nombre de personnels.

Sur les charges d'investissement, j'ai eu l'occasion plusieurs fois d'en parler, que ce soit en comité technique ou dans d'autres instances. Je reviens en particulier sur le Learning Centre. Il est peut-être temps de mettre un véritable calendrier. On voudrait savoir et les personnels souhaitent, je dirais même que maintenant cela a assez duré. Je pourrais même utiliser mais cela je ne me le permettrais pas, je vais prendre en mon nom propre. Moi, j'exige que l'on ait un véritable calendrier sur cette opération.

On fait travailler les personnels sur cette opération maintenant depuis plus d'un an. Ils tournent en rond comme des hamsters. On leur a fait déménager une

partie des collections dans un bâtiment en leur disant « vous allez déménager en septembre 2017 », maintenant « non, vous ne déménagez plus, vous allez peut-être déménager en 2018 », voire 2019, voire 2020 ou maintenant, on ne sait quand.

Il y a un moment où les personnels ne peuvent pas continuer à tourner dans la roue. Ils ont aussi des missions à remplir, surtout si vous rechargez la barque derrière en supprimant des postes. Donc à un moment...

Et je pense aussi à l'opération au Learning Centre. Pour qu'elle soit opérante, il faut que le projet se structure dans le temps parce qu'au rythme où on va, je dirais même que le principe du Learning Centre risque d'être dépassé par d'autres nouveaux principes des bibliothèques. Donc il faut peut-être repenser un véritable calendrier sur le Learning Centre.

Je reviens quand même, parce que j'ai parlé des postes sur la restructuration des services. On revient toujours sur l'histoire du CHSCT qui n'a pas été consulté. Il y a deux mesures qui sont de la prérogative du CHSCT, le regroupement des activités de reprographie et de l'affranchissement.

Cela aussi, Monsieur le Directeur général des services, cela fait partie des compétences du Comité d'hygiène et de sécurité de regarder la réorganisation des services.

Je suis peut-être un peu redondant mais quand on me prend pour un imbécile, je n'aime pas trop être... Voilà, il y a un moment où cela suffit.

Voilà, c'était un peu toutes ces questions là sur lesquelles...

Mme Grayot-Dirx.- Monsieur Rollin, quand on en sera vraiment à décider quel type de réorganisation et comment elle se fait, cela passera évidemment en CHSCT et en CT.

M. Rollin.- Je m'excuse parce que j'ai un peu l'habitude depuis que je suis administrateur à l'université de Bourgogne. On me dit que l'on va y revenir et puis on me dit « non, Monsieur Rollin, vous l'avez voté dans le PRE ». Je sais ce qui va se passer. Je sais ce qui va se passer, on me l'a fait assez souvent dans les années précédentes, de me dire « Monsieur Rollin, le document a été voté, le PRE ».

C'est écrit dans le PRE, le regroupement des services, oui ou non ? Le service est marqué. Je prends ce qui est marqué.

Mme Grayot-Dirx.- Mais la façon de faire ensuite passera en CHSCT.

M. Rollin.- Oui, mais le principe doit être déjà validé par le Comité d'hygiène et de sécurité.

M. Helleu.- Non, non, non.

M. Rollin.- Regardez les textes des comités d'hygiène et de sécurité. On n'est pas d'accord mais on verra. Moi, je pourrai vous donner parce que... Je vais quand même vous donner la lecture parce qu'on vient de me l'envoyer, c'est assez intéressant, de la Cour d'appel de Bordeaux qui dit qu'avant le retour à l'équilibre, et je pourrai vous donner l'intitulé, le plan de retour à l'équilibre financier doit être... »

Mme Grayot-Dirx.- On l'a aussi, Monsieur Rollin. On n'en fait pas la même lecture, je pense.

M. Rollin.- « ...doit être soumis au CHSCT ». Eh bien, on n'en fait pas la même lecture.

M. Helleu.- Pour les histoires juridiques, cela se règlera devant les tribunaux si vous les saisissez. La Cour d'appel de Bordeaux, ce n'est pas tout à fait la même chose, c'était une mesure refusée par le CHSCT qui proposait je ne sais plus quel texte. Donc il y a une mesure qui a été refusée par le conseil d'administration.

Après, la jurisprudence, il y en a plein les tiroirs et plein les wagons. Chacun fera appel à la jurisprudence qu'il estimera nécessaire.

Et puis comme on est dans un état de droit, on a un juge de paix qui s'appelle le juge administratif qui est chargé d'appliquer le droit administratif et pour lequel je me suis beaucoup passionné quand j'étais en fac de droit. Tout cela, voilà, c'est des questions...

Pour venir sur des points plus précis. J'entends bien toutes les observations sur la masse salariale, les gels de poste ou les primes. Cela dit, on a, je ne vais pas vous réexpliquer le taux de rigidité avec 85 % de dépenses qui sont de la masse salariale. Donc on est extrêmement bloqué. Ce n'est pas tellement sur le fonctionnement que l'on pourra faire des économies même si on peut encore trouver par-ci par-là quelques ressources, mais on est vraiment impacté par l'évolution de la masse salariale.

Vous avez tous les chiffres dans le PRE. Il y a aussi une analyse, page 2, dans le deuxième chapitre, les analyses financières, qui vous montrent que l'on a une augmentation de la masse salariale. Donc, de toute façon, on est coincé sur le côté masse salariale.

Ensuite, sur d'autres mesures. Il y a des mesures non chiffrées. Il y a des mesures qui nécessitent des groupes de réflexion à conduire, c'est page 37. A l'intérieur de celles-ci, il y a la fermeture des guillotines de sorbonne, c'est prévu en groupe de réflexion. Donc cela fera l'objet d'une réflexion s'il y a lieu. S'il n'y a pas lieu de les fermer, on les laisse. S'il y a lieu de les ouvrir, on les ouvre.

L'attention avait été attirée sur cet aspect-là sur des ouvertures qui n'étaient pas forcément nécessaires. Alors, vous me dites que dans les labos, c'est autre chose, très bien. On n'est pas complètement obtus et on regardera d'un point de vue très pratique ce qu'il est convenable de faire.

Ensuite, je vous concède que 18 000 euros d'économies sur les sorbonnes, pour moi, ce n'est pas un point fondamental quand on a voté un déficit de 3,5 millions. S'il faut maintenir les guillotines de sorbonne comme vous l'estimez et de la manière dont vous l'estimez, cela ne me pose aucun problème.

Ensuite, il y a un certain nombre de mesures qui concernent l'organisation des services et cela fera l'objet... Alors, il y a des mesures qui s'appellent « mesures d'organisation pour améliorer l'efficacité ». Voilà, ce sont des pistes de réflexion. Ce sont des mesures, des réflexions à mener sur le campus de Dijon. Donc ce sont des points qui seront évidemment retravaillés et soumis à ce moment-là auprès des instances légitimes pour en débattre.

On aura aussi un COPIL qui fera le suivi du PRE avec des mesures correctives qui seront à adopter tout au long de ces trois années. Donc on n'est pas non plus dans quelque chose qui est coulé dans le bronze.

On est néanmoins obligé d'avoir des trajectoires, de réfléchir sur des trajectoires parce qu'à l'heure actuelle, la situation que l'on a connue depuis trois ou quatre ans nous emmène droit dans le mur. Donc on est là aussi soumis à tout un ensemble de textes qui nous disent que l'on doit avoir un exercice équilibré... Enfin,

on s'inscrit dans le cadre des finances publiques sur la base de l'attribution des financements qui nous viennent de l'État en très grande majorité, donc on a globalement peu de financements des collectivités locales, et des droits d'inscription qui sont ce qu'ils sont, qui sont relativement limités.

Alors, après, on peut en débattre et dire que ce n'est pas représentatif de l'ensemble de la qualité des formations de recherche, néanmoins c'est comme cela et, de toute façon, l'université n'a pas de prise.

Je rappellerai que notre déficit qui a été constaté au compte financier et qui avoisine les 2 millions d'euros, donc 1,879 million, quand on fait le calcul, quand on réalise que les 20 000 étudiants qui payent les droits d'inscription, c'est 100 euros sur l'année, donc c'est 10 euros par mois. Notre déficit, c'est 10 euros par mois par étudiant qui paie des droits d'inscription. Vous entendrez ce que vous voulez entendre dans ce type de discussion, néanmoins nos difficultés sont là.

Par ailleurs, vous pouvez parler de mon emploi du temps surchargé, je ne sais pas si j'ai un emploi du temps surchargé. Cela dit, je reçois les personnels quand ils le souhaitent. Là-dessus, ce n'est pas un sujet de débat. Ma porte est grande ouverte et je reçois tous ceux que je souhaite recevoir. Je n'estime pas là-dessus être surchargé pour l'instant.

Cela dit, sur le PRE, il y a tout un ensemble de mesures. Des mesures chiffrées et des mesures non chiffrées. Des mesures de réorganisation. On n'est pas les seuls impactés. Les services de l'État ont aussi été impactés. Je vous rappelle que les préfectures, les rectorats, les services de l'État ont perdu énormément de postes et que les universités ont été relativement épargnées depuis des années.

Aujourd'hui, nous en sommes là parce qu'on a une évolution, qui n'est encore pas une évolution... On a un déficit, certes. On est sur des évolutions négatives qui sont gênantes. C'est surtout la trajectoire qui est gênante. On n'est pas en situation totalement catastrophique. On n'est pas comme d'autres universités même si beaucoup d'universités sont impactées.

On est, en tout cas, beaucoup moins impacté que les autres services de l'État quand vous regardez tout ce qui s'est passé depuis des années. On a un état des finances publiques qui est ce qu'il est, qui est en très grande difficulté. Enfin, j'imagine que le ministre de l'Enseignement supérieur qui vient d'arriver lâcherait des millions s'il le pouvait. On sera preneur s'il les lâche, mais ce n'est pas sûr qu'il les lâche.

De toute façon, dans notre cadre, dans ce qui existe et dans l'état de nos finances, dans l'état de notre trajectoire et des textes existants, il nous faut retrouver un équilibre qui pèsera, qu'on le veuille ou non, à 85 % sur la masse salariale, avec un respect des grands équilibres puisqu'on a deux composantes, on a les enseignants-chercheurs d'un côté et les personnels BIATSS de l'autre et puis on a aussi les personnels titulaires et les personnels contractuels. Les contractuels, c'est 27 % de nos personnels, et j'ai pu le dire à plusieurs reprises, l'ensemble des composantes qui composent en fait notre masse salariale est impacté, que les gens soient BIATSS, techniques, personnels des bibliothèques ou enseignants-chercheurs, et on est engagé dans un couloir qui va durer trois ans et qui nous permettra, je l'espère, de retrouver l'équilibre.

Après, je suis preneur de toutes les pistes de ressources qui nous permettent d'améliorer notre situation et ne pas faire peser la charge sur les personnels. Mais je suis vraiment preneur sans ironie ni moquerie, du tout, du tout, parce que la situation est relativement sérieuse. Mais si vous avez des idées pour

trouver des recettes pour l'université, on est preneur. Il sera toujours temps de les intégrer dans le cadre du PRE quand on aura notre suivi d'évolution du PRE.

Le Président.- Merci, Alain. Peggy pour une dernière intervention et puis on va passer au vote pour continuer. On a encore le BR1 et encore beaucoup de points à l'ordre du jour.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je reviens juste sur la question du chiffrage de l'impact pour les CRCT. Je ne comprends pas comment le chiffre de 15 000 euros a été calculé. Est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus ?

M. Helleu.- Oui. Les 15 000 euros, c'est la première année. Le CRCT, vous connaissez. Cela concerne uniquement le quota de l'établissement avec un plafond annuel de cinq semestres. La première année, c'est 15 000 euros. Cela fait partie des réflexions. Alors, cela peut paraître aussi dérisoire, on se dit que c'est 15 000 euros.

Cela dit, cela faisait partie des efforts demandés pour montrer qu'il y avait aussi une participation du côté des CRCT. On vous l'avait expliqué avant. C'est une durée de six mois après une période de trois ans d'activité ou d'un an par période de six ans. Cela ne concerne que les enseignants-chercheurs. Ils peuvent bénéficier d'un CRCT qui leur permet d'effectuer une reconversion. Donc il y a eu 13 semestres accordés en 2016-2017. Une partie qui est au niveau national et une partie qui est sur le contingent de l'établissement.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne comprends pas le calcul. Si on part de 13 semestres et que l'on arrive à 5, on économise 7 fois 96 heures. Donc je ne comprends pas pourquoi cela n'a un impact que de 15 000 euros.

M. Helleu.- Je ne crois pas, non. Ce n'est pas moi qui suis entré dans le détail des calculs. On va contacter le service Pilotage. C'est Aurélie qui me l'a calculé et on vous fera parvenir tous les chiffres.

Mme Cénac-Guesdon.- Il ne manque pas un zéro ?

M. Helleu.- Non, je ne crois pas. Non, c'était bien 15 810 euros parce que c'était les CRCT qui doivent démarrer en 2017. Ce n'est pas applicable... C'est une mesure qui n'est pas du tout rétroactive, il faut l'appliquer aux nouveaux CRCT qui sont décidés. Donc c'est bien cette somme-là. Mais on aura le détail, je peux le fournir.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est un impact 2017 ?

M. Helleu.- Oui.

M. de Mesnard.- Il y aura un tiers d'admis.

M. Helleu.- Oui, c'est cela.

Mme Cénac-Guesdon.- Et 2018, c'est le même montant ? Oui ? Alors que c'est pour deux semestres.

Le Président.- On demandera au service Pilotage de donner une explication là-dessus.

Mme Cénac-Guesdon.- Cela ne me paraît pas beaucoup pour économiser sept CRCT.

Le Président.- Très bien. Écoutez, il est 15 h 30. On a pris le temps qui était nécessaire pour débattre sur ce PRE. Je pense que chacun a pu s'exprimer comme il le souhaitait. Je vais le soumettre maintenant à votre approbation.

Donc qui s'oppose à ce plan de retour à l'équilibre ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention

Je vous remercie et, encore une fois, je voudrais remercier l'ensemble de la communauté.

Pour répondre peut-être à la dernière intervention de Jean-Emmanuel Rollin, je voudrais dire que je ne méconnaiss pas le sentiment de malaise et de difficultés qui peut exister dans notre université. En même temps, je sais aussi l'attachement de tous les personnels de l'université à leur établissement. Je sais aussi le sens des responsabilités qu'ils ont tous et j'ai grande confiance dans la capacité collective que nous aurons à passer cette période qui est une période incontestablement difficile pour nous projeter dans l'avenir.

2. Examen et vote du Budget Rectificatif n°1

Le Président.- On va maintenant aborder le second point de cet ordre du jour financier qui est l'examen et le vote du budget rectificatif n° 1. C'est Dominique Delmas qui va vous en faire la présentation.

Je voudrais vous dire qu'il s'agit ici d'un point qui, comparativement à ce que nous venons d'aborder, est un point qui est essentiellement technique. Pourtant, je voudrais faire trois remarques avant de passer la parole à Dominique.

Je voudrais dire d'abord que ce budget rectificatif n° 1, bien entendu, s'inscrit dans le cadre des contraintes du plan de retour à l'équilibre puisque, bien entendu, la validation du plan de retour à l'équilibre est le préalable nécessaire maintenant à nos décisions budgétaires modificatives.

À cet égard, ce BR1 est un BR1 qui continue sur la trajectoire d'effort dans laquelle on est engagé. Il continue sur cette trajectoire qui est destinée à contenir le déficit, mais on voit déjà, et Dominique vous l'expliquera dans quelques minutes, à travers ce BR1 apparaître un certain nombre de fruits des efforts que tous ensemble nous avons consentis dès l'an passé. Et je voudrais dire et redire que la vigueur de l'effort qui a été la nôtre dès le printemps de l'année 2016, alors même que nous n'étions pas probablement en déficit, objectivement en déficit, mais que nous savions que nous étions sur une trajectoire qui inéluctablement nous amenait au déficit, la vigueur des décisions que nous avons prises il y a un an, commence à porter ses fruits.

Un certain nombre de décisions ont été efficaces partiellement sur la fin de l'année 2016 mais ont porté leurs fruits en année pleine en 2017, et un certain nombre des décisions que nous avons prises sont efficaces sur les quatre derniers mois de l'année 2017 et seront efficaces en année pleine en 2018. Ces premiers résultats des efforts que tous ensemble nous avons consentis commencent à apparaître dans cette décision budgétaire modificative n° 1.

Je vous citerai simplement un marqueur de cette première évolution positive qui est le fait que nous passons en BR1 d'une insuffisance d'autofinancement prévisionnelle au titre de l'année 2017 à un début de capacité d'autofinancement positive. On voit donc bien qu'il y a une intégration qui est en train de se faire des éléments d'efficacité de ce plan, mais je vais maintenant laisser Dominique vous en faire la présentation.

M. Delmas.- Merci, Président. Avant de commencer ce BR1, je voudrais m'associer au propos qu'a tenu M. le Président pour remercier l'ensemble de notre communauté universitaire pour la construction de ce PRE et plus particulièrement également remercier l'ensemble des services et plus particulièrement le pôle Finances qui a fait un travail remarquable durant cette période extrêmement difficile aussi bien pour la compilation des données que pour la construction à la fois de ce PRE et, en parallèle, de ce BR1 sous la houlette de M. le DGS.

Tout d'abord, vous rappeler ici le calendrier de ce BR1 avec le retour des budgets des composantes au pôle Finances, qui a eu lieu le 20 mars avant une consolidation des données et un envoi des documents au Rectorat le 26 juin, puis une présentation et analyse en commission des finances le 5 juillet, qui précède toujours cette présentation et un vote du CA à ce jour, avant une mise en exécution dans SIFAC le 11 juillet.

Passons tout d'abord aux autorisations d'emploi qui est l'examen du tableau 1 dans vos documents. Tout d'abord, le plafond 1 faisait état, vous le voyez ici, au BI de 2 555 ETPT. Il intégrait, pour mémoire... On ne voit pas très bien à l'écran, ce n'est pas assez gros, mais il intégrait pour mémoire les moyens concernant les effectifs de l'établissement définis au regard de la dernière notification ministérielle reçue, c'est-à-dire de la notification, ici, ministérielle du 16 novembre 2016 qui annonçait la création d'un emploi au titre de la politique de site et deux au titre du rééquilibrage des dotations. Ces trois emplois étaient donc intégrés dès le budget initial.

Par ailleurs, un nouveau courrier en date du 15 décembre 2016 notifie la création de quatre postes dont un emploi au titre du soutien apporté à la politique d'ouverture par l'IUT de Chalon à destination des bacheliers technologiques.

Enfin, un courrier en date du 2 juin dernier qui faisait mention d'un nouvel emploi supplémentaire, à savoir un poste COMUE au titre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la formation tout au long de la vie.

Par conséquent, vous le voyez, le plafond 1 est majoré de deux emplois nouveaux et porté à 2 559 ETPT contre 2 555 ETPT au budget initial.

Le plafond 2, quant à lui, ne change pas, avec 380 ETPT.

Ce qui fait donc apparaître, ici sur votre droite, un plafond global d'emplois pour ce BR1 de 2 939 ETPT contre 2 935.

Voyons ensuite le deuxième chapitre qui est abordé dans votre document, à savoir les autorisations budgétaires. Il s'agit du tableau 2 qui vous est mis ici, en représentation sur cette diapo, et qui synthétise, en fait, le montant limitatif des

autorisations d'engagement, les AE, et des crédits de paiement, les CP, pour chaque enveloppe, à savoir :

- tout d'abord l'enveloppe « personnel » (première ligne),
- l'enveloppe « fonctionnement et intervention » (seconde ligne), et
- investissement (dernière ligne).

La dernière ligne avant le total, quant à elle, correspond, comme cela vous est indiqué, à des enveloppes à destination des contrats de recherche pour du personnel, du fonctionnement ou de l'investissement sur autorisation du contrôleur budgétaire.

Quant aux colonnes, elles vous présentent à la fois côté dépenses et côté recettes les AE et CP en premier lieu pour le budget initial, c'est-à-dire ce qui a été voté en décembre dernier.

Puis vient la colonne des reports qui correspondent aux reports réglementaires qui sont notamment relatifs aux contrats de recherche et aux PPI. Juste pour information, eux ne sont pas soumis au vote mais ils sont ici indiqués pour comprendre tout simplement la mécanique de calcul que je vous présenterai après, puisqu'ensuite viennent les AE et CP dans le cadre de ce BR1 correspondant à ce que font remonter les composantes et les labos.

Enfin, dernière colonne qui est très importante puisqu'elle nous permet justement de visualiser notre trajectoire pour la fin de l'exercice et qui correspond à la somme des colonnes BI, reports et budget rectificatif n° 1.

Alors, les autorisations tout d'abord de masse salariale se portaient, vous le voyez, au BI à 186 190 330 euros hors recherche et, après BR, celles-ci s'élèvent à 185 755 173 euros soit, vous le voyez, une diminution de 0,2 % représentant, après le BR1, une mesure d'économie de 433 157 euros mise en place dans le cadre du PRE.

L'enveloppe de fonctionnement s'élève après BR, en ce qui concerne les AE, vous le voyez, à 26 320 884 euros et à 26 308 309 euros en ce qui concerne les CP, soit des augmentations respectives de 1 872 004 euros en AE et 1 859 429 euros principalement dues aux report de contrats de recherche classiques, à savoir thèses, contrats d'études, et à l'ouverture de nouvelles recettes.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que malgré le contexte tendu de préparation budgétaire qui est lié au PRE, le BR1 permet de prévoir le renouvellement du SI RH pour un montant de 126 000 euros.

Ensuite, vient l'enveloppe d'investissement. Les AE et les CP d'investissement, vous le voyez, s'élèvent à 6 949 191 euros. Ils sont donc ici en augmentation de 4 423 763 euros par rapport au budget initial 2017, et ce, malgré les restrictions mises en place dans le cadre du PRE où notamment la demande de prélèvement sur les reliquats de formation continue pour financer les équipements pédagogiques n'a pas été satisfaite.

Enfin, concernant les enveloppes « contrats de recherche ». Pour l'enveloppe « personnel », on observe une augmentation de 1 728 458 euros en AE et CP par rapport au budget initial 2017.

Puis en ce qui concerne l'enveloppe « fonctionnement », cela représente une différence, vous le voyez, de 3 864 554 euros en AE et de 4 086 377 euros en CP par rapport au BI 2017.

Enfin, sur les investissements portés par les contrats de recherche, l'augmentation est de 3 386 744 euros en AE et 3 751 100 euros en CP.

Au final, nous avons un total de dépenses qui se monte à 241 379 045 euros en AE et 241 952 649 euros en CP, représentant une augmentation, vous le voyez, totale des AE de 14 842 368 euros et de 15 415 972 euros en CP.

On a vu les dépenses, maintenant voyons les recettes, avec tout d'abord la recette globalisée au titre des reports des prévisions de recettes, qui s'élève à 9 159 937 euros. Alors, il est simplement à noter que les reports de recettes sont supérieurs aux années précédentes, ce qui a pour effet de limiter le déficit budgétaire du budget rectificatif. Plus précisément, au titre de ce BR1, les prévisions de recettes sont de 6 077 221 euros et elles peuvent être analysées de la manière suivante.

Tout d'abord, la subvention pour charges de service public. La prévision, vous le voyez, est portée à 193 675 921 euros, en augmentation de plus de 1 065 777 euros par rapport au budget initial.

Cette recette inclut les crédits notifiés par le ministère, vous le voyez, en date du 23 mars 2017, à savoir 727 753 euros au titre du financement du PPCR de mars. Elle intègre également l'ajustement lié à la création du poste COMUE que l'on a vu dans le tableau précédent, notifié par le ministère le 2 juin dernier, pour 30 524 euros.

La dotation de fonctionnement a été réévaluée à ce stade pour 307 000 euros et une réactualisation de cette subvention sera envisagée au BR2 selon les prochaines notifications ministérielles à attendre notamment pour ce qui concerne les actions spécifiques.

Les autres subventions d'exploitation sont prévues à hauteur de 4 503 068 euros. Elles concernent les financements de la Région et autres organismes publics, à hauteur de 3 189 422 euros. Ces financements sont principalement liés, comme d'habitude, aux contrats de recherche et aux opérations relevant du CPER.

Les financements en provenance de l'Union européenne sont prévus à hauteur de 1 105 296 euros.

Les autres recettes correspondent à des droits spécifiques ainsi qu'à des recettes de formation continue principalement. Elles se portent également à 1 313 646 euros au titre du BR1.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 574 153 euros au titre du BR1. Elles concernent majoritairement les opérations de recherche dans le cadre du financement CPER PARI et Région.

Soit un total de recettes, ici en bas à droite, de 238 millions... On ne voit pas, je ne l'ai pas mis, mais de 238 180 173 euros.

Du coup, ici, lorsque vous effectuez la différence entre recettes et dépenses, vous obtenez un différentiel positif de 11 889 euros grâce aux mesures d'économie.

Néanmoins, on va le voir tout de suite, ce petit excédent ne permet pas de corriger le déficit global mais surtout permet de le maintenir, ce qui permet par conséquent de bien s'inscrire dans la trajectoire du PRE.

En effet, lorsque vous effectuez la différence, ici, entre dépenses et recettes après BR, le solde budgétaire affiche alors un déficit, vous le voyez, de -3 772 476 euros, alors que le déficit budgétaire voté par le CA était de 3 593 662 euros. Par conséquent, nous réussissons à ne pas trop creuser l'écart alors que l'on a effectué des prélèvements sur réserves qui sont tout simplement nécessaires au fonctionnement même de nos structures.

Par ailleurs, une chose importante, c'est que ce solde doit être analysé au regard du décalage de budgétisation des opérations pluriannuelles. Vous savez que la budgétisation en mode GBCP doit se faire au regard des opérations de

décaissements et d'encaissements prévisibles sur l'exercice. Or, concernant les opérations pluriannuelles de recherche, un décalage important existe entre le moment où les recettes sont encaissées et celui où les dépenses sont réalisées. De ce fait, ce solde budgétaire et, ici, les seules opérations pluriannuelles au titre de l'exercice 2017 font apparaître un déficit important qui résulte justement du décalage des encaissements prévus au titre de ces opérations.

Inversement, les prévisions budgétaires des contrats de recherche en cours, on le verra, c'est le tableau 9, va faire apparaître un excédent à attendre sur les années ultérieures, les encaissements prévisibles étant toujours supérieurs aux dépenses restant à engager.

Ensuite, voyons ce tableau n° 4 qui concerne l'équilibre financier et qui permet une analyse sur la variation de la trésorerie qui nous permet également de retracer les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire qui était, je vous le rappelle ici, de 3 772 477 euros.

Alors, ce solde budgétaire déficitaire, encadré ici en rouge sur la diapo, est couvert de la façon suivante. Si vous regardez maintenant ici, on a :

- 300 000 euros qui proviennent des opérations pour compte de tiers, essentiellement donc TVA,
- 780 000 euros provenant d'opérations de décaissements sur comptes de tiers.

Le sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie est donc, vous le voyez, de 4 852 477 euros.

À l'inverse, le sous-total des opérations ayant un impact, cette fois-ci, positif sur la trésorerie est juste à côté, de 1 080 000 euros.

Nous aboutissons ainsi à une variation de trésorerie, lorsque vous faites la différence des sous-totaux entre besoin et financement, à 3 772 477 euros.

Cela nécessite donc un prélèvement sur la trésorerie, ici, de 3 772 477 euros, pour arriver à l'équilibre financier de 4 852 477 euros côté dépenses et côté recettes.

Ensuite, les agrégats comptables, avec la situation patrimoniale de l'établissement. Tout d'abord, on retrouve les charges, ici, de personnel... Alors, je me suis planté... Non, attendez... Je me suis trompé sur les tableaux... Voilà.

Lorsque vous faites donc la différence, ici, entre produits et charges, donc entre 9 866 869 euros et 7 241 108 euros, nous arrivons à un résultat excédentaire de 2 625 761 euros. Donc la valorisation des mesures du PRE, vous le voyez, permet de dégager un excédent comptable.

Cet excédent du BR1 ramène ainsi le déficit comptable prévisionnel de l'exercice qui est donc, en fait, le déficit intégrant à la fois les amortissements et les reprises de quotes-parts à hauteur, vous le voyez dans l'encadré rouge ici, de 3 086 952 euros, alors que ce dernier, ce déficit comptable, était de 5 712 713 euros au budget initial. Cela est donc une très nette régression qui traduit justement les efforts qui ont été entrepris par l'ensemble de la communauté dans le cadre de ce PRE.

Après intégration de ce résultat prévisionnel de l'exercice, ici vous le voyez, de 3 086 952 euros, donc en négatif, ainsi que les écritures relatives aux amortissements, dépréciations et provisions, pour 15 943 581 euros, et les écritures relatives aux reprises de quotes-parts de subventions en investissement, pour 11 217 345 euros, vous le voyez, l'établissement affiche une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 1 639 284 euros.

Alors, c'est sans doute, comme l'a noté M. le Président, le point majeur à noter de ce BR1 puisque l'application des mesures que nous avons prises avant et dans le cadre du PRE permet ainsi de passer d'une insuffisance d'autofinancement initiale, qui était, je vous le rappelle, de -986 477 euros, à la reconstitution d'une capacité d'autofinancement. C'est également une preuve que nous sommes effectivement dans la bonne voie et qui permet également d'avoir, en tout cas, la confiance de nos autorités de tutelle.

Après intégration de cette CAF, vous le voyez, de 1 639 284 euros dans le tableau de financement prévisionnel, les emplois et les ressources en capital font apparaître la nécessité d'opérer justement un prélèvement, on l'a vu, sur le fonds de roulement de 3 772 477 euros afin d'équilibrer ce tableau. Ce prélèvement correspond aux besoins de financement exprimés afin de couvrir justement le solde budgétaire déficitaire de 3 772 477 euros.

Ce prélèvement se répercute donc, ici, sur le fonds de roulement, entraînant une variation du fonds de roulement de cette même somme, soit si on part du fonds de roulement de l'établissement à l'issue du compte financier 2016 qui était, ici, vous le voyez, de 28 020 396 euros, après les prélèvements opérés pour équilibrer le budget initial et le BR1, il sera de 24 247 919 euros.

Le niveau de trésorerie, quant à lui, à l'issue du budget initial 2017, était estimé à 21 006 662 euros, le niveau de trésorerie de l'établissement à l'issue du compte financier 2016 étant, vous le voyez, de 29 552 979 euros. Après intégration de cette variation de trésorerie nécessaire pour couvrir le solde budgétaire déficitaire de 3 772 477 euros, le niveau final de trésorerie est estimé ici à 25 780 502 euros.

Viennent ensuite les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles pour tous les laboratoires de notre université dont vous avez le détail dans les documents qui vous ont été adressés et que je ne détaillerai pas.

Simplement, à noter que le solde doit être analysé au regard du décalage de budgétisation des opérations pluriannuelles.

Il sera demandé aux membres du CA de bien vouloir se prononcer sur ces tableaux.

Simplement, pour résumer, le tableau de synthèse qui intègre le niveau initial des restes à payer qui traduit les autorisations d'engagement consommées mais non soldées par un paiement pour un montant de 11 179 706 euros. Il représente le montant des décaissements à venir. Toutefois, ce niveau doit être analysé avec prudence dans la mesure où le système d'information actuel ne nous permet pas une restitution fiable ni une analyse efficace. Le niveau final atteindrait, vous le voyez, 11 376 718 euros.

Ce tableau récapitule toutes les données budgétaires et comptables comme la situation patrimoniale, le solde budgétaire, la variation du besoin du fonds de roulement, le niveau final du fonds de roulement et le niveau final de la trésorerie.

Donc si on reprend ce tableau de synthèse, le niveau initial de restes à payer pour 11 179 706 euros, le niveau initial du fonds de roulement à 28 020 396 euros, avec un niveau initial en besoin de fonds de roulement qui est de -1 532 583 euros.

Puis vient le niveau initial de la trésorerie de 29 552 979 euros.

Les autorisations d'engagement, quant à elles, se montent à 241 379 045 euros et le résultat patrimonial, comme nous venons de le voir, est négatif de -3 086 952 euros.

Fait très important, c'est l'apparition justement d'une capacité d'autofinancement de 1 639 284 euros et une variation du fonds de roulement de -3 772 477 euros.

Les opérations bilancieller non budgétaires sont nulles.

Les opérations comptables non retraitées par la CAF non budgétaires sont négatives de 300 000 euros.

Puis viennent les décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires de 300 000 euros.

Ce qui fait un solde budgétaire, vous le voyez, de -3 772 477 euros.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires sont nuls, faisant ainsi apparaître une variation de trésorerie de -3 772 477 euros.

La variation du besoin en fonds de roulement est nulle, les restes à payer étant de -573 605 euros.

Enfin, le niveau final du fonds de roulement qui se monte à 24 247 919 euros, avec un besoin de fonds de roulement de -1 532 583 euros, soit un niveau final de la trésorerie de 25 780 502 euros.

Ensuite viennent les tableaux des dépenses par destination, c'est-à-dire par finalité, c'est le tableau 3, et le tableau des recettes par origine, c'est-à-dire par sources de financement.

Le cinquième chapitre concerne le tableau des opérations pour le compte de tiers. Plus précisément, ce tableau retrace, en fait, les opérations financières et comptables réalisées au profit d'un tiers sans que l'établissement ne bénéficie de marge de manœuvre sur ces opérations.

Vous pouvez ainsi constater qu'il s'agit des bourses Erasmus pour un montant de 444 400 euros, des bourses d'aide à la mobilité internationale siglées « AMI » pour un montant de 365 600 euros, ainsi que les reversements de TVA pour un montant de 300 000 euros.

Soit un montant total de prévision de décaissements de 1 080 000 euros ainsi que de prévision d'encaissements.

Le septième chapitre, quant à lui, présente les données concernant le plan de trésorerie.

L'avant-dernier chapitre qui concerne les opérations liées aux recettes fléchées et où rien n'est inscrit, je vous dirai juste un petit mot sur ces opérations, sur ces recettes fléchées.

Enfin, dernier chapitre qui concerne le tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche et qui doit faire, en fait, état de l'exécution budgétaire. Ce tableau n'a pas pu être complété en l'état.

Donc simplement, l'ensemble de ces tableaux sur lesquels j'ai été un petit peu vite sont simplement soumis pour information aux membres du conseil d'administration.

Simplement, dernière diapositive avant de pouvoir discuter de ce BR1, c'est sur les recettes fléchées. L'établissement fait le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2017 pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, d'une part, les nouveaux concepts de gestion liés à la GBCP nécessitent une prise en main progressive que l'établissement devra approfondir en 2017 ; d'autre part, la méconnaissance de l'outil informatique pour ce qui concerne le suivi de la trésorerie et les crédits de paiement incite l'établissement à la plus grande prudence afin d'être en mesure de suivre efficacement sa trésorerie.

Au terme d'une réflexion qui sera engagée en 2017, l'objectif sera bien évidemment de flécher des recettes ayant un impact significatif sur la trésorerie telles que les grosses dépenses d'investissement et d'équipement dans le cadre du CPER. Or, le nouveau CPER est en phase de lancement. Il n'y aura *a priori* pas d'opération sur 2017 ayant un fort impact sur l'évolution de la trésorerie.

Ce sont donc les premiers tableaux qui vont être soumis à votre discussion et à votre vote.

Le Président.- Merci, Dominique. Tout ceci est donc ouvert à votre discussion.

Peggy, à vous la parole.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai plusieurs questions. Je ne sais pas si vous préférez que je les pose toutes d'un coup ou... Toutes d'un coup ?

M. Delmas.- Non, au fil de l'eau. Je vais vous répondre au fil de l'eau.

Mme Cénac-Guesdon.- La première question concerne la modification que nous avons reçue, je crois, vendredi suite à l'entretien avec la Rectrice...

M. Delmas.- Ce sont deux emplois.

Mme Cénac-Guesdon.- ...Donc si j'ai bien suivi, deux emplois ont été ajoutés. Est-ce qu'il y a une explication à ces deux emplois ? Est-ce que c'était juste une erreur de notre part ou est-ce qu'on a deux emplois supplémentaires ?

M. Delmas.- Non, ils étaient déjà intégrés au niveau de la notification du 15 décembre.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Ensuite, ma deuxième question est liée au fait que j'ai dû partir avant la fin de la commission Finances et je n'ai pas entendu la fin de la discussion sur la prise en compte des effectifs étudiants. Donc si j'ai bien suivi, l'augmentation des effectifs étudiants a été intégrée pour calculer l'augmentation des recettes mais pas en termes de coûts supplémentaires sur les groupes de TD qui allaient devoir ouvrir potentiellement dans l'offre de formation. C'est bien cela ? ... D'accord.

Après, j'avais des questions sur le renouvellement des équipements pédagogiques. Dans la lettre de M. Bonnin, en préambule du BR1, il a indiqué que nous n'avons pas eu l'autorisation de prélever dans le fonds de roulement pour les équipements pédagogiques en lien avec la formation continue. Donc c'est une mauvaise nouvelle pour nous. C'est, on va dire, un euphémisme de dire que c'est une mauvaise nouvelle. Est-ce que l'on a l'espoir d'avoir quelque chose de la Région malgré ce non-déblocage ou pas ?

Le Président.- Alors, c'est une mauvaise nouvelle. C'est aussi une nouvelle qui est protectrice de notre fonds de roulement et de notre situation et de nos équilibres économiques à un moment où on est en train, on le voit, de retrouver le chemin d'un meilleur équilibre.

Ceci dit, pour répondre à votre question, concernant la Région, on aura... les conseillers régionaux là... le Conseil régional délibère fin septembre et on saura fin septembre si, oui ou non, on a un versement au titre du plan d'équipements pédagogiques.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Merci. Également dans votre lettre, il est indiqué les dépenses de sécurité supplémentaires s'élevant à hauteur de

250 000 euros. Est-ce une conformité Vigipirate ou est-ce le coût des CRS devant les CA précédents ?

M. Trichard-Comparot.- Tu ne payes jamais pour les CRS.

Le Président.- Les CRS ne coûtent rien.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Le Président.- Les CRS, c'est le service public et on n'est pas facturé par la préfecture pour mise à disposition.

Mme Cénac-Guesdon.- Mes dernières questions portent sur le tableau, je crois que c'est page 64, sur la liste des prélèvements. Est-ce qu'on pourrait avoir en plus de la colonne « Prélèvements sur réserves accordés », le montant demandé par les composantes, au moins pour certaines composantes dont je connais les demandes, le montant ne correspond pas à ce qui avait été demandé. Sur quels critères ont été autorisés ces prélèvements ?

Et puis plus spécifiquement, sur la ligne SEFCA, « Reliquat à destination des composantes sur formation continue », là il y a un mélange de plusieurs composantes qui sont concernées. Est-ce qu'on peut savoir comment cela se répartit selon les composantes et selon quels critères ?

Et je suis surprise de ne rien voir pour l'IUT, l'IAE, Droit. Est-ce intégré dans la ligne SEFCA ou pas ?

M. de Mesnard.- C'est ce tableau-là ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est celui-là, oui.

Le Président.- Magali, est-ce que vous avez les réponses à ces questions-là qui sont vraiment précises et auxquelles on n'a pas de réponse nous.

Mme Khatri.- Effectivement, pour ce qui concerne l'IAE, les IUT et Droit notamment, tous les reliquats de la formation continue sont intégrés à la ligne SEFCA.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. On sait comment cela se répartit ?

Mme Khatri.- Non, c'est le SEFCA qui nous fait remonter en fonction du détail qu'ils tiennent de tous les reliquats, formation par formation, composante par composante.

Mme Cénac-Guesdon.- Et on sait combien le SEFCA a demandé pour l'intégralité des composantes ?

Mme Khatri.- Oui... Enfin, les arbitrages qui ont été rendus ont mis la priorité sur les demandes de prélèvements au titre de la masse salariale et au vu de la situation de l'établissement, toutes les demandes au titre des investissements et du fonctionnement ont été arbitrées défavorablement pour l'instant, ce qui explique notamment le décalage de la campagne d'équipements pédagogiques.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Par exemple, sur Sciences et Techniques, il me semble, de mémoire, que le prélèvement sur réserves accordé est la moitié de celui qui a été demandé. Je ne connais pas pour toutes les composantes, mais si c'est de cet ordre pour toutes les composantes, je pense que cela peut poser des problèmes de fonctionnement importants.

Le Président.- Merci, Magali. Y a-t-il d'autres demandes d'explication ou est-ce que les choses sont suffisamment claires pour les uns et les autres ?

Donc s'il n'y a pas d'autres demandes d'explication, je vais vous lire le texte formel de la délibération qui doit être la nôtre.

« Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 559 ETPT au titre du plafond 1 et 380 ETPT au titre du plafond 2,
- autorisations d'engagement totales pour un montant de 241 379 045 euros après BR1, avec :

- 192 929 265 euros en personnel,
- 35 646 045 euros en fonctionnement,
- 12 803 734 euros en investissement ;

- crédits de paiement pour un montant de 241 952 649 euros après BR1, soit :

- 192 929 265 euros en personnel,
- 35 855 294 euros en fonctionnement,
- 13 168 090 euros en investissement ;

- 238 180 173 euros de prévisions de recettes après BR1 ;
- 3 772 477 euros de solde budgétaire déficitaire après BR1.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes après BR1 :

- 3 772 477 euros de variation négative de trésorerie,
- 3 086 952 euros de résultat patrimonial (résultat déficitaire),
- 1 639 284 euros de capacité d'autofinancement,
- 3 772 477 euros de variation de fonds de roulement - qui est, en fait, une diminution sur le fonds de roulement.

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement), et des opérations pluriannuelles. »

Voilà donc le montant de la délibération qui vous est soumise.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Très bien, merci.

19 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions

Merci beaucoup. Merci Dominique. Merci aussi, Magali, pour le travail de pôle qui est fait.

C'est Pascal Jobard qui va ensuite intervenir pour nous présenter le point 3 qui concerne la prise en charge de dépenses de cadeaux au sein de l'université de Bourgogne.

Pascal à toi.

3. Prise en charge de dépenses de cadeaux au sein de l'université de Bourgogne

M. Jobard.- Bonjour à toutes et à tous. L'Agence comptable a été sollicitée dernièrement par les composantes qui s'interrogeaient sur la possibilité d'acheter des cartes cadeaux dans le cadre d'un contrat de recherche, remises à des testeurs qui se rendent volontairement dans les laboratoires pour subir des tests liés à la recherche.

Aucune procédure n'existait au niveau de l'université pour prévoir ce type de dépenses et, en particulier, celles des cadeaux pouvant être remis aux personnes.

La délibération de portée générale qui vous est présentée vous propose de préciser les dépenses concernées en matière de cadeaux et de cartes d'achat et de retenir un montant maximum de 60 euros, sachant qu'il existe un seuil au-delà duquel ces libéralités pourraient être considérées comme des avantages en nature et soumises à des cotisations de sécurité sociale. Le seuil est de 163 euros pour une année. Donc il serait intégré dans le train de paye.

Pour information, pour les tests de laboratoire, la remise à chaque testeur d'une carte cadeau d'une valeur symbolique de 5 à 20 euros, ou plus éventuellement, devra s'accompagner d'une attestation de non-subordination signée par l'enseignant-chercheur dès lors que le testeur ne fait pas partie du personnel de l'université.

Pour le projet de délibération, je vais certainement le lire.

Projet de délibération : « Les membres du conseil d'administration de l'université de Bourgogne autorisent la prise en charge, notamment sur le budget des composantes, de dépenses de cadeaux, cartes cadeaux, décorations, fleurs ou autres achats au profit des personnalités extérieures ayant contribué aux missions de service public de l'université, les personnels enseignants ou BIATSS ou d'étudiants de l'établissement, de testeurs volontaires dans le cadre d'activités de recherche, lors de départs en retraite ou de tout autre événement particulier.

Le montant maximum de cette dépense est fixé à 60 euros, inférieur au seuil d'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale fixé à 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale par bénéficiaire au cours d'une année civile. Pour mémoire, ce plafond est fixé à 163 euros pour l'année 2017.

À titre exceptionnel, dans l'intérêt du service, l'ordonnateur responsable des crédits peut autoriser la prise en charge de cadeaux, au-delà de cette limite appréciée par bénéficiaire et par an. Dans ce cas, il lui appartient d'attester auprès de l'agent comptable que les conditions d'exonération sont remplies :

- Événement répertorié par l'URSSAF,
- lien entre événement et cadeau,
- montant par événement qui ne dépasse pas la limite de 5 %.

Au-delà de ce montant, la dépense est soumise aux cotisations de sécurité sociale, à la CSG et à la CRDS et doit être intégrée dans la chaîne de paye.

Dans ce cadre, les cadeaux de prestige attribués à titre de distinction honorifique à des tiers extérieurs relèvent de l'autorisation du président de l'université.

Dans tous les cas, la demande de paiement sera accompagnée d'une attestation précisant à quelle occasion l'achat a été effectué, le nom du bénéficiaire et sa qualité. »

Le Président.- Merci, Pascal. Ce point est ouvert à votre discussion. Personne ne souhaite intervenir ? Est-ce clair ? Tania, vous vouliez intervenir ?

Mme Carnet.- Je suis surprise que nous n'ayons pas eu de document. On découvre là, à ce conseil, la teneur de cette décision. Moi, je suis profondément surprise.

M. Jobard.- Le document a été transmis au PAJI. Apparemment, je pense que l'on ne diffuse pas les délibérations, d'après ce qui m'a été dit, par avance. Donc je ne peux pas vous dire plus d'information.

Mme Carnet.- Je comprends bien, mais là notamment... Enfin, je suis très surprise d'entendre ce type de cadeau. On est dans une période quand même où on nous demande de faire des efforts. Donc j'ai un peu de mal à comprendre.

M. Jobard.- Je n'ai pas, disons, la compétence pour juger de l'opportunité.

Mme Carnet.- Je comprends bien, vous êtes l'Agent comptable, pas l'ordonnateur. J'ai bien compris.

M. Helleu.- Si je peux intervenir. Il s'agit de fixer un seuil là où on avait une pratique justement qui était hors seuil, et dans un cadre de PRE, vous comprenez bien qu'il est nécessaire de fixer un seuil.

Après discussion avec l'Agent comptable, il y a un seuil qui est proposé là où il n'y en avait pas.

Alors, je ne sais pas s'il faut plus que cela un document. L'objectif, c'est de mettre fin à quelques pratiques, pas nombreuses heureusement, que l'on a pu voir ici ou là. Donc on fixe un seuil qui nous permettra d'intervenir. Qui permettra surtout à l'Agent comptable de dire non dès lors que cela dépassera un certain montant.

C'est plutôt une bonne pratique.

Mme Carnet.- Oui, merci... Oui, je comprends bien, mais dès lors que c'est institutionnalisé, je ne pense pas que cela va forcément diminuer les dépenses, au contraire.

M. Helleu.- L'Agent comptable pourra bloquer les dépenses.

Mme Carnet.- Oui, je suis d'accord. Oui, au-dessus d'un certain montant. Mais comme vous le disiez, c'est quand même des pratiques très exceptionnelles. Moi, je pensais que l'on allait voire même supprimer ces pratiques. Or là, on est en train de les institutionnaliser pour un certain montant. Donc je me pose la question.

M. Debeaufort.- Juste un élément. Cette pratique est exceptionnelle pour l'ensemble des composantes, sauf en agroalimentaire, où quand vous développez des nouveaux produits, si vous ne pouvez pas faire appel à des gens extérieurs pour

faire des dégustations, c'est des gens qui viennent un quart d'heure, une demi-heure et c'est un moyen de les rémunérer. Ce ne sont pas des cadeaux gratuits, c'est quand quelqu'un vient donner une demi-heure de son temps pour tester la pâte à tarte Machin ou la pâte à tarte Truc.

Mme Carnet.- Oui, j'ai bien compris. J'ai été, de mon expérience, dans l'UFR, confrontée à ce type de pratique. Maintenant, ce n'est pas que pour des personnes qui viennent faire des tests ou des choses comme cela si j'ai bien compris.

M. Jobard.- Oui, il y a une délibération aussi générale qui est, comme l'a dit M. le Directeur général des services, destinée à cadrer un petit peu ce genre de...

Mme Carnet.- Notamment des cadeaux pour... On ne va pas se voiler la face, notamment des cadeaux pour des départs à la retraite du personnel.

M. Jobard.- Tout à fait.

Mme Carnet.- Donc on institutionnalise quelque chose qui peut-être n'était pas spécialement réglementaire. Maintenant, on fixe un montant. Jusqu'à 60 euros, on va pouvoir faire des cadeaux, ce que je peux comprendre, mais je pense qu'on est actuellement dans une période qui est difficile pour tout le monde.

Maintenant, que l'on veuille faire des chèques cadeaux effectivement pour des participations dans le cadre de la recherche, ce que je comprends tout à fait, je pense qu'il faut quand même se poser la question de savoir si on fait des cadeaux, même limités à 60 euros.

On demande au personnel d'avoir moins d'indemnités et à côté... Bon, ce ne sera qu'un juste retour des choses.

Je suis très surprise.

Le Président.- D'autres remarques ? D'autres interventions ? Sandrine.

Mme Rousseaux.- Oui, on parlait effectivement du ressenti des gens par rapport aux efforts à faire. Je trouve que quand quelqu'un a passé X années dans une institution, qu'il y ait même à la hauteur de 60 euros un petit geste fait de l'institution pour son départ, je trouve que cela peut quand même permettre de montrer une certaine reconnaissance, et peut-être de le valider je trouve cela bien et que cela puisse être équitable éventuellement dans toutes les composantes, ce qui peut-être n'était pas le cas. Alors, c'est un petit geste, mais je trouve que cela peut être quand même correct de le faire.

Mme Carnet.- Alors, je répète. Je rappelle quand même que nous sommes dans un service d'État, il ne faut pas l'oublier, et qu'à ce titre-là, je ne pense pas que dans les autres ministères, la chose se fasse. C'est tout. Et je ne vois pas pourquoi il y aurait une dérogation pour l'Éducation nationale.

Le Président.- Cédric, allez-y.

M. Clerc.- Je suis un peu surpris aussi de découvrir la délibération là. On se pose vraiment des questions sur ces cadeaux parce qu'on n'en fait pas à tout le monde en cette période.

Pour ce qui est de la délibération en particulier, il n'y a pas que la retraite. Enfin, je la découvrais, donc je n'ai peut-être pas tout saisi. Il n'y a pas que les départs en retraite. Parce que les départs en retraite, on peut inclure cela, par contre, dans l'action sociale ou les choses où c'est connu, au vu de tous et accessible à tous. Cela se fait pour le coup dans d'autres services, d'autres administrations, où dans le cadre de l'action sociale, pour un départ en retraite, il y a une petite prime de bienvenue dans le monde de la retraite. Il y a des choses comme cela.

Là, ici, déjà il n'y a pas que la retraite. On découvre cela en séance, c'est un peu confus.

Par contre, je suis bien d'accord avec la Direction générale des services comme quoi c'est bien d'avoir un cadre pour refuser certaines pratiques qui visiblement ont cours à l'université.

Par contre, aujourd'hui en séance, c'est un peu particulier. Il est difficile de prendre position parce que la délibération reste floue.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui... Au départ, j'ai été un peu... j'étais plus ou moins favorable parce que j'avais compris que c'était la partie surtout pour permettre, et cela avait été présenté dans ce cadre-là, c'était la partie tests. Les gens qui venaient tester. On peut très bien comprendre que ceux qui viennent de manière bénévole, qu'ils soient étudiants qu'ils soient autres qu'à l'université, pourquoi pas ?

Là, j'entends parler de retraite. Alors, là, je commence à me dire que cela ne va plus du tout parce que dans ce cas-là, il faut que l'on mette un cadre très spécifique parce que certaines composantes vont le donner à leur personnel qui part en retraite et d'autres ne vont pas le donner. Dans ces cas-là, si ces mesures qui touchent aussi les personnels, quel que soit le type de personnel, il faut l'institutionnaliser d'une manière plus radicale.

Je pense qu'il y a deux choses différentes sur lesquelles je... Sur la partie remercier des personnes qui participent d'une manière bénévole, sur la partie tests, oui, pourquoi pas ? Je n'y suis pas... J'en vois bien l'intérêt.

Sur l'autre partie, c'est une partie pour remercier les personnels, je pense que là, il y a un cadre plus contraint et plus institutionnel qu'il faut mettre en place parce qu'il ne faudrait pas que certaines composantes puissent le faire et le font et que celles qui ne peuvent pas le faire ne le font pas. Mais là, on se retrouve dans des... Non, mais cela crée aussi des disparités et cela relève... Et de toute façon, je pense que, comme l'avait souligné M. le Directeur général, c'est que sur cette partie-là, l'Agent comptable aussi a quand même une partie à voir, c'est que si c'est des personnels, c'est aussi une rémunération et cela peut être comptabilisé à la limite en termes d'avantage en nature et cela, quel que soit le montant, on peut arriver vite à cette problématique.

Intervenant.- Tout à fait.

Le Président.- Qui d'autre souhaite s'exprimer ?
Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Sur ce sujet, je croyais purement et simplement que la pratique était interdite. Effectivement, je découvre sa possibilité. Il y a très longtemps qu'au SCD, nous n'avons plus rien acheté sur le budget et encore c'était des sommes très modiques, il y a, je ne sais pas, cinq ou six ans, pour acheter un bouquet de fleurs pour un départ en retraite. Cela fait très longtemps que nous ne pratiquons plus effectivement ce cadeau, ce petit cadeau symbolique pour un départ à la retraite. Nous faisons des cagnottes où tout le monde amène son obole. Je suis étonnée que les services n'aient pas une information précise à ce sujet-là. À chaque fois, il nous a été répondu qu'il était interdit de faire un cadeau pour un départ en retraite.

Mme Carnet.- Donc j'insiste sur le fait qu'en l'institutionnalisant, on aura des dépenses supplémentaires.

Le Président.- Ce que je vous propose, parce que je sens qu'il n'y a pas vraiment de consensus sur un point qui ne devrait pas être clivant entre nous tous... Comment ?

M. Rollin.- Je pense que c'est plus le cadre auquel cela s'applique, pas la mesure elle-même.

Le Président.- Non, mais je comprends bien que c'est clivant et que ce n'était pas l'objectif sur ce point.

Ma compréhension de ce dossier, c'est que... Il y a un point qui est important, c'est pouvoir assurer ces récompenses aux personnes qui font des tests parce que là il y a une vraie problématique pour les équipes de recherche. C'est un point, d'ailleurs, qui avait été soulevé en commission de la recherche, il y a environ un an, et dans le cadre de certaines activités de recherche où il y a des tests, on est véritablement démuné de tout cadrage.

Donc ce que je vous propose, c'est que l'on adopte cette délibération pour ce qui concerne les tests, c'est indiqué, c'est « les testeurs volontaires dans le cadre d'activités de recherche » et qu'on la restreigne pour l'instant à cette activité des testeurs volontaires dans le cadre d'activités de recherche parce que véritablement je pense qu'il y aura un accord entre nous tous, il n'y aura pas de difficulté, et que pour ce qui concerne les autres situations et notamment le départ en retraite... enfin, les autres situations, alors, qu'on se donne le temps de réfléchir tous ensemble.

Peut-être que ce n'est pas à faire pour l'instant dans le contexte dans lequel nous sommes et donc je veux bien volontiers retirer ce point de la délibération, mais je pense que pour l'accompagnement des protocoles de recherche, c'est quelque chose qui est important.

Est-ce que si on fait comme cela, on pourrait être tous d'accord sur une délibération de cette nature ? Oui ?

Alors, dans ce cas-là, je vous lis ce que cela pourrait donner. Je reprends la proposition de Pascal : «Le conseil d'administration autorise la prise en charge, notamment sur le budget des composantes, de dépenses de cadeaux, cartes cadeaux, décorations, fleurs ou autres achats au profit des testeurs volontaires dans le cadre d'activités de recherche [...]. » Tout le reste est inchangé. « Le montant maximum... », etc., etc.

Est-ce que cela vous convient si on délibère comme cela ? En restreignant la délibération aux testeurs volontaires. Cela, ça va ? C'est bon pour vous ?

Très bien, donc je soumetts cette délibération ainsi modifiée à votre approbation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Très bien, je vous remercie.

30 voix pour (unanimité)

Le Président.- En tout cas, merci, Pascal. Je pense que cela va nous permettre de répondre à un certain nombre d'incertitudes et de grandes difficultés dans lesquelles étaient certains chercheurs.

Louis, à toi de prendre la suite sur les points habituels de tarifs, subventions et dons.

4. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Vous avez tous reçu le grand listing de tarifs, subventions et dons. Il y a eu un petit complément qui a été envoyé, tarifs complémentaires pour le LEAD.

Sur ce grand listing, il y a deux petites corrections, c'est sur la page 3, le pôle International, la ligne « Agence Erasmus : 94 400 ». C'est une recette. Ce n'est pas une dépense. Cela paraissait une grosse dépense. Non, c'est une recette.

Et puis il y a quelque chose de beaucoup plus petit pour l'ESIREM, la subvention de Dijon Métropole, c'est bien une recette (4 000 euros). C'est bien une recette, mais pas une dépense.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces tarifs, subventions et dons ?

Apparemment pas, donc on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien, merci.

29 voix pour, 1 abstention

5. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Ensuite, nous avons les sorties d'inventaire. Cette fois-ci, il y en a un petit peu plus que d'habitude. Vous avez reçu le listing.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Apparemment pas, donc on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

Je repasse donc la parole au Président.

Le Président.- Merci, Louis. On aborde maintenant le point de l'ordre du jour qui concerne les questions statutaires et vous voyez que l'on a cinq séries de

modifications, soit sur les statuts de l'université de Bourgogne soit sur les statuts de certaines de ses composantes.

Je dois vous dire qu'il s'agit pour l'essentiel d'éléments qui sont très techniques et qui correspondent à la mise en évolution de ces statuts en fonction d'un certain nombre de points du code de l'éducation. Tout ceci a été examiné en commission des statuts et c'est donc Jean-Marc Bourgeon qui va nous en faire la présentation.

Jean-Marc, à vous.

IV) Questions statutaires

1. Modification des statuts de l'université de Bourgogne

M. Bourgeon.- Bonjour à tous. Je vais essayer d'être très court pour essayer de rattraper un peu le retard.

La commission des statuts qui s'est réunie le 9 juin dernier a procédé à l'étude des statuts de l'université de Bourgogne, mais aussi de l'IUT du Creusot et des UFR Sciences et Techniques, Sciences Humaines et STAPS.

Pour ce qui concerne les statuts de l'uB, il a été procédé à la modification de l'article 40 relatif à la composition du comité électoral consultatif. Cette modification a uniquement pour but de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions électorales du code de l'éducation.

Deux innovations majeures ressortent de ce point de vue. D'une part, la présence d'un représentant du Recteur au sein du comité et, d'autre part, la présence d'un représentant de chaque liste représentée au CA. Ce sont les deux évolutions majeures concernant les statuts de l'université de Bourgogne.

Pour ce qui concerne les statuts de composantes, l'objectif général était de supprimer les sous-collèges étudiants qui étaient encore existants en vue des prochaines élections de composantes à l'automne. En effet, les sous-collèges ont été reconnus illégaux par la jurisprudence. Donc, de fait, il fallait que l'on modifie ces statuts.

Dans ces modifications des statuts, tous les sous-collèges ont été supprimés au niveau des différentes composantes et cela a été l'occasion aussi de mettre à jour un certain nombre de points particuliers, en particulier les questions relatives à la nomination des personnalités extérieures qui souvent pose un problème d'interprétation au niveau des conseils.

Il faut savoir que toutes ces questions ont été validées par les différents conseils d'UFR, par le service juridique de l'université et, de fait, il restait à la commission des statuts de donner un avis qui a été celui que l'on vous a fait remonter.

L'idée maintenant est de statuer et de délibérer, composante par composante, pour valider définitivement ces statuts afin que l'on puisse mettre en œuvre les modifications qui ont été proposées.

Le Président.- Merci, Jean-Marc. Avez-vous des questions, les uns et les autres, sur ces modifications ?

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce ne sont pas des remarques par rapport à la modification proposée, mais la remarque que j'ai déjà faite l'année dernière quand on

a modifié les statuts de l'université de Bourgogne. J'avais parlé de formulation épïcène, mais je peux aussi parler de féminisation. Comme tous les autres statuts. Il y a celui de l'université de Bourgogne, mais ceux de toutes les composantes. Je pense que bientôt cela sera obligatoire, mais on pourrait précéder cette obligation en féminisant les formules à l'intérieur de nos statuts.

Je pense, par contre, que cette remarque-là, je ne l'avais pas faite l'année dernière. Est-ce qu'il y a un moment où on pourra rediscuter du nombre d'élus par secteur dans les conseils centraux pour les prochaines élections ? Parce que... Enfin, les précédents me semblaient un peu disproportionnés en termes d'équilibre. Par exemple, secteur 2, secteur 3 pour le conseil académique. Enfin, il y a d'autres choses à discuter.

Et aussi la double alternance parité/alternance de composantes à l'intérieur des statuts faisait que c'était extrêmement difficile de faire des listes et qu'il y a certainement en tout cas matière à créer un groupe de travail ou un groupe de réflexion sur ces questions de constitution de nos conseils centraux.

Le Président.- Cela est certainement des points de discussion qui sont beaucoup plus politiques et que l'on peut effectivement difficilement passer dans le flux quotidien de nos décisions. Cela nécessitera un travail approfondi en amont et donc cela sera probablement des choses à faire le moment venu.

De mémoire, il me semble que les équilibres à la commission de la recherche et à la CFVU sont des équilibres qui résultent de choses qui sont tout à fait transparentes en termes de nombre de personnels dans chacune des composantes, de nombre d'étudiants dans chacune des composantes, que tout ceci avait été recalculé de façon précise justement avant les dernières élections aux conseils centraux, et j'imagine bien qu'il faudra se repencher sur ces équilibres avant les futures élections aux conseils centraux dans la mesure où ces équilibres peuvent avoir évolué sur une période de cinq ans.

Donc évidemment il faudra le faire. Ce sera le moment probablement de rediscuter de tous les éléments qui peuvent être plus politiques au niveau de ces statuts de l'uB. Alors, pour le coup, l'expérience montre que ce sont toujours des travaux qui sont plus longs, qui nécessitent un suivi pendant plusieurs mois et donc ce n'est pas véritablement quelque chose qui était compatible avec la décision et les nécessités rapides qui étaient devant nous pour ces modifications. Mais, de toute façon, on devra le faire, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Autant le faire le plus en amont des élections...

Le Président.- Les élections, c'est dans quoi ? C'est dans trois ans.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, ce n'est pas tout de suite.

Le Président.- Dans pas tout à fait trois ans, donc on a encore un petit peu de temps avant de... Non, mais c'est important parce que de toute façon, pour ce qui concerne les équilibres à la commission de la recherche et au CFVU, on voudra, bien entendu, au moment où on fait ces élections, tenir compte de la réalité des équilibres la plus récente possible au moment où on le fera. Donc je pense qu'on n'a pas intérêt à le faire non plus trop trop rapidement.

Est-ce que vous avez d'autres remarques sur ces statuts ?

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Déjà, il y a un certain nombre de statuts que j'ai regardés et il y a quand même un effort d'écriture qu'il va falloir tout de même refaire parce que j'en prends certains, il y a des appellations qui ne sont pas les mêmes au sein même des statuts. Je prends l'UFR Sciences et Techniques. A un moment, on parle de doyen, à un moment on parle de directeur, on parle d'UFR, on parle de composante, on parle de faculté... Non, mais à un moment, il va falloir une logique à suivre. Il faut...

Mme Grayot-Dirx.- C'est du toilettage.

M. Rollin.- Il y a du toilettage là !

Mme Grayot-Dirx.- C'est du toilettage parce qu'on ne devrait plus parler de doyen...

M. Rollin.- Voilà.

Mme Grayot-Dirx.- ...ni de faculté.

M. Rollin.- Tout à fait. Là, il y a du toilettage. Plutôt que la réforme des statuts, c'est plutôt de remettre les bons termes aux bons endroits parce que quand vous lisez les statuts et que vous voyez qu'on appelle « le doyen » et que plus loin on met « le directeur de l'UFR » alors que pour l'UFR, on a parlé avant de « faculté ». C'est pour cela qu'il faut... Pour les points qui sont anciens, on peut comprendre vite la gymnastique.

J'aurais aimé qu'il y ait une petite précision sur le collège électoral qui me semble... au niveau des statuts de l'uB qui finalement de mettre... De remettre, plutôt que d'avoir des personnels qui sont désignés par le conseil d'administration, que ce soit des représentants des listes qui siègent au sein de ce conseil, cela me semble plus représentatif.

Il y a simplement une petite précision. J'aimerais que ce soit précisé « dans chacun des collèges ». Si c'était possible. Parce qu'on vote chacun dans des collèges électoraux. Il y a ce qui... Oui... Non, parce que suivant l'appellation, cela peut prêter à confusion.

Le Président.- Ou est-ce dans le...

M. Rollin.- C'est sur le collège électoral de l'université de Bourgogne où, avant, c'étaient les représentants, trois représentants BIATSS et un représentant étudiant qui étaient élus par le conseil d'administration. Maintenant, c'est simplement des personnes désignées par les listes qui siègent au sein du conseil d'administration. Il faudrait préciser que ce sont des listes en fonction des collèges électoraux.

Le Président.- Mais vous faites référence à l'article 40 et aux modifications de l'article 40, c'est cela ?

M. Rollin.- Oui, c'est cela. Tout simplement, une petite précision.

Le Président.- Alors, vous pouvez préciser ? Donc c'est...

M. Rollin.- « Un représentant désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'établissement, représentatif de chaque collège ». Il faut trouver la formule exacte.

M. Bourgeon.- C'est la forme... On a repris le code de l'éducation. On s'est limité à reprendre textuellement le code de l'éducation pour limiter toute interprétation.

M. Rollin.- OK, je comprends bien. Alors, mettons parce que dans ce cadre-là, on pourrait imaginer, on prend les élections qu'il y a eues, les dernières élections où deux listes avaient présenté des listes aussi bien dans les collèges enseignants-chercheurs que dans les collèges BIATSS, vous n'aurez qu'un seul représentant.

M. Trichard-Comparot.- À la liberté de la liste.

M. Rollin.- Là, si on lit le texte, ce n'est pas à la liberté de la liste. Non, si on lit le texte... Si on lit le code électoral, ce n'est plus la liberté de la liste. Justement, c'est pour lever cette ambiguïté parce que « d'un représentant désigné parmi chaque liste ».

M. Trichard-Comparot.- Oui, mais...

M. Rollin.- Non, mais c'était par rapport à... Je comprends la manière dont on peut interpréter, elle peut être ambiguë.

M. Trichard-Comparot.- C'est « désigné par et parmi chaque liste ». Or, maintenant, le représentant de liste est forcément membre de la liste... Enfin, vous trouvez forcément tous les collègues. C'est implicitement reconnu dans le texte.

M. Rollin.- Implicitement.

M. Trichard-Comparot.- La différence...

M. Rollin.- Non, mais je comprends que... Non, mais le problème, c'est qu'on peut l'interpréter de différentes manières. C'était pour lever, pour qu'il n'y ait pas de souci d'ambiguïté plus tard, c'est tout. Sur le fond, je n'ai aucun souci par rapport à cette formulation sur le principe.

Le Président.- Si c'est la formulation du code, on a tout avantage à maintenir, mot à mot, la formulation du code.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces propositions statutaires ? Pas de remarque ? Pas de question ?

Je vais donc soumettre à votre approbation ces modifications mais je dois vous proposer une délibération sur chacun des statuts que l'on modifie.

Première délibération relative aux modifications apportées aux statuts de l'université de Bourgogne précisément.

Oui, Tania ?

Mme Carnet.- Je voulais simplement poser une question à Jean-Marc. Concernant les statuts de l'IUT du Creusot, ils ont été vus avec qui, administrativement parlant ?

M. Bourgeon.- C'est le conseil.

Mme Carnet.- Sur le terrain, cela a été traité avec qui ?

M. Bourgeon.- De toute façon, le directeur a revu et puis c'est la délibération du conseil. De toute façon, le conseil l'a votée.

Mme Carnet.- D'accord, le conseil l'a votée ?

M. Bourgeon.- Oui, oui, le conseil l'a votée.

Mme Carnet.- D'accord, OK. Merci.

Le Président.- Donc si tout le monde a toutes les explications qu'il souhaite, je vous propose d'avoir une délibération sur les modifications apportées aux statuts de l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ou un refus de vote ?

Merci.

28 voix pour (unanimité)

2. Modification des statuts de l'IUT du Creusot

Le Président.- Modifications apportées aux statuts de l'IUT du Creusot précisément.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Donc une abstention ? D'accord.

Mme Carnet.- Oui.

Le Président.- Y a-t-il des refus de vote ?

27 voix pour, 1 abstention

3. Modification des statuts de l'UFR STAPS

Le Président.- Modification statutaire apportée aux statuts de l'UFR STAPS. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

Le Président.- Opposition ?

Mme Cénac-Guesdon.- Opposition et question, mais peut-être...

Le Président.- Comment ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je dis opposition et question, mais peut-être que vous n'avez pas la réponse aux questions.

Le Président.- Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Du coup, ce seront certainement des questions qui serviront aussi d'explications de vote.

Pourquoi n'organise-t-on pas forcément des élections pour les représentants des doctorants ? Je n'ai plus en tête la formulation mais grosso modo les représentants des doctorants sont élus. À défaut, ils sont nommés par le doyen, mais il n'y a pas d'explication sur le « à défaut », dans quelles circonstances on ne procède pas à une élection.

Par ailleurs, le conseil scientifique ne contient que des nommés. Donc je m'interroge sur le fondement. Je veux dire, que des nommés dans le conseil scientifique, pourquoi pas d'élus ?

Je ne sais pas si vous avez la réponse à ces questions-là mais...

Le Président.- Sur les doctorants, je pense que c'est par défaut de candidats. J'imagine que c'est la raison.

Pour le reste, ce sont les statuts de la composante qui ont été votés par le conseil de composante et on doit admettre que chaque composante ait un degré de liberté dans le choix de ses statuts et que ceux d'une composante donnée puissent différer de ceux d'une autre composante.

Je n'ai pas d'autre élément d'explication à vous fournir.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Du coup, je voterai contre.

Le Président.- D'accord. Donc je repose la question.

Pour les statuts de l'UFR STAPS, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Donc deux oppositions.

Qui refuse de participer ? Pas de refus de participer au vote.

Très bien.

26 voix pour, 2 voix contre

4. Modification des statuts de l'UFR Sciences Humaines

Le Président.- Sur les statuts de l'UFR de Sciences Humaines, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

28 voix pour (unanimité)

5. Modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques

Le Président.- Et sur les statuts de l'UFR des Sciences et Techniques.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question.

Le Président.- Oui ?

Mme Cénac-Guesdon.- La durée des mandats des directeurs de département a été modifiée dans les statuts de l'UFR Sciences et Techniques. Est-ce que nous verrons passer les modifications des départements ou cela ne passera pas par le...

Le Président.- Non, non, non. Les statuts des départements... Je ne sais même pas s'il y a des statuts des départements, d'ailleurs. À mon avis, cela relève d'un règlement intérieur, ne relève pas du conseil d'administration.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Le Président.- Sur l'UFR Sciences et Techniques, qui s'oppose ?
Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?
Je vous remercie beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

On va pouvoir aborder maintenant les travaux du comité technique du 19 juin et c'est Stéphanie Grayot-Dirx qui va nous en faire la présentation.

V) Travaux du Comité Technique (CT) du 19 juin 2017

1. Bilan de l'action sociale 2016 et projet 2017

Mme Grayot-Dirx.- Je vais les prendre dans l'ordre indiqué par la convocation au conseil d'administration.

En premier point, il y avait le bilan de l'action sociale 2016 et le projet 2017.

En CT, Audrey Conry, qui est notre assistante sociale, est donc venue nous présenter le bilan de l'action sociale pour 2016 et également les éléments du projet 2017.

Les deux ont été votés en CT, je vais prendre le relevé des avis... Donc sur le bilan de l'action sociale 2016, il y a eu un avis favorable rendu à l'unanimité. C'est un élément qui est donné pour information au conseil d'administration.

Ensuite, sur le projet d'action sociale 2017 qui, lui, est soumis au vote du conseil d'administration, il y a eu un avis favorable rendu également à l'unanimité.

Je ne sais pas si vous avez des questions au sujet du bilan et de la proposition pour 2017. Il y a très peu d'évolutions évidemment dans le projet 2017 par rapport à l'existant. Quelques ajustements seulement, mais pas d'évolution fondamentale proposée par notre assistante sociale.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des besoins d'informations complémentaires sur ce bilan d'action sociale et sur ce projet d'action sociale ?

Non, donc on peut le soumettre à votre approbation. En tout cas, je soumetts à votre approbation, non pas le bilan qui est factuel, mais le projet d'action sociale pour l'année 2017.

Qui s'oppose ?

Ou s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?

Il est donc adopté. Je vous en remercie.

28 voix pour (unanimité)

On va maintenant passer au calendrier universitaire 2017-2018.

2. Calendrier universitaire 2017-2018

Mme Grayot-Dirx.- Sur le calendrier universitaire 2017-2018, vous avez peut-être remarqué comme moi que cela n'apparaît pas dans les travaux de la CFVU. Je pense que c'est lié au fait que le CT est intervenu après la CFVU sur le vote de ce calendrier.

Normalement, le CT doit intervenir avant pour que le personnel puisse donner son avis sur le calendrier avant que ce ne soit soumis en CFVU, mais cette année... Donc c'était ce qui était prévu initialement. Pour des raisons qui sont liées à la consultation et au vote du PRE, on a repoussé un comité technique pour qu'il y ait plus de temps pour l'examen des documents et comme il a été repoussé, il est passé après la CFVU encore cette année. Je l'ai évidemment souligné en CT, je vous le redis aujourd'hui.

Ce calendrier universitaire a été soumis à l'attention du comité technique et il a reçu un avis favorable rendu à l'unanimité du comité technique.

Je ne sais pas si vous avez des questions à ce sujet, sinon je pense que Jean-Jacques pourra aussi en parler du point de vue de la CFVU puisque ce calendrier évidemment a également été soumis à discussion et au vote de la CFVU.

Le Président.- Peggy, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je voulais revenir sur l'histoire des vacances de la Toussaint, je suis contente de constater que la semaine choisie pour les vacances de la Toussaint est uniforme selon les composantes, mais c'est un pur hasard si j'ai bien compris. Donc je réitère ma demande pour l'année prochaine d'éviter de faire réfléchir composante par composante à fixer une semaine et l'uniformiser, en particulier pour les personnes qui enseignent sur plusieurs composantes. Je pense que cela devrait être une décision de l'université, de même que c'est une décision pour les vacances de février, de choisir une semaine pour les vacances de Toussaint. Le calendrier fait que tout le monde avait envie de choisir la même date, donc cela tombait bien, mais pour la suite...

Mme Grayot-Dirx.- On peut espérer aussi que ce soit une bonne pratique et que le mot soit passé sans forcément que l'on soit obligé d'imposer. L'attention avait quand même été attirée sur ce point. Donc, au-delà du hasard, il était aussi quand même un début de bonne pratique.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Le Président.- D'autres remarques sur cette question du calendrier ?
Vincent.

M. Thomas.- Oui... Enfin, je suis désolé, je ne partage pas tout à fait le point de vue qui vient d'être exprimé. J'estime que l'on a un minimum, enfin, de liberté dans l'organisation des UFR et qu'il y a des pratiques, on va dire, qui sont fonction également du rythme des formations et que le conseil de gestion généralement et les membres du conseil de gestion s'attachent particulièrement à choisir une semaine qui correspond le mieux au rythme des formations au sein d'une UFR.

Si on commence à tout harmoniser, à ce moment-là, ce n'est pas la peine de voter un calendrier, il suffit de l'imposer directement et puis comme cela, c'est réglé. Sinon, c'est de la paperasserie supplémentaire. Ce n'est pas la peine de nous demander notre avis si on n'a pas d'avis à avoir.

Le Président.- Merci, Vincent. D'autres remarques sur ce calendrier universitaire, cette proposition de calendrier universitaire ?

Non, je n'en vois pas. Donc s'il n'y a pas d'autre remarque, je vais le soumettre à votre approbation

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

On poursuit avec la mise à jour de la cartographie des NBI.

3. Mise à jour de la cartographie des NBI

Mme Grayot-Dirx.- Normalement, la cartographie des NBI doit faire l'objet d'un examen périodique. Le dernier dans notre établissement avait eu lieu en 2011. Donc, évidemment, les évolutions qui touchent aux métiers ou aux structures, notamment l'organisation des pôles, rendaient nécessaire la mise à jour de cette cartographie.

Nous avons fait un travail de recensement des besoins des composantes et j'en profite pour remercier le pôle RH et notamment le service BIATSS d'avoir fait ce recensement.

C'est un avis des besoins des composantes. Je le précise parce que, j'y reviendrai dans un instant, cette cartographie n'est pas totalement satisfaisante et il va falloir reprendre le processus, mais on ne pouvait pas tout reprendre en CT dans les délais qui étaient les nôtres. Vous le verrez dans un instant, mais je précise d'emblée que ce travail qui vous est présenté aujourd'hui est parti d'un recensement des besoins des composantes.

Ensuite, un groupe de travail s'est réuni afin d'examiner cette proposition de cartographie et cette proposition a été ensuite soumise à l'avis du comité technique.

Je précise également que dans les besoins qui ont été remontés, évidemment il y avait des demandes de création auxquelles on n'a pas pu donner suite, compte tenu de la situation de l'établissement. Il y a eu également des demandes de suppression, de redéploiement ou de maintien en termes de composantes, pôles et services.

Soumise à l'attention du comité technique, cette proposition de mise à jour de la cartographie a donné lieu à un débat assez important en CT au cours duquel

nous nous sommes engagés à revoir cette cartographie... Enfin, de l'appliquer pendant au moins un an à un an et demi et ensuite de refaire des groupes de travail pour qu'il y ait le temps de réexaminer les besoins tels qu'ils ont été remontés dans les composantes, donc de laisser du temps à un groupe de travail du CT pour retravailler cette cartographie dans deux ans.

Voilà l'engagement qui a été pris en CT.

Donc cette cartographie, telle qu'elle vous est présentée aujourd'hui et qui sera donc soumise à réexamen dans deux ans, a recueilli un vote contre (neuf votes contre et une abstention).

Le Président.- Merci, Stéphanie. Tania ?

Mme Carnet.- J'ai deux questions par rapport à cette cartographie. Première question, il n'y a pas de date d'application. Cette décision s'appliquera quand ? À quelle date ?

Mme Grayot-Dirx.- Cela a été indiqué en CT, c'est au 1^{er} septembre 2017.

Mme Carnet.- Non, en CT, justement, cela n'a pas été donné. C'est la raison pour laquelle je pose la question.

Mme Grayot-Dirx.- C'était venu dans les débats.

Mme Carnet.- Oui, c'était dans les débats, mais cela n'a pas été dans le vote et on ne sait pas quand, à quelle date vous comptez le faire appliquer.

Mme Grayot-Dirx.- 1^{er} septembre 2017.

Mme Carnet.- 1^{er} septembre 2017. Deuxième question, dans les demandes de création, cela été débattu au CT, mais comme vous l'avez dit, c'est parce que c'est la situation de déficit, entre guillemets, qui fait que la NBI n'est pas donnée à égalité à tous les personnels et notamment il y a des personnels qui ont les mêmes missions et qui n'ont pas de NBI. Je pense notamment aux responsables d'antenne financière. Tous les responsables d'antenne financière n'ont pas de NBI. Or, elles font les mêmes missions, ils ont les mêmes missions mais tout le monde n'a pas les NBI. C'est aussi la question que je posais. Est-ce qu'il est prévu de donner la NBI à ces personnels qui ont les mêmes missions ?

Mme Grayot-Dirx.- Je l'ai dit, il y a eu des débats assez approfondis en CT et cela fait partie des points qui, effectivement, sont ressortis des débats et donc cela fera partie de la remise à plat.

Mme Carnet.- Oui, mais le problème c'est que ces NBI avaient déjà été demandées il y a quatre ans, on n'a pas donné satisfaction à ces personnels et moi, je trouve quand même déplorable que l'on ne puisse pas donner satisfaction à ce type de personnels qui font les missions, par ailleurs. Il y a quelque part une inégalité de traitement.

Mme Grayot-Dirx.- Je ne peux pas m'engager aujourd'hui puisque je ne peux pas prendre un engagement alors que l'on va refaire un groupe de travail qui va reprendre tout.

Mme Carnet.- Oui, mais dans deux ans. Donc la personne, cela fait quand même quatre ans... six ans qu'elle fait le travail et elle le fait bien.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui... Simplement pour donner une petite explication de vote parce qu'au nom du SNASUB, on a toujours été opposé aux NBI. Soyons très clairs. Pour une raison très simple, c'est que déjà même le principe d'instauration de la NBI, puisque le ministère nous donne un certain volume de NBI suivant la classification, que ce soit en administration ou en technique, et on ne peut pas passer de l'un à l'autre. Donc on est déjà contraint, ce qui fait qu'à un certain moment, on s'aperçoit, comme vient de le soulever Tania, que l'on distribue la NBI et qu'on ne peut pas, pour les mêmes missions, les donner à tout le monde parce qu'on a un volume contraint.

De plus, pourquoi on est opposé ? C'est qu'on trouve quand même aberrant... Les NBI ont été instaurées par le ministère pour des fonctions qui relèvent même des postes de certaines catégories. Quand on voit que l'on met des NBI pour des responsabilités à des postes qui sont souvent des responsables administratifs, que ce soit la Direction générale des services, que ce soit la DRH. Et sans avoir rien contre les personnes. Mais c'est le principe même que je trouve quand même aberrant.

Soit l'État, à un moment, reconnaît ces fonctions de responsabilité véritablement et les intègre directement dans le salaire mais qu'il ne donne pas des NBI pour les fonctions ou pour les postes auxquels il a déjà attribué ces fonctions.

Donc il y a tout un système au sein des NBI qui me semble complètement injuste et qui instaure une certaine disparité de traitement en termes de salaire.

C'est pourquoi nous avons toujours voté contre les NBI, que ce soit ici ou même dans les comités ministériels. Nous nous y opposons sur le principe même puisqu'on pense que plutôt que de donner des NBI, l'État devrait reconnaître le travail des fonctionnaires au niveau du salaire, du point d'indice réel.

Le Président.- Bien, merci. D'autres interventions ? Cédric ?

M. Clerc.- Le SNPTES s'est également opposé à ces propositions lors du comité technique pour plusieurs raisons. Déjà, comme cela vient d'être rappelé ici, les NBI sont contingentées, c'est-à-dire que l'on en arrive à des situations où des collègues font le même travail de manière aussi performante et consciencieuse et certains la touchent quand d'autres les regardent. Donc, dans le principe, pour nous, ce n'est pas acceptable.

D'autre part, on se rend compte également, comme cela vient d'être dit aussi à l'instant, qu'effectivement, ces NBI sont peut-être historiquement données à des personnels qui sont en responsabilité parce qu'à une époque, il fallait trouver un moyen peut-être, je ne sais pas, c'est peut-être une des raisons, pour valoriser les compétences de ces collègues en responsabilité. Donc on a attribué des NBI et, avec le temps, notamment dans notre établissement, ce qui n'est pas le cas partout, on a aussi mis, pour reconnaître ces personnels, des primes d'encadrement en fin

d'année dont on sait tous ici, pour les avoir votées... Je ne sais pas de quelle manière elles sont distribuées à discrétion, que ce soit au niveau des montants et des personnes qui les touchent.

Cela fait donc une accumulation, en fait, assez importante de rémunérations pour ces personnes qui sont... Je le redis, je ne remets pas du tout en cause leur compétence et leur responsabilité.

On a aussi un système de primes que l'on a voté pour une certaine catégorie de personnel pour l'instant de la filière AENES qui permet aussi de reconnaître les compétences et les responsabilités dans le cadre de la part IFSE du RIFSEEP.

Donc cela fait beaucoup beaucoup beaucoup quand même pour certains quand les autres, je le redis, regardent tout cela de loin et ces mêmes autres qui ne sont même pas aux minima de certains taux de rémunération de primes de leurs collègues de la filière AENES, quand ces mêmes collègues en fin d'année, tout aussi en responsabilité et avec des compétences rares, notamment dans les laboratoires... On parlait des responsables administratifs ou d'antenne financière, cela a été dit, donc je ne reviens pas dessus.

Il y a aussi des personnels techniques qui sont très compétents, qui ont des spécialités rares sur certains manips ou autres dans des laboratoires et qui ne sont pas reconnus également et qui ont le malheur d'être ITRF et donc qui ne voient ni NBI ni prime d'encadrement ou je-ne-sais-quoi en fin d'année, ni pour l'instant d'IFSE qui soit à la hauteur de leur compétence.

Donc je pense qu'il était temps de peut-être utiliser cette période de réflexion puisqu'il n'y avait pas urgence, vous l'avez rappelé, cela fait six ans que l'on est en attente de modification. Donc on avait le temps de se mettre autour d'une table un peu plus qu'une heure, même si je salue le geste, pour traiter des propositions de répartition de la NBI faite par l'administration. Donc on avait le temps de faire un petit peu tout cela et je pense qu'il est nécessaire de le faire.

On s'opposera donc à la proposition qui est faite aujourd'hui.

J'ajouterai que l'on a été convoqué. Il y a eu une réunion, effectivement, de concertation, c'est une bonne chose. Par contre, comme vous l'avez soulevé, cela fait six ans que l'on n'en avait pas parlé, donc cela nous a demandé un petit peu de temps pour repérer les postes qui étaient proposés sur cette feuille.

On a participé à la réunion. On était un peu sec au niveau des arguments que l'on aurait pu opposer ou mettre en avant.

Donc on constate, oui, notamment après réflexion et après avoir suivi l'enquête, qu'en termes de répartition, il y a des collègues qui ont autorité sur d'autres qui sont éligibles actuellement à la NBI alors qu'eux n'ont rien du tout. Il y a vraiment un problème avec cette cartographie. Donc on ne regrette pas de s'être opposé en CT et on le fera encore aujourd'hui.

Mme Grayot-Dirx.- J'ai bien... Pardon, Alain... J'ai bien entendu que cette évolution n'est pas totalement satisfaisante. Elle a le mérite d'exister quand même, même si elle n'est pas totalement satisfaisante. On voit bien qu'il y a un gros travail. On a fait un premier pas et on y reviendra comme je m'y étais engagée en CT.

Mme Carnet.- Moi, je voulais simplement rajouter à mes remarques qu'en 2015, on n'a pas du tout passé des missions pour un personnel qui a obtenu une NBI. Ces missions ne sont absolument pas passées au CT et absolument pas passées au CA. Je veux dire que l'on peut aussi donner des NBI et vous avez aussi

donné des NBI à des personnels et vous n'avez pas eu besoin d'une décision du CT et du CA.

M. Clerc.- Et on a également retiré des NBI sans que cela ne passe nulle part.

Le Président.- Raison de plus pour essayer de revoir cette architecture des NBI et pour essayer de remettre de la clarté dans l'ensemble de la procédure et donc pour avoir engagé cette démarche.

Mme Carnet.- Oui, mais il faut qu'il y ait une justice. Il faut appliquer la réglementation comme il faut.

Le Président.- D'autres remarques sur ce dossier ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais le soumettre à votre approbation.

Qui s'oppose à cette mise à jour de la cartographie des NBI ?

Qui s'abstient ?

Merci.

18 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention

Il nous reste donc à voir au chapitre des travaux du comité technique deux évolutions organisationnelles des pôles, l'une qui porte sur l'évolution d'organisation du pôle des systèmes d'information et des usages du numérique (PSIUN) qui devient Direction du numérique et l'autre qui porte sur le transfert du Centre des langues et des cultures pour tous du pôle International à l'UFR Langues et Communication.

4. Évolution de l'organisation du pôle des systèmes d'information et des usages du numérique (PSIUN)

Mme Grayot-Dirx.- Pour ces deux pôles, le processus a été le suivant. J'ai été saisie de demandes d'évolution de ces pôles au mois de mars-avril. J'ai donc proposé de réunir des groupes de travail sur ces évolutions. Pour chacun des pôles, il y a eu deux réunions de groupe de travail du CT à ce sujet et ensuite les projets ont été soumis en CHSCT.

Sur le PSIUN, donc l'évolution de l'organisation du PSIUN, c'est une évolution qui touche à différents aspects du PSIUN dont une évolution sur la dénomination du pôle.

S'il y a des questions précises et techniques, le VP en charge pourra y répondre.

Sur la méthode. Le projet a été présenté en groupe de travail avec les organigrammes avant et après puis le projet tel qu'il avait été pensé.

En CHSCT, sur le PSIUN, il y a eu des discussions assez approfondies puisque, vous vous en rappelez certainement, à l'intérieur du PSIUN, il y a le CFOAD. CFOAD qui a connu des difficultés ces dernières années et pour lequel il y a eu une saisine du CHSCT et donc évidemment on est assez attentif à toute évolution qui peut impacter le CFOAD et le personnel qui y est attaché.

Donc il y a eu une discussion assez approfondie en CHSCT qui a donné lieu à une abstention... Je ne vais pas me tromper sur les mots cette fois parce que je m'étais trompée en CT, c'était une abstention vigilante. On s'est engagé à ce que

ces évolutions soient accompagnées par la psychologue du travail et évidemment avec aussi le regard qui est celui du CHSCT.

Si l'évolution est votée aujourd'hui en conseil d'administration, (*mots inaudibles*) que ce vote ait lieu et ensuite on mettra au point ce suivi de l'évolution de l'organisation du PSIUN.

Alors, on va peut-être s'arrêter sur celui-là et on verra le Centre des langues après.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Il y a sûrement des questions et des remarques.

Le Président.- Philippe.

M. Salvadori.- Alors, ce ne sont pas des domaines qui me sont très familiers, mais j'ai essayé de comprendre, mais vous allez m'expliquer quelle est la différence hiérarchique entre direction et pôle en l'occurrence. Comment cela s'articule parce que s'il y a des changements. Ce n'était pas clair. J'ai essayé de comprendre, mais j'ai...

M. Fournier.- En fait, on a demandé le changement de pôle à direction, on suit les directives ministérielles. En fait, le PSIUN est organisé... On a tout sur la même ligne et comme le ministère, par la voie notamment de certains VP Numérique d'influence, a décidé de favoriser l'éclosion des directions du numérique au sein des établissements, des universités, on a suivi le mouvement parce qu'on est déjà, en fait, concrètement une direction du numérique tout simplement.

M. Salvadori.- Mais il n'en reste... Pardon... Vous êtes mieux qualifiée que moi pour en parler. J'aurai une question après à poser.

Le Président.- Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Oui, moi ce qui m'interroge dans ce document, c'est le fait que la Direction des systèmes d'information devienne une Direction du numérique puisqu'effectivement, avec l'évolution, cela paraît tout à fait naturel que l'on passe de DSI à la Direction du numérique. Moi, ce qui me pose problème, c'est plutôt au niveau de l'organigramme de l'uB où l'organigramme des services a été organisé en pôles. Vous avez un pôle PFVU, un pôle Recherche, un pôle Financier, un pôle Ressources Humaines, un pôle Documentation. Et là arrive au milieu de cet organigramme une direction. Donc moi, cela m'a interrogée en tant que cadre de l'université responsable d'un pôle et je pense qu'il y a un manque de clarté. Cela donne un manque de clarté à l'organigramme de l'université.

J'ai regardé un petit peu les différentes universités. On voit que certaines universités ont harmonisé leur dénomination. On a soit des pôles, on a soit des directions.

Pour moi, cela me pose une question de périmètre et j'aimerais avoir une explication administrative. D'autant que si je ne m'abuse, cette présentation n'a pas été faite en réunion des directeurs de pôle et je pense que cela aurait été un préalable important également.

M. Helleu.- Je peux intervenir. Si, pour vous, ce n'est pas clair, c'est clair pour beaucoup de monde quand même parce que d'abord c'est une préconisation du ministère.

Ensuite, partout ailleurs, on trouve des directions, on trouve des pôles.

Ensuite, je suis étonné que vous puissiez faire ce type d'intervention en conseil d'administration dans la mesure où vous n'êtes pas élue. Moi, j'ai toujours appris que les gens qui étaient chefs de service administratif n'avaient pas à prendre la parole dans ce type de structures. C'est ma troisième université. Vos propos n'auraient pas été entendus ni à Lyon 1 ni à Lyon 2.

Ensuite, cette organisation ne relève pas de nous. C'est une organisation qui a été décidée au niveau administratif. On reprend, en fait, le point de vue du ministère qui nous demande de mettre en place une direction du numérique.

M. Salvadori.- Si Mme Desseigne n'a pas le droit à la parole, je peux reprendre dans les mêmes termes la question qu'elle vient de poser puisque moi, j'ai ce droit.

M. Helleu.- Il n'y a pas de malentendu, vous êtes tout à fait légitime d'intervenir dans un conseil. Il y a moins de légitimité sur des responsables administratifs.

En plus, la question, il suffisait de me la poser, en tant que DGS de l'université, je vous aurais répondu volontiers et je vous aurais fait part de l'organisation telle qu'elle est prévue.

C'est un point qui a été débattu en CT très largement. La Direction du numérique est une direction qui a vocation, par son appellation, à avoir plus de visibilité via les collectivités locales qui financent largement le numérique et qui interviennent vers tous les partenaires.

Alors maintenant, qu'on transforme un pôle en direction, ce n'est pas scandaleux. Les structures administratives ont vocation à évoluer. C'est dans la nature des choses. C'est même un principe de l'administration que d'être adaptable. Cela s'appelle le principe d'adaptabilité. Donc ce n'est pas choquant.

M. Salvadori.- Non, je crois, Monsieur le Directeur général des services, que là... J'entends bien tout ce que vous dites, mais lorsque l'organigramme de notre université a été réorganisé autour de la notion de pôle, cela nous avait été présenté comme quelque chose d'important, de fédérateur, de...

Là, on voit introduire... Alors, c'est peut-être justement... Ma question vient simplement de la sémantique. Est-ce qu'il faudra dans un deuxième temps lisser l'ensemble des appellations, appeler des pôles des directions ? Est-ce que simplement cette percée sémantique sous direction ministérielle, c'est relativement anecdotique ou cela annonce une nouvelle réorganisation ? C'est tout. Il ne faut pas donner à ce questionnement plus d'importance qu'il n'en a, mais en l'occurrence, moi, je me rappelle du temps où la notion de pôle nous avait été prônée comme le nec plus ultra, l'alpha et l'oméga, c'est tout.

Mme Grayot-Dirx.- C'est un changement ponctuel qui est lié aux problématiques du numérique.

M. Fournier.- Au numérique, oui. En fait, c'est une demande qui a été... Enfin, c'est une demande... Ce n'est pas vraiment une demande, c'est une incitation

assez forte du ministère à ce que l'on devienne une Direction du numérique d'ici 2020.

M. Salvadori.- Oui, je comprends bien. Mais cela introduit ma deuxième question, ce qui éclaire peut-être, je ne sais pas. J'ai regardé un peu en détail parce qu'il y a quelque chose là derrière qui me tient assez à cœur même si c'est parfois sur le mode ironique, c'est la question du Learning Center et je vois que dans la réorganisation du PSIUN, on crée ou on fait apparaître, ce qui est sans doute tout à fait légitime, l'ingénieur en charge de la stratégie du numérique et qui, je cite, devra « jouer dans le projet de Learning Center un rôle majeur ».

Alors, je ne sais pas là aussi s'il faut attacher beaucoup d'importance à la sémantique, mais j'interviens là un peu comme futur consommateur de ce pôle Numérique. Moi, j'avais jusqu'à présent eu l'impression que le Learning Center, et je me trompe peut-être, c'est peut-être une mauvaise appréciation, était cogéré avec le SCD.

Est-ce que là, la création d'une fonction ainsi définie de manière assez large et très imprécise signifie que le Learning Center passe sous la direction stratégique du pôle Numérique ? Parce que si c'était cela, là, comme consommateur, et sans critiquer en aucune manière les compétences du pôle Numérique, le consommateur que je suis et des étudiants qu'il y a derrière aussi pourraient tiquer un petit peu parce qu'il ne s'agit pas simplement d'une mise à... Je n'ai peut-être pas bien compris ce qu'est un Learning Center, mais ce n'est pas qu'une question de rapport au numérique. C'est beaucoup plus large que cela. C'est un rapport à la documentation. C'est un lieu. Il y a un troisième lieu, je crois... (*mot inaudible*). Ma question est celle-ci : est-ce qu'il y a une reprise en main, une réorientation stratégique ou pas ?

M. Fournier.- Alors, ce n'est pas une reprise en main. Ce n'est pas une mainmise de la Direction du numérique sur le Learning Center. Je suis le VP Learning Center, donc je travaille avec Sophie Desseigne et, en fait, cette question du poste auquel vous faites référence, on a proposé ce poste à une personne puisqu'on a une réorganisation du service, et dans les missions de ce poste, il y a effectivement une part Learning Center. Je vais en discuter demain avec Sophie Desseigne notamment. Une partie de ce poste... Cela correspondrait à peu près à 30 % du poste qui serait consacré à une mission Learning Center. C'est-à-dire avant que le Learning Center sorte physiquement de terre, cette personne aurait en charge la communication envers les enseignants pour leur faire prendre conscience de ce que pourrait être... de la vision que l'on a, avec Sophie Desseigne, du Learning Center.

M. Salvadori.- Alors, justement, j'attire votre attention sur le fait que, pour que ce nouveau concept attire l'attention, l'intérêt d'avoir des enseignants, ne le cadrez pas, je suis désolé de le dire au VP Numérique de manière un petit peu abrupte, mais ne le cadrez pas comme uniquement un rapport au numérique.

M. Fournier.- Non, ce n'est pas le... C'est parce qu'on a une partie, ce que l'on appelle « le pédagolab », qui sera dans le Learning Center.

M. Salvadori.- Ce sont des questions... Vous savez les réticences, à mes yeux, largement infondées d'une partie de la communauté enseignante par rapport à

ces notions et ce face-à-face avec le numérique. Donc là-dessus, il faut vraiment, si vous voulez que cela fonctionne, y aller avec beaucoup de précautions y compris des précautions sémantiques. Vous savez comment sont les enseignants-chercheurs, ils ergotent sur des mots et des virgules, et quand je vois, c'est sans doute simplement une rédaction rapide, « cette personne devra jouer un rôle majeur dans l'élaboration du Learning Center », vous comprenez que cela risque d'être mal entendu et moi, j'aimerais que ces malentendus soient levés *a priori* pour qu'on puisse travailler sur le fond.

M. Fournier.- Je peux vous faire une réponse en tant que Vice-président au Learning Center et Numérique. Le numérique est un outil uniquement dans le Learning Center. Ce n'est pas une fin en soi évidemment et c'est bien dans cette optique-là que la mission de cette personne est orientée vers les enseignants de l'université de Bourgogne.

M. Salvadori.- Je vous remercie.

M. Fournier.- Je vous en prie.

Mme Grayot-Dirx.- Peut-être rappeler l'état des votes en CT sur cette évolution de l'organisation du PSIUN. Donc quatre votes pour, cinq votes contre et une abstention.

Le Président.- Merci. D'autres demandes d'information sur cette évolution qui est projetée ? Pas de remarque ?

Donc je vais proposer... Pardon, Madame Desseigne ?

Mme Desseigne.- Oui, puisque le Learning Centre est une question documentaire, je me permets d'intervenir. Si je n'ai pas pu intervenir sur certains points, je peux intervenir sur des points relatifs à la documentation.

Effectivement, je suis tout à fait... Pour compléter ce qui vient d'être dit par M. Salvadori, effectivement le Learning Centre n'est pas exclusivement un projet numérique. Cela vient d'être rappelé par Alexandre. Il a effectivement vocation à proposer aux étudiants et aux enseignants un nouvel environnement de travail correspondant à des nouvelles pratiques.

Il s'appuie effectivement sur le numérique pour proposer de nouveaux services et des contenus, mais effectivement pas exclusivement puisque c'est un projet, comme vous le rappelez, pédagogique et aussi un projet documentaire qui doit être coconstruit aussi avec les enseignants et c'est pourquoi, d'ailleurs, en dehors du PSIUN, ou de la Direction du numérique, d'autres acteurs en seront partenaires, notamment le CIPE, le PFVU, l'Experimentarium... Enfin, différentes structures de l'université seront amenées à collaborer à ce projet.

Le Président.- Merci. D'autres interventions, questions ou besoins de précision ?

S'il n'y en a pas, je vous propose que l'on adopte cette réorganisation du PSIUN et cette évolution vers la Direction du numérique telle qu'elle a été présentée.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Vous vous opposez, Monsieur Rollin ? Une opposition ?

M. Rollin.- Oui, je me suis déjà opposé en comité technique, j'ai souvent défendu...

Le Président.- Donc deux oppositions, c'est cela ? Levez bien les mains... Voilà. Donc opposition.

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien, je vous remercie.

22 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions

Et puis on doit, enfin, avoir l'évolution du Centre des langues et des cultures pour tous.

5. Transfert du Centre des langues et des cultures pour tous du pôle International à l'UFR Langues et Communication

Mme Grayot-Dirx.- Donc, pour le Centre des langues et cultures pour tous, il avait été inséré dans le pôle Relations internationales. Au bout de quelques années de fonctionnement, on s'aperçoit notamment qu'il y a un problème de concurrence qui se crée à l'intérieur de l'université entre le Centre des langues et des cultures pour tous et une offre que souhaiterait développer l'UFR Langues et Communication. On a donc été saisi d'une demande de transfert de ce Centre des langues et des cultures pour tous vers le pôle International.

Lors de la réunion des groupes de travail, il a été demandé notamment de rédiger un projet de service, ce qui a été fait et qui a donc été soumis à l'attention du CT. Le CT a pu se prononcer sur les organigrammes avant et après au sein de l'UFR Langues et Communication et sur ce projet de service qui a été rédigé essentiellement par les PRAG qui participent aux activités du Centre des langues et des cultures pour tous et qui normalement sont rattachés, de toute façon, à l'UFR Langues et Communication et qui donnaient une grande partie de leur service à ce Centre des langues et des cultures pour tous. Ils ont donc désormais un rattachement aussi qui est plus clair puisque leur activité est clairement inscrite maintenant au sein de l'UFR Langues et Communication.

Sur ce projet, l'avis du CT a été un avis favorable rendu à l'unanimité.

Le Président.- Merci, Stéphanie. Y a-t-il des demandes de précisions ? Philippe.

M. Salvadori.- Ce n'est pas une demande de précision parce qu'à ce stade, l'évolution me semble claire et je m'en réjouis parce que j'appartiens... enfin, je fais partie de ces gens qui, depuis le début, trouvaient légèrement inefficace, à dire les choses poliment, le rattachement de ce centre des langues à des services centraux.

Je crois que l'occasion serait bonne peut-être de réfléchir plus globalement sur la place des... enfin, la politique des langues à l'université parce que force est de constater que le rendement de ce centre, notamment pour la préparation des certifications, n'a pas été à la hauteur de ce que l'on attendait et que c'est grave.

C'est d'autant plus grave que je ne sais pas ce qu'il en est dans toutes les composantes, mais j'ai quand même eu l'impression qu'un peu partout, dans le cadre des coupes budgétaires, ce sont tantôt l'informatique tantôt les langues, justement, qui en ont fait les frais.

Et pour avoir fait le point la semaine dernière - statistique aussi, d'accord - dans mon UFR, les collègues sont assez inquiets sur leur possibilité de monter des étudiants de L1 en L3 au niveau des certifications auxquelles justement on s'était attaché à les préparer et c'était une bonne politique.

Là, je crois qu'il faut véritablement qu'on repense l'articulation entre les fiches filières et l'anglais, puisqu'il s'agit de l'anglais essentiellement, des composantes et ce que peut offrir cet outil ainsi redistribué. Et vraiment, moi, c'est l'un de mes grands regrets sur les maquettes... J'en ai plusieurs, mais sur les maquettes que nous avons produites dans les conditions que vous connaissez, je crains, déjà que le niveau moyen de nos étudiants en langue n'était pas extraordinaire, je crains une régression cette fois.

Le Président.- Philippe, je suis bien d'accord. Je partage le constat. C'est précisément parce que le résultat n'est pas à la hauteur des attentes qui étaient les miennes en tout cas en mettant en place cette structure en 2012 qu'a été prise la décision de cette réorganisation.

Il est tout à fait clair que j'avais voulu imprimer une ambition forte. On a mis des moyens à travers des postes Fioraso et clairement les résultats n'ont pas suivi. Donc je pense qu'il est temps de pouvoir redonner un autre élan sur la politique des langues. Donc le cap, l'objectif reste le même mais j'attends que cette fois-ci l'UFR Langues et Communication, je suis sûr qu'ils sauront trouver le chemin, puisse donner l'élan que j'attendais en 2012. C'est tout à fait clair.

Et c'est vrai qu'il y aura un travail de dialogue et d'harmonisation à faire. D'harmonisation des emplois du temps, en fait, avec l'ensemble des composantes pour qu'on puisse avancer. En fait, on n'a pas avancé sur ce chemin sur lequel je mettais beaucoup d'ambition, c'est le cas de le dire. Dont acte. On en tire les conséquences et on propose un autre schéma organisationnel.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Moi, j'ai simplement un point que j'ai soulevé lors du comité technique. J'avais dit (*mot inaudible*) qu'on est sur un projet de service, enfin ce n'est pas un projet de service, mais surtout dans les statuts au moment du Centre de langues, c'était bien de prévoir, puisqu'on a la composition du conseil et qu'actuellement, par exemple, on a un représentant des personnels BIATSS du Centre de langues au conseil des langues. Or, actuellement le conseil des langues est constitué d'un seul personnel BIATSS. C'est un peu lui mettre la pression quelque part. Donc prévoir un mécanisme pour qu'en cas de non-candidature d'un personnel, il y ait au moins un représentant. Je ne sais pas, cela peut être des personnels BIATSS issus du conseil de la composante ou... Voilà. Qu'au moins les BIATSS soient représentés au sein de ce conseil des langues.

Le Président.- Merci pour cette remarque. Madame Desseigne ?

Mme Desseigne.- J'aurais voulu vous proposer une suggestion dans le texte où il est indiqué « des synergies seraient possibles avec la médiathèque de l'UFR Langues et Communication » et j'aurais voulu savoir s'il était possible d'ajouter que les synergies seraient également possibles avec la B2UFR qui a un fonds de langues très important et qui a maintenant un espace d'exposition qui permet des partenariats justement qui seraient tout à fait appréciés avec le Centre de langues.

Mme Grayot-Dirx.- Comme pour la remarque de M. Rollin, c'est un projet de service, donc j'attirerai évidemment l'attention de la directrice de l'UFR sur les deux points soulevés en CA, mais on ne peut pas le modifier comme cela en séance. C'est un projet qui a été fait par les personnes impliquées dans le centre, mais je leur signalerai vos remarques et ils pourront voir le verbatim du CA à ce sujet.

Mme Desseigne.- Voilà, c'était juste une... c'est juste une suggestion.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ou précisions que vous souhaiteriez ? Non ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose que l'on adopte ce point, donc le transfert du Centre des langues et des cultures pour tous du pôle des Relations internationales à l'UFR Langues et Communication.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Je vous remercie.

27 voix pour (unanimité)

On a terminé, je crois, sur ce rapport des travaux du comité technique.

VI) Questions relatives aux Ressources Humaines

Contingent CRCT attribué au titre de l'établissement pour 2017-2018

Le Président.- Avant que Jean-Jacques n'intervienne pour le compte rendu des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire, je voudrais très rapidement vous solliciter pour un point de ressources humaines qui est le nombre de contingents CRCT que notre conseil d'administration doit fixer pour l'année universitaire 2017-2018.

Pour cette année 2017-2018, dix dossiers avaient été déposés sur le contingent en CNU pour un volume de douze semestres CRCT et deux semestres ont été attribués par le CNU sur ce contingent CNU. Au titre de l'établissement, nous avons reçu neuf demandes pour dix semestres demandés.

Le conseil académique a examiné ces demandes en formation restreinte aux enseignants-chercheurs le 26 juin et le conseil académique, sur des bases de qualité scientifique, d'évaluation scientifique des dossiers, a retenu *in fine* une demande pour les professeurs qui représente un semestre et quatre demandes pour les maîtres de conférences qui représentent quatre semestres, soit cinq semestres au total.

Il est donc proposé au conseil d'administration de fixer le contingent de CRCT pour l'année universitaire 2017-2018 à hauteur de cinq semestres de CRCT.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai déjà un peu évoqué la question tout à l'heure au moment de la discussion sur le plan de retour à l'équilibre, mais la réduction des CRCT est un cercle vicieux. Moins les établissements en attribueront et moins le CNU pourra en distribuer avec la règle de 40 % de CRCT distribués par le CNU... enfin, 40 % des CRCT attribués l'année N-1 par le CNU l'année N. Au rythme actuel,

il faudra presque deux cents ans pour que chaque enseignant-chercheur puisse obtenir au moins un semestre.

Proposer, comme dans quasiment tous les pays développés, un semestre de manière récurrente et systématique à tous les enseignants-chercheurs qui le souhaitent serait la moindre des mesures pour relancer les thématiques de recherche, approfondir ses connaissances, bénéficier de séjours dans des laboratoires étrangers, etc.

C'est une demande légitime, et une demande du SNESUP, tout comme est légitime la demande d'un congé systématique attribué aux femmes qui le demandent en rentrant d'un congé de maternité.

Les CRCT sont un des rares moyens dont disposent les enseignants-chercheurs pour obtenir du temps à consacrer à la recherche et à leur formation. Réduire leur nombre équivaut à appauvrir la recherche.

Étant donné la dépendance du nombre des CRCT du CNU au titre du... enfin, (*mot inaudible*) de CRCT attribués au titre de l'établissement, je suis contre restreindre drastiquement le nombre de CRCT pour notre établissement et donc je voterai contre.

Le Président.- Peggy, là encore, je ne peux pas vous donner tort sur le fond. On a eu l'occasion d'en parler à propos du plan de retour à l'équilibre. À l'évidence, le CRCT est un dispositif qui avait des ambitions que vous venez de nous dire et, pourtant, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, cela fait partie du panel de mesures que l'on souhaite implémenter en espérant et en souhaitant et en faisant en sorte que cette réduction du nombre de CRCT sera une réduction qui sera temporaire pour les quelques années du plan.

Ceci étant, l'examen qui a été fait par le conseil académique en formation restreinte était un examen qui était également un examen scientifique des dossiers et qui n'avait pas pour unique objectif de restreindre le nombre de CRCT, et on voit bien qu'au fil des années...

Parce que les années précédentes, nous étions dans une situation de moindre contrainte, j'avais donné comme conseil, on va dire, pas comme cadrage mais comme conseil l'idée que l'on ne se fixe pas un nombre de CRCT absolument fixe de façon rigide chaque année mais que l'on puisse le moduler d'une année à l'autre. Étant entendu que c'était plutôt sur une base pluriannuelle qu'il fallait que l'on arrive à apprécier le nombre des CRCT.

Il se trouve que cette année, la qualité des dossiers était peut-être inférieure et le conseil académique en formation restreinte a estimé que cinq dossiers méritaient d'obtenir ce CRCT. Il se trouve qu'il y a une convergence ici entre les impératifs budgétaires et l'évaluation scientifique qui a été faite mais... Non, je vous dis, je ne veux pas faire de langue de bois. Il se trouve qu'il y a une convergence mais, en même temps,...

Mme Cénac-Guesdon.- Les membres du conseil académique étaient...

Le Président.- ...il est certain que pour les années qui vont venir, on restera pendant la durée du plan, sur cinq CRCT. Et je suis d'accord avec vous, mais vous savez, dans tous les pays comme vous le dites, il y a souvent des modèles économiques de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont malheureusement différents... enfin, heureusement pour eux et

malheureusement pour nous, différents du modèle dans lequel se trouve actuellement notre pays et on ne peut que le regretter. C'est tout à fait clair.

Mme Cénac-Guesdon.- Comme vous le disiez précédemment, nous sommes loin d'être la seule université impactée par les mesures budgétaires et donc j'imagine bien que le nombre de CRCT va diminuer dans d'autres établissements que dans le nôtre, ce qui risque d'avoir des conséquences assez dramatiques l'année prochaine pour le CNU.

Le Président.- C'est tout à fait possible.

Pascal, on était sur le point de l'ordre du jour relatif au CRCT. J'étais en train d'indiquer que le conseil académique en formation restreinte avait fait une évaluation scientifique des dossiers et qu'il se trouvait qu'il y avait une convergence entre les impératifs budgétaires et l'évaluation scientifique et qu'en l'occurrence, il n'y avait pas eu véritablement de cadrage sur ce choix. Je ne sais pas, tu veux peut-être intervenir, préciser la méthode.

M. Neige.- Oui, effectivement, on a sorti assez rapidement cinq demandes d'un semestre qui nous paraissaient assez évidentes. On n'a pas fait un réel tri sur des questions budgétaires.

Pour vous indiquer la méthode, ce qui pourra peut-être vous rassurer, c'est que cela a été travaillé en bureau du conseil académique, c'est-à-dire avec des représentants de toutes les listes élues au conseil académique, avec donc des sensibilités différentes, et ce projet à cinq CRCT a été proposé ensuite en conseil académique et voté comme tel.

Il y a une sorte de convergence. La question a été posée dès le début de la réunion en bureau pour savoir si on devait restreindre ou pas et donc, assez rapidement, on a sorti ces cinq demandes.

Le Président.- Merci. Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ce point de l'ordre du jour ? Non ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter cette délibération qui est la suivante : « le conseil d'administration fixe le contingent de CRCT de l'établissement à cinq semestres pour l'année universitaire 2017-2018 ».

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

20 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

Je vous remercie et je passe la parole à Jean-Jacques Boutaud pour les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 juin.

Jean-Jacques, à toi.

VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 16 juin 2017

1. Travaux de la Commission FSDIE du 17 mai 2017

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et à tous. Il y a un certain nombre de dossiers, je vais essayer de ne pas être trop long. On va commencer par... Vous voyez l'ordre du jour, il est assez copieux et nous commençons par les travaux de la commission du fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes, c'est plus rapide de dire FSDIE.

Comme d'habitude, un tableau très synthétique qui va nous aider à y voir clair rapidement. Je vous donne des données chiffrées mais qui sont illisibles, simplement pour rappeler que les crédits disponibles au 17 mai étaient de 219 796 euros et que lors du dernier exercice, 111 091 euros ont été affectés de sorte qu'il reste un solde de 100 705 euros.

Le tableau synthétique, vous y êtes habitués, je crois, maintenant, qui permet de voir le type de problème qui a motivé en quelque sorte soit le report d'une subvention soit la correction, souvent à la baisse, d'une subvention pour des motifs différents, très variés. On le devine à peine. Ce n'est même plus subliminal, je suis désolé, mais j'espère que vous avez les fichiers qui vous ont été adressés, mais par exemple, cela peut être... Certains étudiants arrosent encore copieusement certaines réunions, donc on ne peut plus évidemment donner de sommes importantes au titre de l'alcool. Je pense que Valentin va m'en vouloir de commencer par cet exemple mais bon...

Oui, Valentin, tu voulais prendre d'entrée la parole ?

M. Gomes.- Oui, juste pour rappeler que les projets qui ont été reportés ou diminués, on est quand même de plus en plus attentif aux projets qui mettent en valeur le campus. Évidemment, les projets où il y a des doses d'alcool sont reportés quand ils dépassent le verre d'accueil, comme on le dit dans le jargon du FSDIE, et on est extrêmement attentif. Il y a trois passages, cela passe d'abord par la directrice du bureau de la vie étudiante, puis par ma chargée de mission, puis par moi. Donc on ne laisse pas passer ce genre de choses. Ensuite, on est assez attentif. On a des dossiers où il n'y avait pas de compte bancaire pour l'association. Donc on attend qu'il y ait un compte bancaire pour verser la subvention.

M. Boutaud.- On fait aussi des recommandations quand les projets sont un peu émiettés. Par exemple, on a une association qui est très dynamique, qui est le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne, mais ils ont tendance quelquefois à faire de petites opérations, vous voyez, qui concernent par exemple le projet « grand-duc » ou le projet « cincle plongeur », d'aller observer la bête dans son environnement, mais ce sont des projets à 276 euros ou 280 euros. Ce que l'on recommande à cette association, c'est de regrouper ses projets pour avoir une enveloppe plus consistante et ensuite elle la ventile selon ses besoins.

Je crois qu'il y a une demande de parole.

Mme Carnet.- Une simple remarque, je vais la faire sur le ton un petit peu humoristique. On demande à tout le monde de faire des efforts y compris dans les composantes. Je ne vous cache pas que dans les composantes, on regarde de très très près les dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de pot d'accueil que nous ne faisons absolument plus. Je trouve quand même un petit peu...

M. Boutaud.- Oui, oui... Non, mais j'ai pris cet exemple parce qu'en fait, il est de bon aloi... Quand on fait une fête annuelle, on imagine par exemple qu'il y a évidemment un minimum de budget d'alcool pour accueillir tous les invités, les manifestations. Mais, en fait, l'incitation qui a été donnée, c'est d'être extrêmement rigoureux sur ce type de compte, ce type d'enveloppe.

Donc je pense que... Je ne sais pas s'il y a... Valentin ?

M. Gomes.- Pour l'alcool, on parle quand même de projets bien précis comme c'est des galas. Par exemple, le gala de l'ESIREM, le gala de l'ISAT à Nevers. On parle quand même de projets restreints et on est extrêmement attentif quand même à ce qui est fait.

M. Boutaud.- Après, je n'aurais pas dû ouvrir le débat mais, enfin, faire un débat sur une fête annuelle ou tous les deux ans avec une soirée eau minérale et jus de fruits, bon, il y a peut-être un côté...

M. Gomes.- Et juste, Jean-Jacques, cela fait consensus. On est à chaque fois en total consensus, que ce soient les personnels élus, étudiants représentant l'association, à chaque fois sur chaque dossier. Il n'y a absolument aucun clivage sur les données.

Le Président.- Merci. Je vais donc soumettre à votre approbation... Pardon, Peggy, vous voulez intervenir ? Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Cela tombe très bien que Jean-Jacques Boutaud ait parlé du sujet. De toute façon, j'avais l'intention d'en parler aussi. Donc juste, je suis plutôt rassurée que les reports soient effectués sous la condition des modalités rapportées dans le tableau du FSDIE. Une fois de plus, je vous remercie pour la clarté des documents.

Par contre, je vais voter contre parce que je trouve qu'il y a beaucoup de galas, de rencontres à hauteur de 26 000, 17 000, 10 000, 8 000 euros qui sont répertoriés dans ce tableau.

En comparaison des disparitions de formation, du montant de 15 000 euros des CRCT, la fermeture des guillotines de sorbonne à 18 000 euros, je suis choquée d'avoir des tarifs de gala à ces prix-là et donc je voterai contre.

Le Président.- Valentin ?

M. Gomes.- Oui, juste pour rappeler que le FSDIE finance les projets étudiants, ce n'est donc absolument pas fongible avec le reste des dépenses de l'université et, seconde chose, on n'a pas refusé de dossier s'il n'y avait pas de point administratif clivant. Je comprends ce que vous dites, mais cela voudrait dire que l'on aurait refusé d'autres dossiers, ce qui n'est pas le cas.

Le Président.- Merci. Pas d'autre intervention sur ce point ?
Donc je vais proposer... Oui, Philippe ?

M. Salvadori.- Dans le PRE, quelle est l'évolution des financements dans ce domaine ?

Le Président.- Il n'y a pas d'évolution que nous puissions, nous, maîtriser puisque le FSDIE est une part des frais d'inscription des étudiants. C'est donc de l'argent qui est fléché et sur lequel nous n'avons aucune prise.

En revanche, jusqu'ici, je parle sous le contrôle de Valentin qui connaît bien. En région Bourgogne, le Conseil régional de Bourgogne abondait un euro pour un euro, je crois, le FSDIE. Dans la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, il est probable que l'abondement régional sera infiniment moins généreux. Mais on n'a pas pour l'instant d'information précise. De toute façon, ce sont des crédits qui sont fléchés.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, on sait que les crédits sont fléchés sur le FSDIE, mais c'est la partie que l'université donne. Mais quand la Région a arrêté d'abonder le FSDIE, l'université a augmenté sa participation. Si, parce qu'au départ, on était sur 250 000-260 000 euros, maintenant on est à un peu plus que cela. Ah si, si !

Le Président.- Je ne pense pas. Valentin ?

M. Rollin.- On reprend les textes à ce moment-là et...

M. Gomes.- Pour le FSDIE, le montant de 16 euros sur les frais d'inscription est réglementaire et donc là-dessus, on ne peut pas y toucher, et dans la période actuelle, on ne va sûrement pas pouvoir l'augmenter, cela est sûr. Et sur le fonds qui est abondé par la Région, c'est la volonté de la Région d'abonder spécifiquement le FSDIE jusqu'à présent. La logique d'une région réunifiée avec la Franche-Comté est toute autre et, là, je suis en discussion avec la vice-présidente de l'ESR de la Région pour savoir quel est le meilleur modèle et aussi je suis en discussion avec le vice-président Étudiants de Franche-Comté pour avoir une solution commune qui est la plus appropriée pour à la fois le FSDIE de Franche-Comté et de Bourgogne.

M. Sainte-Marie.- Je souhaite juste rajouter quelque chose. Oui, je trouve en effet que la part galas, soirées, etc. est assez importante. Je vous rappelle que généralement le FSDIE est quelque chose qui est utilisé pour former nos élus. Donc nous en l'occurrence. Former nos cadres dans les associations et aussi nous déplacer quand on a des formations à faire à Paris, etc. Ou même quand on organise des choses qui sont assez intéressantes. Par exemple, l'année prochaine, on va organiser une semaine contre les discriminations. Enfin, il n'y a pas que les soirées.

M. Boutaud.- Je ne voudrais pas non plus que l'on folklorise la dimension qui a été évoquée autour des galas, des fêtes. On sait qu'elles ont une dimension cohésive extrêmement importante, une fonction symbolique, une fonction rituelle quand elle se répète d'année en année ou tous les deux ans. Je pense que l'on ne gagnerait rien non plus à dire aux étudiants que l'on aura uniquement des soirées fonctionnelles à l'eau minérale.

En même temps, donner un peu de solennité, donner un peu d'apparat lorsque notamment on veut créer un système cohésif entre différentes générations ou promotions d'étudiants, cela me paraît tout à fait louable.

Après ce n'est peut-être pas le lieu pour en parler ici, mais on en reparlera aussi en FSDIE, mais je pense que c'est important de ne pas folkloriser non plus ces soirées.

Bien sûr, elles ont un côté festif, elles ont un côté ludique, mais elles ont un côté cohésif, rituel extrêmement important de maintien d'un esprit de famille entre les promos et d'un lien entre les promos.

M. de Mesnard.- J'ajouterai que beaucoup d'étudiants sont très isolés et que l'on a intérêt quand même à favoriser une vie collective entre eux. Beaucoup d'étudiants ne feraient absolument rien s'il n'y avait pas ce genre d'activité et c'est très mauvais pour eux.

Le Président.- Valentin et ensuite Tania.

M. Gomes.- Juste pour terminer, le FSDIE ne finance pas non plus que les galas et a une très large part pour tous les autres projets, notamment solidarité, culture et pour tous les événements de cohésion. Il y a quand même 132 associations labélisées, maintenant 134 depuis... Donc il y a quand même une large part aux autres projets. Cela reste quand même restreint.

Le Président.- Tania ?

Mme Carnet.- Oui, que l'on ne se méprenne pas sur ce que je viens de dire, je ne veux pas que l'on arrête toutes les festivités, entre guillemets, qui effectivement, et je le conçois bien, sont bien des moments de cohésion qui existe entre les étudiants et je ne veux pas supprimer cela mais, bien entendu, ce que je ne voudrais pas, c'est que la majorité des étudiants se retrouve en fin de soirée dans un état d'ébriété avancée tel que... Voilà. Mais bon, chacun est raisonnable et responsable.

M. Boutaud.- Le sens de ma remarque initiale qui a un peu dévié, c'est que précisément on était vigilant sur ce point-là dans le cadre du FSDIE.

Le Président.- Bien, l'heure passe, donc je vous propose d'adopter cette... En tout cas, je vous propose à votre délibération, ce tableau de ventilation des crédits FSDIE.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

24 voix pour, 1 voix contre

Jean-Jacques, on passe aux travaux de la commission de la vie étudiante.

2. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 7 juin 2017

M. Boutaud.- Oui, alors commission de la vie étudiante. Un certain nombre d'associations labélisées. Vous l'avez aussi dans le document. J'ai retenu ici en projection plutôt les associations qui avaient posé problème, notamment deux associations qui ont été délabélisées tout simplement parce qu'elles ne rendaient

plus de rapport d'activité et qu'elles n'avaient pas pris soin depuis leur création de signer la charte des associations, ce qui est obligatoire dans le cadre d'une création d'une association qui demande aussi une subvention FSDIE.

Cela concerne l'association « Corps'Texte, quand la danse crée l'échange », une association qui avait pour but la recherche sur le langage dansé, et puis l'association « GrOM Dijon », Groupe pour la formation à l'ostéopathie en médecine de Dijon, dont on devine, avec le titre, les objectifs. Elle aussi n'a pas répondu à l'obligation de signer la charte des associations et n'a pas rendu de rapports d'activité.

On peut souligner aussi que cela a été l'occasion d'attribuer un local à l'Association Étudiante des Géographes dijonnais qui en avait fait la demande. Ce local est situé dans le bâtiment Droit-Lettres en salle S.25 à temps partagé avec l'Association Département d'Histoire de l'université de Bourgogne.

Pour le reste, avis favorable pour les associations, je peux rappeler rapidement les titres :

- Association des Étudiants de Chimie analytique,
- Association des Étudiants STAPS,
- association « UNI-T », pour l'apprentissage de la promotion de la culture et de la danse pop coréenne,
- Nevers Association des Jeunes Juristes.

Des associations qui ont bénéficié d'un examen au point d'étape :

- Association des Étudiants en Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques,
- Association des Étudiants en Sciences et Techniques,
- Association ISAT Formula Electrique,
- Association ISAT Kart-Cross.

Encore deux autres associations :

- ISATMOT, et
- Association Players Associés Dijonnais.

Je vous renvoie, ce sera peut-être un peu long si on reprenait un petit peu les objectifs et les missions de chacune des associations.

Le Président.- On peut répondre à vos questions si vous en avez. De toute façon, Jean-Jacques, tout ceci a été adopté à l'unanimité de la CFVU.

M. Boutaud.- À l'unanimité comme cela est indiqué sur le...

Le Président.- Donc je vous propose que l'on adopte également cette cartographie des associations à labéliser ou délabéliser et qui nécessitent un point d'étape.

Est-ce que vous avez des oppositions à cette cartographie telle qu'elle vous est présentée ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des refus de vote ?

Merci beaucoup.

25 voix pour (unanimité)

On aborde la question des contrats étudiants à l'université de Bourgogne, avec précisément les indices de rémunération qui sont applicables à cette rentrée.

3. Les contrats étudiants à l'Université de Bourgogne : indices de rémunération applicables à la rentrée 2017

M. Boutaud.- Je voulais malgré tout vous rappeler, pour ne pas faire un débat ou une proposition trop abstraite, à quoi correspondaient les contrats étudiants qui recouvrent un périmètre assez large : l'accueil des étudiants, l'assistance, l'accompagnement, le tutorat, etc. Une grosse dimension accordée au soutien informatique et l'aide à l'utilisation des nouvelles technologies.

Donc on peut dire que depuis peu, vous voyez, il y a un décret de mai 2017 qui offre en quelque sorte une extension de garantie puisqu'on peut... Il y a la possibilité offerte au CROUS de recruter des emplois étudiants.

Il y a d'autres activités possibles, des actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable et l'appui aux personnels de bibliothèques et autres services, l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Donc on voit que le périmètre s'est encore élargi à la faveur de ces nouvelles dispositions du décret du 10 mai 2017.

Mais la question qui relève du conseil d'administration est celle des... Il y avait à peu près six ou sept indices de rémunération qui étaient donnés pour ces contrats et il y avait absolument besoin de rationaliser, comme vous le voyez ici, d'harmoniser cette politique contractuelle et notamment la rémunération qui est allouée aux contrats étudiants.

Donc on reviendrait sur deux indices de rémunération, un indice nouveau majoré 485 pour le tutorat pédagogique et le secrétariat d'examen et un indice majoré de 348 pour les autres activités. Cela nous paraissait correspondre à une politique mieux harmonisée, avec une meilleure visibilité et plus rationnelle autour de ces deux indices de rémunération.

Le Président.- Tout à fait. Merci, Jean-Jacques. Est-ce qu'il y a des besoins d'informations complémentaires sur ce point qui a fait là aussi l'objet d'une adoption en CFVU, je pense, sans difficulté ?

M. Boutaud.- À l'unanimité.

Le Président.- À l'unanimité. Donc je vous propose également de l'adopter à l'unanimité si vous le voulez bien.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Une opposition ?

M. Rollin.- Non, une abstention.

Le Président.- Non, vous voulez une question ? Une question ?

M. Rollin.- Non, c'est une abstention.

Le Président.- Une abstention ? D'accord, une abstention.

Pas de refus de vote ?

M. Salvadori.- Une question rapide.

Le Président.- Oui ?

M. Salvadori.- Tutorat pédagogique, mais il n'y en a plus.

M. Boutaud.- C'est dans l'hypothèse où...

M. Salvadori.- Ah, c'est dans l'hypothèse. D'accord, OK... Non, mais...

M. Boutaud.- Oui, dans l'hypothèse. On donne un portefeuille d'actions possibles.

Le Président.- Cela fait partie des actions prévues par les textes.

M. Boutaud.- Mais comme il est inscrit dans les textes, on respecte...

M. Salvadori.- J'entends bien, mais j'avais cru à une bonne nouvelle subliminale dans une spécialité...

M. Boutaud.- Non... Non, dans un texte...

M. Salvadori.- ...ainsi, sans qu'on s'en aperçoive, que le tutorat pédagogique était rétabli, mais ce n'est pas cela. Donc c'est pour l'avenir. Un jour meilleur. D'accord.

Le Président.- Peut-être, Philippe, on l'espère tous, et encore une fois il y a un certain nombre des mesures, vous l'avez bien compris, qui sont des suspensions et qui ne sont certainement pas des suppressions. On espère tous que rapidement la situation économique permettra de remettre en place ces dispositifs.

M. Boutaud.- On ne pouvait pas non plus se fermer une porte ouverte par des dispositions légales.

Le Président.- Tout à fait. Donc je remets formellement au vote cette disposition.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien, merci. Une abstention. Merci beaucoup.

23 voix pour, 1 abstention

Et on peut aborder les travaux de la commission de la pédagogie.

4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 8 juin 2017

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Ouverts avec les projets internationaux. Cette fois, cela ne concernait que des échanges diplômants, avec quatre pays. Six projets en tout et quatre pays à savoir l'Allemagne, le Maroc, le Mexique et la Tunisie.

L'Allemagne, c'est un projet de mise en place d'une annexe particulière dans un accord de coopération entre le master MEEF et le Master of Education de Mayence qui permet aux étudiants de faire la première année en Allemagne et la deuxième année en France. Cela couvrirait trois possibilités : un double master enseignement en allemand, un double master enseignement en anglais et un double master enseignement en lettres modernes.

Le deuxième projet, c'est le Maroc, un nouvel accord. Donc vous voyez, MoU. MoU, c'est « Memorandum of Understanding », qui correspond évidemment à une convention entre deux universités, deux établissements, en l'occurrence l'École nationale de commerce et de gestion qui est une composante de l'Université Hassan 1^{er} et qui permet à l'IAE d'accueillir des étudiants en formation diplômante.

Ensuite, il y a deux projets avec le Mexique qui sont des projets de renouvellement, en fait, d'accord. D'une part, avec l'Université pédagogique nationale du Mexique et, d'autre part, avec l'Université technologique de Tulancingo.

Cela concerne classiquement la possibilité d'accueillir des étudiants, en formation diplômante pour ce qui concerne l'Université pédagogique nationale du Mexique et non diplômante pour l'Université technologique.

Il s'agit simplement de renouvellements qui permettent d'ajuster, d'actualiser les modalités de la convention entre ces établissements et l'université de Bourgogne.

Pour le premier projet, cela concerne l'UFR Lettres et Philosophie dans le cadre du DUFLE, du diplôme français langues étrangères, et dans le deuxième cas cela concerne l'IUT au titre du DUETI, et cela concerne un grand contingent d'étudiants.

Les deux derniers projets concernent la Tunisie. Ce sont deux nouveaux accords. L'un avec l'ESC de Tunis qui est une composante de l'Université de Manouba et le deuxième avec l'Institut national des sciences appliquées et des technologies (INSAT), composante de l'université de Carthage.

Cela va permettre à l'ESIREM d'accueillir des étudiants en formation diplômante et d'envoyer réciproquement et de recevoir des stagiaires en lien avec les laboratoires de recherche des deux établissements. Donc cela concerne les étudiants et cela concerne aussi les stagiaires des laboratoires.

Cela a été avis favorable à l'unanimité dans le cadre de la CFVU. Les dossiers étaient joints, évidemment étaient complets par rapport aux attendus de ces modifications.

Le Président.- Donc je propose de confirmer cet avis favorable unanime de la CFVU par votre vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

25 voix pour (unanimité)

On passe aux diplômes d'université.

- Diplômes d'Université

M. Boutaud.- Donc un tableau sur les DU. On commence avec les modifications proposées pour le DU de langue et culture en italien et au niveau des études germaniques. On a proposé un report de ce dossier DU pour une raison simple, c'est que notamment il y avait un adossement pour l'italien... On n'avait pas

mis d'opposition particulière pour les études germaniques, mais eux-mêmes ont souhaité faire des réajustements devant le report du dossier d'italien.

Le dossier d'italien tout simplement parce que le DU mutualisait un certain nombre de cours avec la première année d'italien, LLCER italien, qui ne sera pas ouverte, vous le savez, à la prochaine rentrée, donc cela ne pouvait pas fonctionner.

D'autre part, il y avait aussi des mutualisations sur des petits binômes, comme l'on dit, donc italien/allemand, italien/espagnol, italien/russe. Or, là aussi, ces petits binômes ne seront pas rouverts à la prochaine rentrée.

On a donc demandé à la section, au département d'italien de revoir un peu le dossier, ce qui sera fait pour la rentrée, et idem pour les études germaniques. Donc il n'y avait pas de recommandation particulière, le dossier passait en l'état, mais ils profitent en quelque sorte du report pour l'italien pour eux-mêmes faire quelques ajustements qui seront proposés à la rentrée.

Je ne sais pas si on fait un vote global. Peut-être sur le...

Le deuxième, je parle sous le contrôle de Vincent Thomas, puisque cela concerne la création d'un DU « Expertise, Audit et Stratégie Financière Territoriale », donc EASFT. C'est une demande du monde professionnel qui concerne, en lien et en partenariat avec l'Ordre régional des experts-comptables, puisque, Vincent, si j'ai bien compris, il y avait une attente en termes d'expertise pour les commissaires aux comptes sur une compétence territoriale qui n'était peut-être pas encore complètement assumée.

Donc, on l'aura compris, il y aura aussi un apport de l'Ordre régional des experts-comptables qui, de mémoire, apporte 7 000 euros, je crois...

M. Thomas.- Chaque année sur cinq ans.

M. Boutaud.- Chaque année sur cinq ans pour engager, initier le mouvement de ce nouveau DU.

Dossier, je ne le dis pas parce que Vincent est là, qui était très bien fait, avec plusieurs scénarii en fonction du nombre d'inscrits, qui trouve sa viabilité à partir de 5 inscrits et on a aussi des scénarii entre 5 et 10 inscrits et plus de 10 inscrits.

C'est un diplôme qui s'adresse tout particulièrement à la formation continue mais qui n'est pas fermé, pour autant, aux formations initiales et donc qui répond véritablement à une attente des milieux professionnels pour travailler cette compétence particulière territoriale au niveau de l'expertise comptable et des commissaires aux comptes au niveau régional.

Le dossier suivant, c'est le gros dossier. Je vous ai repris le tableau parce qu'il y avait pas moins de cinq propositions, au niveau de l'UMDPC-S, avec trois nouveaux DU et deux modifications de DU.

Je vais peut-être passer assez vite sur les modifications de DU parce qu'elles concernaient simplement des changements de responsables. Je vais quand même donner leur nom. Cela concerne :

- le DU orthopédie cranio-dento-maxillo-faciale dont le responsable est maintenant M. Zwetyenga, et
- le DU bloc opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales dont le responsable est le Dr Julien et le coresponsable le Pr Trouilloud.

Ce sont des diplômes, pour le premier, à 1 200 euros par an, le deuxième à 3 000 euros par an. Ils se font tous les deux sur deux ans.

Donc là, c'est des modifications importantes dans la mesure où elles concernent évidemment un changement de responsable mais factuelles par rapport à la structuration des diplômes qui, eux, ne changent pas.

Nous revenons maintenant sur les créations, les nouveaux DU.

Le premier est un DU approche psychosomatique dans le soin. En fait, il était proposé par Montpellier. C'est en fait un diplôme interuniversitaire, un DIU, puisqu'il est fait en partenariat avec Montpellier qui a demandé à Dijon, compte tenu de la réorganisation qui est faite à Montpellier, d'en assurer maintenant la direction.

Le deuxième DU, c'est le DU soins et support en cancérologie, qui vise des internes de médecine générale, de spécialités médicales, des docteurs en médecine et des pharmaciens, et dont le rôle est d'approfondir les connaissances cliniques et thérapeutiques dans le domaine des soins de support nécessaires à la prise en charge d'un patient en cancérologie et en hématologie.

Le dernier DU est le DU psychiatrie médico-légale. C'est une formation sur un an de 80 heures, avec un tarif de 1 200 euros, et le public visé, évidemment ce sont prioritairement les psychiatres. Il s'agit d'acquérir des connaissances et les repères nécessaires aux différentes situations juridiques ou sociales qui, dans le cadre législatif actuel, requièrent un avis du psychiatre.

Tous ces projets ont reçu un avis favorable.

Et on termine avec une demande de DU « stage professionnel en Psychologie ». Là, on ne pouvait pas donner un avis favorable parce que ce DU était structuré, en fait, uniquement sur un stage. Or, vous savez qu'un DU doit être fait avec une base de stage et aussi une base de formation. Donc nous avons reçu entre-temps, avec Aline Fulon, un mail en date du 6 juillet qui est un extrait du procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines et qui indique que le DU de Psychologie, le projet a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'UFR, intégrant la modification et l'introduction d'heures d'enseignement.

Donc tout simplement, je pense que l'on passera ce dossier en commission de la pédagogie le 7 septembre avec la modification. Vous devinez bien que ce n'était pas... C'était simplement une attente d'informations complémentaires. Il n'y avait aucune opposition sur ce projet. Simplement, il fallait intégrer des heures de formation et non pas constituer le cadre de ce DU uniquement sur le stage. Donc on analysera ce dossier, je pense, en CP le 7 septembre et on le passera, si tout va bien, en CFVU le 18 septembre.

Mme Cénac-Guesdon.- D'un point de vue purement technique pour les étudiants, pour s'inscrire, ce ne sera pas trop tard en septembre ?

M. Boutaud.- Oui, mais on n'a pas le choix. On ne peut pas en l'état évidemment faire passer le dossier. On n'a pas eu le temps de le viser par les commissions, les conseils. Donc ce sera vraiment le plus tôt. Je sais que c'est vraiment du flux tendu mais... On sait que cela correspondait à un besoin, notamment pour les étudiants en recherche. On en a parlé déjà en commission de la pédagogie et j'ai bien pris la mesure du dossier. Donc on essaie de le faire avancer mais c'est vrai.

Le Président.- Parfait. Merci, Jean-Jacques, pour cette présentation.

Est-ce que, les uns ou les autres, vous avez besoin d'informations complémentaires sur ces modifications et créations de DU/DIU ?

Non, donc je vais soumettre à votre approbation la délibération suivante :
« Le CA approuve :

- la création des DU :
 - « Expertise, audit et stratégie financière territoriale » porté par l'UFR Droit, Sciences économique et politique,
 - « Soins de support en cancérologie »,
 - « Psychiatrie médico-légale »,qui sont tous les deux portés par l'UFR des Sciences de Santé ;
- la création du DIU « Approche psychosomatique dans le soin » porté par l'UFR des Sciences de Santé ; et
- les modifications de deux DU, « Orthopédie cranio-dento-maxillo-faciale » et « Bloc opératoire hygiène hospitalière et techniques chirurgicales ». »

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

23 voix pour (unanimité)

Le point suivant est un point porté par l'UFR STAPS, il s'agit d'un dispositif spécifique aux étudiants sportifs de haut niveau.

- UFR STAPS : dispositif spécifique aux étudiants sportifs de haut niveau

M. Boutaud.- Oui la question avait déjà... C'est la possibilité... Cela concerne très clairement la possibilité pour les athlètes de haut niveau de pouvoir conserver leur note d'une session à l'autre et d'une année à l'autre quelle que soit la note obtenue. La question était de savoir... Donc merci d'y avoir répondu au niveau de STAPS. C'est-à-dire que si l'étudiant, ma foi, a 8 de moyenne, s'il estime garder le bénéfice de cette note d'une année à l'autre, il peut le faire.

C'était une demande partagée par les étudiants et les enseignants, qui a déjà été votée en 2015 mais qui ne pouvait courir que sur deux années. On demande, en fait, le renouvellement de cette disposition.

L'étudiant ne peut bénéficier de cette prérogative que s'il en fait expressément la demande et cela ne concerne pour l'heure que la composante STAPS mais, évidemment, c'est un dispositif ou une disposition, pardon, qui peut être vraiment ouverte à d'autres composantes si elles se trouvaient dans cette situation.

On l'avait évoqué en CP, je crois, avec Patrick Danaudière qui était là. Lui a mis en place des mesures spécifiques pour ce qui concerne l'IUT qui ont été votées et qui sont évidemment mises en place et mises en œuvre au sein de l'université de Bourgogne.

Là, on vote spécifiquement, non pas pour la généralisation de cette disposition, on vote la disposition au titre de STAPS, mais elle peut s'appliquer à d'autres composantes.

Le Président.- Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter cette délibération et le dispositif concernant la conservation et le report de note spécifique aux étudiants sportifs de haut niveau inscrits dans les filières de l'UFR STAPS.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ou des refus de vote ?
Merci beaucoup.

25 voix pour (unanimité)

M. Boutaud.- Autre question...

Le Président.- Reconnaissance de l'engagement des étudiants.

- Reconnaissance de l'engagement des étudiants : modification apportée à l'UE « engagement étudiant » – étudiants solidaires

M. Boutaud.- Oui, pardon. Sur l'engagement étudiant. Donc création d'une UE. Vous savez qu'il y a beaucoup d'initiatives qui sont prises aujourd'hui ou de plus en plus dans le cadre de l'initiative étudiante, de l'engagement étudiant et de l'engagement, on va dire, plus globalement citoyen.

Dans ce cadre de sensibilisation à l'engagement citoyen, l'UE « engagement étudiant » s'est faite à la faveur d'un partenariat avec le Rectorat et l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville).

Cette UE peut prendre deux formes. Soit la reconnaissance d'un accompagnement scolaire et individuel à domicile. C'est à peu près un accompagnement d'environ 30 séances de deux heures. Évidemment, il y a quelques heures qui sont dédiées à la préparation, à l'évaluation. Cela couvre donc 70 heures ou à peu près. Mais le corps du travail, c'est 60 heures, 30 séances de 2 heures.

En dehors de l'accompagnement scolaire individuel à domicile, la deuxième forme que peut prendre cet UE d'engagement étudiant est celle de l'aide au parcours d'excellence, vous savez, qui prolonge les cordées de la réussite. Il y a une disposition qui a été prise par la ministre en 2016 qui estimait que les cordées de la réussite avaient eu un certain succès puisqu'elles avaient touché près de 80 000 étudiants, mais principalement boursiers, et le projet, cette fois, est de toucher davantage les REPS, les réseaux d'éducation prioritaire. Donc c'est le sens de cette réforme et là, l'étudiant va faire un encadrement dans un tutorat personnalisé dans le cadre de ces fameux réseaux d'éducation prioritaire.

Donc deux formes, l'accompagnement scolaire individuel à domicile ou le tutorat personnalisé dans le cadre des réseaux d'éducation prioritaire.

La valorisation de cet UE est de l'ordre de 5 ECTS.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Là encore évidemment, avis favorable à l'unanimité... Enfin, « évidemment », je ne vois pas pourquoi je dis « évidemment ». Avis favorable à l'unanimité. Je retire « évidemment ».

Le Président.- Et pas de surcoût, je crois, pour cette UE.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci beaucoup.

25 voix pour (unanimité)

- Offre de formation rentrée 2017

M. Boutaud.- Après, un gros dossier sur les modifications des fiches filières. Donc j'avais mis le dossier de côté si on peut... C'est ce que l'on avait fait en CFVU. On avait fait le déroulé du dossier parce qu'il est extrêmement important. Je vous le montre. Voilà, vous l'avez ici. J'essaye de le prendre plein écran... Et les modifications qui apparaissent en rouge.

Évidemment, des modifications proposées et votées à chaque fois dans les composantes et votées favorablement dans les composantes. Elles apparaissent. Donc c'est... Oui, c'est difficile. Je propose de faire dérouler le document si une donnée ou une autre vous alertait.

En CFVU, on a donné un avis favorable en suivant, évidemment, les avis qui avaient été donnés par les composantes. Les votes, pardon, qui avait été faits par les composantes.

Il y a une demande de parole.

Le Président.- Qui souhaite ? Pardon, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est juste une question.

Le Président.- Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je vais la faire sans micro... (*Micro*) Donc c'est une question par rapport aux deux abstentions qui sont notifiées dans le document. Est-ce que vous connaissez les raisons des deux abstentions ?

M. Boutaud.- Non, je pense que... De mémoire, non. Alors, j'essaie de retrouver une justification *a posteriori*, je ne sais pas si c'est mon rôle, mais on pourrait peut-être imaginer que ces abstentions sont... À quoi correspondent ces modifications ? Souvent, on le voit, c'est réduire le nombre de cours magistraux. Alors, peut-être que c'est... C'est difficile pour moi de me substituer à ceux qui...

Mme Cénac-Guesdon.- Non, mais s'ils n'ont pas exprimé d'opinion, c'est sûr que...

M. Boutaud.- Je crains...

Le Président.- Enfin, ce sont des éléments qui sont essentiellement techniques, très techniques, et donc je vous propose qu'on les adopte.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ou des refus de vote ?

Merci.

25 voix pour (unanimité)

Et on termine par un point qui est encore plus technique, qui correspond aux procédures comptables qui s'appliquent au remboursement des droits d'inscription.

5. Remboursement des droits d'inscription : procédures comptables applicables au titre de l'année 2017-2018

M. Boutaud.- Idem, j'ai pris le dossier complet... Oui, c'est très technique. En général je laisse à Aline Fulon le soin de présenter ce dossier mais... Donc remboursement des droits d'inscription, voilà en substance le dossier.

Alors, il est question de définir évidemment des tarifs, des modalités de remboursement et le calendrier de ces modalités que vous avez ici.

Alors là, c'est les modalités. Qu'est-ce que cela couvre. Le calendrier de remboursement des droits d'inscription. Si on remonte un peu ce tableau qui est très clair, sur la nature des remboursements. Nature des sommes acquittées lors de l'inscription. Et donc on prend... Est-ce que cela couvre le transfert. Est-ce que cela couvre la réorientation ou la démission. Le remboursement à titre exceptionnel. L'apprentissage...

C'est un tableau très technique et sur lequel il est difficile de faire l'historique des lignes.

Le Président.- Oui, c'est très technique, c'est très formel mais c'est aussi très important pour les étudiants quand ils doivent se lancer dans des procédures de remboursement et, pour eux, c'est quelque chose d'extrêmement important.

M. Boutaud.- Oui, pour le remboursement, oui. Il est important notamment, Aline insiste toujours, c'est les modalités évidemment et le calendrier lui-même qui est extrêmement important.

Le Président.- Oui, Théo.

M. Sainte-Marie.- Je voulais simplement vous dire quelque chose 30 secondes. Je trouve que c'est assez dommage, c'est un dispositif qui est assez méconnu des étudiants. Je n'arrête pas de promouvoir cette chose pour que ce soit un peu plus connu et que cela profite à un plus grand nombre d'étudiants. Je sais que chez nous, on en fait la promotion toute la rentrée mais il serait intéressant d'avoir un dispositif pour que peut-être, en tutorat non, mais peut-être en réunion de rentrée, il faut qu'on en parle, etc., etc.

M. Boutaud.- Sous forme de communication, alors ? Une note synthétique qui rappelle les droits ?

Le Président.- D'accord. Oui, Valentin ?

M. Gomes.- Oui, effectivement, on peut peut-être réfléchir à quelque chose pour les étudiants pour communiquer là-dessus. Je peux réfléchir là-dessus.

M. Salvadori.- Est-ce que l'affichage ne suffirait pas ? L'affichage devant les secrétariats de scolarité ?

M. Gomes.- Cela m'étonnerait. Par expérience, les étudiantes et étudiants sont très peu attentifs aux affichages à part quand ce sont les résultats d'examens. Donc je pense que le mieux serait peut-être... Évidemment, la communication en amphi, mais on sait que les professeurs donnent énormément d'informations en

début d'année et je ne suis pas sûr qu'une information comme cela sera vraiment captée par les étudiants. Donc il faut réfléchir peut-être à autre chose.

M. Boutaud.- On va le faire, oui.

Le Président.- D'accord. Ceci étant, je vous propose d'adopter cette procédure comptable pour le remboursement des droits d'inscription pour 2017-2018.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer ?

Merci.

24 voix pour (unanimité)

Je crois, mon cher Jean-Jacques, que l'on a terminé la présentation des travaux de la CFVU. Grand merci à toi.

M. Boutaud.- Merci à vous pour vos commentaires et suggestions. Merci.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Et donc Pascal va prendre la suite sur les travaux de la commission de la recherche et les demandes de subventions FEDER.

VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 19 juin 2017

Demandes de subvention FEDER : Campagne PARI 2017

M. Neige.- Effectivement, les demandes de subventions FEDER que vous voyez passer tous les ans. Vous avez eu un tableau dans vos documents préparatoires à ce CA. Ce tableau rappelle la liste des projets PARI qui sont susceptibles de recevoir des fonds FEDER et vous avez, le cas échéant, pour certains de ces projets, le découpage entre les différents maîtres d'ouvrage du projet. Donc on vous demande évidemment un avis ici uniquement sur les lignes uB qui sont les lignes pour lesquelles un soutien FEDER est sollicité et qui sera géré par l'université de Bourgogne.

Dans le tableau, vous avez l'ensemble des demandes pour tous ces projets PARI, donc en montage avec le Conseil régional, et, en bas du tableau, vous avez le rappel par opérateur, par maître d'ouvrage et donc la ligne uB avec un soutien sollicité au FEDER de 981 256 euros pour un projet total à 2 367 241 euros.

Le tableau a été voté en commission de la recherche sans difficulté puisqu'il s'agit là d'une demande de subvention, ce qui ne comporte pas de difficulté.

Le Président.- Tout à fait. Merci beaucoup, Pascal. Est-ce que, les uns et les autres, avez besoin de précisions sur ce tableau ? Non, les choses sont bien claires, donc je vous propose qu'on l'adopte.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup. Merci, Pascal.

23 voix pour (unanimité)

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Convention cadre région - COMUE et établissements

Le Président.- On va pouvoir aborder maintenant le dernier point de notre ordre du jour qui est le compte rendu des conventions et contrats, et je voudrais mettre un focus sur deux de ces projets de convention.

Le premier est une convention cadre entre le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté et les établissements fondateurs de la COMUE.

Cette convention est véritablement un document cadre qui, en gros, exprime l'ambition que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté porte au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans la région et qui fixe un certain nombre de grands objectifs de ce développement sur la structuration de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche régionale, sur le rayonnement scientifique, sur la nécessité de favoriser un continuum de production de connaissances avec l'objectif d'améliorer la compétitivité économique, sur l'amélioration de la réussite étudiante et, sur ces grands axes, l'objectif est de définir un certain nombre de modalités d'action qui restent des modalités d'action qui sont très générales.

La façon dont la Région entend travailler est dans le cadre de cette convention cadre, et une fois que cette convention aura été votée par l'ensemble des établissements fondateurs, par la COMUE et par les élus, c'est, projet par projet, de décliner des fiches actions, chaque fiche action étant signée par le ou les établissements qui sont concernés par l'action considérée, ce qui évite de soumettre et de faire voter des avenants à chacune des actions que décline la convention cadre.

C'est quelque chose qui est plutôt positif et qui matérialise bien l'intérêt de la Région dans l'enseignement supérieur et la recherche et surtout qui associe les établissements fondateurs avec la COMUE. Donc ce n'est pas un dialogue singulier qui se met en place entre la Région et la COMUE, mais les établissements sont bien parties prenantes de cette convention.

Je vous propose qu'on l'adopte mais, bien sûr, je réponds à vos questions auparavant.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- On peut voir que les stratégies générales de mise en place des politiques d'enseignement supérieur et de recherche au niveau national ont été transférées en partie au niveau des COMUE. C'est le bon vieux principe financier de la « patate chaude », comme on a déjà eu l'occasion de se le dire auparavant, qui consiste à dire qu'on ne donne pas les moyens pour financer les différents éléments qui constituent les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'État s'en désengage, donc le refile aux établissements autonomes qui héritent de la « patate chaude » de la même façon et donc ne peuvent pas non plus financer un certain nombre de formations.

On retrouve le même schéma sur les définitions des grands axes thématiques de la recherche en Europe qui est complètement décliné selon les stratégies nationales de recherche, lesquelles sont de nouveau copiées-collées dans les stratégies régionales de la recherche, lesquelles sont de nouveau copiées-collées dans les stratégies des établissements, etc., etc.

Pourquoi ? Parce qu'on nous donne l'impression d'être libres en nous disant « vous pouvez vous inscrire », où on s'inscrit uniquement dans les thèmes qui sont prédéfinis et uniquement dans ces thèmes-là parce que ce sont les seuls qui sont abondés d'une manière ou d'une autre et qui ont des chances de passer.

C'est la même logique dans l'écriture du PIA3 ou des écoles universitaires de recherche. Ce n'est pas l'objet de la question, là.

Il faut donc reprendre les bons termes qui font plaisir : dynamique structurante, comitologie, etc. On peut toujours nous dire que la COMUE a un peu orienté, c'est de la poudre aux yeux. La COMUE intervient dans la loi ESR qui suit exactement la loi LRU.

On est dans une logique qui est extrêmement claire. On pilote par le haut. C'est du top-down. On ne donne pas les moyens et ce sont les établissements qui coupent les branches mortes. On va couper les branches mortes ici, autour d'I-SITE, qui sera domaine d'excellence. Le reste vivotera comme il pourra. Ceux qui ont déjà eu le PIA1 et les Idex avant nous... enfin, avant que l'on ait I-SITE, ont déjà fait cette expérience de l'assèchement autour d'un certain nombre de points d'excellence qui pompent parce qu'ils sont prioritaires.

On le retrouve dans le réaffichage nécessaire des thématiques d'excellence de l'I-SITE dans la spécialisation « intelligence du territoire », etc. On ne pose pas la question de la richesse et de la diversité de tous les segments de la recherche, mais on se place dans des segments qui sont déjà constitués, les trois pôles de l'I-SITE qui sont une réponse à la spécialisation intelligente, une réponse à une stratégie nationale elle-même héritée de stratégies européennes. On retrouve les mêmes mots-clés un peu partout.

Il faut donc donner des signes de bonne volonté, on les retrouve ici sur les éléments de recherche et cela dégouline sur les formations. À titre d'exemple, on a un chapitre qui s'appelle « Favoriser le continuum de la production de connaissances à la compétitivité économique ». Bien évidemment, c'est très bien, lorsque certains éléments de recherche sont suffisamment aboutis, de permettre à un certain nombre d'entreprises, notamment les entreprises de la région, de bénéficier d'échanges qui peuvent être profitables, mais ce continuum n'est pas possible dans tout un tas d'autres domaines. Il n'est d'ailleurs pas forcément souhaitable puisque ce n'est pas forcément la compétitivité économique que l'on retrouve dans certains domaines comme la sociologie.

Du coup, pour favoriser ce continuum, on sent bien que l'on détourne une partie d'un certain nombre de champs de recherche de leur objet propre. Il y a donc ceux qui sont dans les clous parce que scientifiquement cela fait partie des champs disciplinaires qui peuvent facilement - sachant que ce n'est jamais facile - permettre des débouchés d'industrie, mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

On est donc en train d'approuver un certain nombre de segments de recherche. Ce n'est qu'un exemple sachant que l'on retrouvera cela à peu près à toutes les pages de la convention.

Enfin, je m'interroge sur la mise en place effective de la phrase « des efforts seront faits sur les sites délocalisés ». Je ne vois pas trop, lorsqu'on est en train de reconcentrer un certain nombre de choses, comment on va faire pour maintenir ce maillage territorial. C'est l'objet de ma question, comment on va faire pour maintenir le maillage territorial et une justification de vote.

Donc, bien évidemment, vous aurez compris que je voterai contre ce projet de convention.

Le Président.- Je vous trouve sévère là, Peggy parce qu'au bout du compte, cette convention ne fait que s'insérer dans un paysage de réformes profondes de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est vrai, qui sont des réformes européennes qui arrivent au niveau des États membres de l'Europe et ensuite au niveau des régions. Tout ceci est vrai, mais ce n'est finalement pas l'objet de cette convention.

C'est-à-dire que là, vous avez une opposition qui est plus une opposition de principe, que je peux comprendre, qu'une opposition au contenu même de la convention qui a quand même pour objectif d'affirmer l'ambition que peut avoir le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour la COMUE - et l'objectif initial, c'était pour la COMUE -, mais également pour les établissements parce qu'unaniment les établissements fondateurs de la COMUE ont affirmé leur volonté d'être aussi associés comme signataires de cette convention. En réalité, l'enjeu est là. L'enjeu de cette convention était : est-ce que c'est un colloque singulier entre la Région et la COMUE ou est-ce que les établissements peuvent avoir leur mot à dire ? Et les établissements ont affirmé leur volonté d'avoir leur mot à dire et ont obtenu le droit d'avoir leur mot à dire.

Par ailleurs, dans les... Alors, ce sont des choses qui ne sont pas encore totalement consolidées, mais dans les premières informations que l'on a sur les futurs programmes que la Région va défendre, il y aura bien entendu des financements qui iront sur l'excellence et sur I-SITE, et sur tout ce qui est lié aux trois axes d'I-SITE, mais la Région a également une intention que je crois sincère, de développer un programme sur l'émergence de programmes de recherche qui sont des programmes nouveaux. La Région va également financer des programmes qu'elle appelle « d'intérêt régional » et qui correspondent à des thématiques que la Région considère comme des thématiques d'intérêt régional. Donc il y a clairement une volonté qui n'est pas de focaliser les crédits exclusivement sur les principaux axes d'I-SITE, mais d'ouvrir, mais d'élargir.

Ceci dit, à ce stade de la discussion, je ne sais pas comment seront arbitrées les masses financières entre les uns et les autres programmes, mais il y a quand même une volonté qui me paraît honnête et sincère de considérer qu'I-SITE n'est pas l'alpha et l'oméga et que l'on ne doit pas se priver de détecter l'émergence des talents scientifiques pour l'avenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Cela ne transparait pas vraiment dans le document de convention.

Le Président.- C'est exact... C'est exact, mais dans les discussions que l'on a avec la Région et sur les futurs grands programmes, ce qui va succéder au PARI en fait, et sur ce que sera le programme Bourgogne Franche-Comté, en tout cas sur les premières indications qui nous sont données, je pense que l'on est plutôt rassuré qu'inquiet. Et ici, véritablement l'enjeu, encore une fois, était : est-ce que la Région ne reconnaît que la COMUE ou est-ce que la Région accepte de dialoguer également avec les établissements ? C'était véritablement cela, l'enjeu de cette convention. Au bout du compte, je suis donc plutôt satisfait et plutôt rassuré parce que les établissements restent autour de la table du dialogue avec la Région, ce qui aurait pu ne pas être le cas.

Néanmoins, si vous n'avez pas d'autres questions ou d'autres commentaires à faire sur cette convention, je vous propose d'adopter cette convention cadre entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la COMUE et les établissements.

Qui s'oppose ? Une opposition.
Qui s'abstient ?
Qui refuse de participer au vote ?
Très bien, je vous remercie.

18 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions

2. Proposition d'adhésion de l'université de Bourgogne au dispositif d'Entrepreneuriat académique de Bourgogne Franche-Comté

Le Président.- Je voudrais avec vous, ce soir, toujours faire un focus sur une deuxième convention qui est l'association qui s'appelle DECA-BFC.

De façon simple, il s'agit non pas de valider les statuts. Les statuts vous sont donnés à titre d'information. Il s'agit pour notre conseil d'administration de valider le principe de notre adhésion à cette association qui s'appellera DECA-BFC.

De façon simple, DECA-BFC correspond à la fusion des deux incubateurs d'entreprises, l'incubateur d'entreprises de Bourgogne et l'incubateur d'entreprises de Franche-Comté, et les deux régions ayant fusionné, les deux dispositifs d'incubation fusionnent.

Ceci étant, ce que je vous dis n'est pas tout à fait exact parce que la fusion ne donne pas tout à fait une bijection avec des incubateurs. C'est une structure qui va avoir des fonctions qui vont être un petit peu élargies par rapport à ce que sont les incubateurs actuels. Le principe est celui-ci, c'est une fusion des dispositifs d'incubation Bourgogne/Franche-Comté et bien sûr le principe que notre université adhère à ce futur grand incubateur de Bourgogne Franche-Comté.

Voilà ce que je peux vous en dire de façon vraiment très macroscopique. Ce n'est pas moi qui ai porté la rédaction des statuts. Ils ont été fondamentalement rédigés par François Roche-Bruyn qui est le directeur général d'AgroSup Dijon. On se partage les responsabilités sur l'espace Bourgogne Franche-Comté, mais il n'y a pas d'élément qui porte danger, qui porte préjudice à l'université de Bourgogne dans ce projet de statuts.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je n'ai pas bien compris comment s'articulait cette nouvelle structure avec les structures comme la SATT, Premice, etc. Je n'ai pas compris ce que cela apportait de plus ou de moins.

Le Président.- Alors, c'est une structure qui est... Alors, c'est une structure différente de la SATT. La SATT s'occupe d'aller... La responsabilité première de la SATT est d'aller dans nos laboratoires de recherche et de voir dans nos laboratoires de recherche quels sont les programmes de recherche qui sont susceptibles de donner lieu à maturation, à valorisation économique. Donc il s'agit d'aller détecter, de permettre la maturation de ces projets et puis de guider ces projets soit vers la création de jeunes entreprises, soit vers des prises de brevets, soit vers des accords de licence auprès d'entreprises. Donc cela, ce sont les missions de la SATT.

Et puis spécifiquement, en Bourgogne Franche-Comté, la SATT a une mission que beaucoup d'autres SATT n'ont pas en France, c'est d'être le médiateur du transfert de technologie, donc des prestations que nos laboratoires peuvent réaliser pour les entreprises. Donc cela, c'est le transfert technologique. Mais cela, c'est parce que la SATT en Bourgogne Franche-Comté est née de la transformation

de notre filiale qui assurait cette mission. Ce n'est pas une mission que les autres SATT assurent généralement en France. Donc cela, c'est la SATT.

Et précisément, cette structure-là va résulter en gros de la fusion de PREMICE avec la structure homologue en Franche-Comté. Mais PREMICE est l'incubateur, c'est une structure qui a pour objectif une fois que l'on a détecté et que l'on a permis la maturation d'un projet de recherche, et si l'évolution vers une entreprise est le bon chemin, alors cela permet de prendre ce projet et de guider son évolution vers une jeune entreprise innovante. Cela, c'est spécifiquement la mission de l'incubateur. Donc c'est une mission qui est différente mais qui, en même temps, est complémentaire.

Et pour répondre à la question, parce que la question est une bonne question, il est possible, peut-être même probable qu'à terme, l'incubateur fusionné rentrera dans la SATT. Il y aurait beaucoup de sens à ce qu'un incubateur fusionné rentre dans une SATT puisqu'en fait, l'incubation d'entreprises est une des briques de la création de valeur économique à partir des labos. Donc peut-être que cela se fera à l'avenir, mais pour l'instant, ce n'est pas l'objectif. Pour l'instant, l'objectif est simplement de fusionner les deux dispositifs d'incubation de Bourgogne et de Franche-Comté. D'accord ?

Mme Cénac-Guesdon.- Après, j'ai des questions et des remarques plus techniques. Je vais faire mon enquiquineuse de service sur la féminisation des statuts comme d'habitude.

Après, ce sont deux points en particulier qui me posent un peu problème.

Pourquoi les nouveaux membres doivent-ils forcément être parrainés par des membres déjà présents ?

Et puis il y a un paragraphe, je n'ai plus les termes en tête, qui me semble dangereux par rapport à la protection des lanceurs d'alertes.

Ce sont mes notes brutes de la lecture que j'ai faite en début de semaine dernière, j'ai oublié à quel niveau c'était.

Le Président.- Très honnêtement, je ne peux pas répondre à ces questions. Je n'ai pas travaillé ces statuts à un grain suffisamment précis pour être capable de répondre à ces questions. Pour moi, l'enjeu, là encore, c'est un enjeu global et un peu macroscopique et une université, bien sûr, ne peut pas se désintéresser de l'incubation d'entreprises. C'est clairement un des points faibles de notre université et un des points faibles de la Région. Il faut que l'on renforce cette capacité à créer des entreprises innovantes et donc, moi, j'ai plutôt travaillé cela sur le plan des principes politiques et stratégiques. Je ne peux donc pas vous répondre de façon aussi précise que cela. Je regrette. Je me renseignerai. J'essaierai d'avoir les éléments, mais là, très honnêtement, je ne les ai pas.

Louis ?

M. de Mesnard.- Juste sur l'adhésion des nouveaux membres, cela me semble assez traditionnel. C'est-à-dire que ce n'est pas une association, ce n'est pas l'association de pêche de Trifouillis-les-Oies où n'importe qui dit « j'adhère à l'association ». Là, il s'agit... Supposons qu'il y a un nouveau membre. Il s'agit qu'il adhère aux objectifs, etc. de l'association. Donc à lui de négocier avec les membres existants, bien comprendre comment cela se fait et, du coup, les membres existants le parrainent. Cela me semble assez traditionnel. Mais peut-être que les juristes me reprendraient.

Le Président.- En tout cas, ce qui nous est demandé, encore une fois, d'ailleurs, Peggy, ce n'est pas de voter les statuts et d'adopter les statuts. En fait, c'est parce que les statuts seront votés par la première assemblée générale constitutive de l'association. Donc ce qui nous est demandé aujourd'hui, ce n'est pas d'adopter les statuts, c'est simplement de voter le principe d'entrée de l'université de Bourgogne dans cette nouvelle association qui sera un incubateur Bourgogne Franche-Comté. Pas plus pas moins.

Mme Cénac-Guesdon.- On doit payer quelque chose pour adhérer ?

Le Président.- Comment ?

Mme Cénac-Guesdon.- On doit payer quelque chose pour adhérer ?

Le Président.- Je pense qu'il y aura un droit d'entrée qui sera extrêmement modeste parce que François Roche-Bruyn a bien conscience de la difficulté économique dans laquelle sont les deux universités et je crois qu'il a prévu quelque chose de l'ordre de 1 000 euros ou 2 000 euros. Donc ce sera quelque chose qui sera modeste.

Pour l'essentiel, le financement viendra du Conseil régional et viendra des agglomérations. Et pour l'essentiel, ce sera l'agglomération de Dijon Métropole, le Grand Besançon et le Conseil régional de Bourgogne, mais je pense que les autres villes sièges d'implantations universitaires vont également participer. C'est donc les collectivités et ce qui est assez logique, d'ailleurs, d'une certaine façon, dans la mesure où ici, sur l'incubation, c'est bien les établissements, universités ou écoles, qui mettent leur savoir-faire académique au service de l'économie de la région.

Je trouve même presque paradoxal que l'on soit obligé de payer pour entrer. Par contre, que les collectivités payent me paraît tout à fait normal puisqu'en fait, on transfère notre savoir-faire académique au service de l'économie régionale.

Je vous demande donc d'approuver ce principe. La délibération est la suivante. Je vous propose d'adopter « la proposition d'adhésion de l'université de Bourgogne au dispositif d'entrepreneuriat académique de Bourgogne Franche-Comté (DECA-BFC) ».

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

23 voix pour, 2 abstentions

Louis, je vais te passer la parole pour les derniers points sur les conventions et les contrats.

M. de Mesnard.- Merci.

3. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Vous avez ici un tableau qui vous est projeté. Vous voyez : convention avec l'INRA, l'UGA... Pardon. L'INHA, les Presses du Réel, le CHU et

l'observatoire OSU THETA. Est-ce que ces conventions... Et le tableau ici, donc je reprends : INRA, UGA, les Presses universitaires du Midi, et l'ENSA Dijon. Vous avez reçu ces tableaux.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Non, donc on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

25 voix pour (unanimité)

4. Compte rendu des conventions hors subventions

M. de Mesnard.- Ensuite, pour clore, on a les listes des conventions pour compte rendu que vous avez reçues pour information.

Je repasse la parole au Président pour d'éventuelles questions diverses.

X) Questions diverses

Le Président.- Mais nous n'avons pas reçu de questions diverses écrites, donc si, les uns ou les autres, vous n'en avez pas oralement sur cette fin de conseil d'administration, je vais clore ce conseil d'administration. Je vous remercie vivement d'y avoir participé.

Nous nous retrouverons en formation de conseil d'administration le 6 septembre après-midi pour un conseil d'administration qui est un conseil d'administration extraordinaire mais qui est devenu, en fait, ordinaire dans notre calendrier de fonctionnement. Il nous permettra d'examiner les orientations pour le budget 2018 et les orientations pour la campagne d'emplois 2018.

Cela sera un temps important puisque ce CA du 6 septembre, qui est un CA informel et sans décision, permettra de débattre et de préparer la vraie délibération sur les orientations budgétaires qui aura lieu le 25 septembre et donc cela permettra de préparer les deux dernières semaines, avant le conseil d'administration du 25 septembre, qui est toujours une période importante pour finaliser les arbitrages. Donc le CA du 6 septembre sera un temps d'échange important.

Il sera précédé le matin par une conférence conjointe des directeurs de composante et des directeurs de laboratoire, qui permettra également d'échanger sur ce que sera l'état de la campagne d'emplois et du budget 2018 le 6 septembre.

Je vous remercie tous et à ceux d'entre vous que je ne reverrai pas avant la fin du mois de juillet, je souhaite un excellent été.

Bonsoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 09)

Le Président

Alain BONNIN